

SERGE TOUSSAINT

Grand Maître de l'A.M.O.R.C.

“SECTE”

SUR ORDONNANCE

Les Rose-Croix témoignent

Préface de **JANINE TAVERNIER**

Chevalier de la Légion d'Honneur

Présidente de l'U.N.A.D.F.I. de 1993 à 2001

DÉDICACE

*Ce livre est dédié à tous les membres de l'A.M.O.R.C.,
à tous leurs sympathisants, et à tous les penseurs libres.*

CITATION

*«Je crois sentir dans cette timidité l'effet de deux états d'esprit souvent présents chez l'intellectuel de type purement rationaliste, **et peut-être surtout en France**, l'un, une crainte presque superstitieuse du mot "mystique", comme si ce mot signifiait autre chose qu'adepte de doctrines restées plus ou moins secrètes ou chercheur de choses demeurées cachées... Le second de ces deux états d'esprit n'est autre qu'un certain dédain du mot "matière", celle-ci étant trop souvent considérée comme la substance à l'état brut, placée aux antipodes du mot "âme"...».*

Extrait du discours prononcé par Marguerite Yourcenar, lors de son admission à l'Académie Française, en janvier 1981.

TABLE DES MATIÈRES

. Préface	5
. Avant-propos	11

PREMIÈRE PARTIE

1. Origine historique des Rose-Croix	17
2. Émergence de l'A.M.O.R.C.	29
3. Structure actuelle de l'A.M.O.R.C.	35
4. Enseignement rosicrucien	39
5. Philosophie rosicrucienne	45
6. Éthique rosicrucienne	57
7. Salons de la Rose-Croix	73
8. Université Rose-Croix Internationale	85

DEUXIÈME PARTIE

9. A.M.O.R.C. et O.T.S.	101
10. A.M.O.R.C. et commissions parlementaires ..	119
11. A.M.O.R.C. et M.I.V.I.L.U.D.E.S.	149
12. A.M.O.R.C. et associations anti-sectes	163
13. A.M.O.R.C. et religions	177
14. A.M.O.R.C. et politique	187
15. Rose-Croix et Francs-Maçons	203
16. A.M.O.R.C. et médias	221
17. Détracteurs de l'A.M.O.R.C.	227
18. Lettre ouverte aux membres de l'A.M.O.R.C.	233
. Conclusion	237

PRÉFACE

Si j'ai accepté de préfacier ce livre écrit par Serge Toussaint, Grand Maître de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix, c'est parce que sa réaction face à l'injustice dont l'A.M.O.R.C. est victime me permet de m'exprimer sur ce qui fut l'une de mes préoccupations essentielles durant mon mandat de présidente de l'U.N.A.D.F.I., à savoir ne pas attribuer le qualificatif «secte» à tort et à travers, ou à tout organisme qui sort de la "pensée unique"...

À partir de la fin des années 70, on assista à la création de nombreux groupes "new age", pseudo-religieux, religieux, etc. Très vite, l'U.N.A.D.F.I.* pressentit que certains de ces groupes, sous des appellations trompeuses et derrière des masques rassurants, pouvaient être dangereux et piéger des personnes en quête d'une certaine spiritualité ou d'un certain bien-être : église, temple, culte, cénacle, fondation, communauté, famille, fraternité, etc.

Si l'U.N.A.D.F.I. alerta différentes instances et personnalités sur ces groupes, elle précisa néanmoins que s'il y avait parmi eux des sectes destructrices, dossiers et preuves à l'appui, il y avait aussi des mouvements n'ayant rien de sectaire, même si, parfois, il y avait des dérapages, comme dans tout groupe humain. Cette

* Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu.

précision n'a pas été retenue ; il était plus facile de mettre la même étiquette sur ces nouvelles structures, à savoir «*Nouveaux Mouvements Religieux*» (N.M.R.).

En procédant ainsi, on a laissé supposer que tous les Nouveaux Mouvements Religieux étaient des sectes, ce qui n'est absolument pas le cas. Par manque de rigueur, on en est donc venu à confondre des groupes inoffensifs avec d'autres qui présentaient un réel danger et se livraient à du prosélytisme pour recruter de nouveaux adeptes. Ce flou, cette imprécision, font qu'aujourd'hui on est plongé dans la confusion la plus totale.

Les choses étant ce qu'elles sont, certains voient des sectes partout : dans les statuts de cette entreprise, il y a le mot «*holistique*»... Attention !!! Cette personne prend des granules homéopathiques... Méfiance !!! Ce professeur de Yoga parle de chakras... Danger !!! Ce psychologue certifié est spiritualiste... Prudence !!! etc. J'ai toujours été sensible aux risques de dérapage que les A.D.F.I. elles-mêmes auraient pu commettre. C'est pourquoi je leur rappelais régulièrement les buts auxquels j'étais particulièrement attachée :

«Nous, Associations A.D.F.I., dans le droit fil des Droits de l'Homme, respectueux de toute liberté (la liberté de pensée, la liberté de croire ou de ne pas croire ou de croire autrement, la liberté d'association, la liberté d'expression) quand nous qualifions de «secte» un groupe quelconque, nous ne tenons pas compte des idéologies, des doctrines, des croyances, des religions, des églises. Nous ne considérons que les agissements et les comportements qui portent gravement atteinte à la liberté ou à la dignité de la personne humaine. En un mot, le seul critère que nous retenons est celui de la nocivité, de la dangerosité : de

la violation des Droits de l'Homme». (Bulletin BULLES N° 23 / 1989).

Dans l'Éditorial du bulletin BULLES n° 69 / Premier trimestre 2001, à l'occasion des 25 ans des A.D.F.I., j'écrivais ceci :

«... Nous le répétons à loisir : nous ne jugeons pas les doctrines ou les idéologies véhiculées par les groupes, nous refusons d'entrer dans les discussions «théologiques». En revanche, ce qui nous mobilise , ce sont les faits... Pourtant, parce que nous sommes des hommes et des femmes avec nos convictions, nos croyances, nos philosophies les plus diverses — ce qui, soulignons le à nouveau, fait notre richesse — nous pourrions être tentés de juger les groupes à l'aune de nos propres références morales, religieuses et philosophiques. Se laisser aller dans cette voie serait périlleux à bien des égards».

L'on constate que l'homme a toujours été à la recherche de spiritualité, de transcendance. C'est pourquoi j'ai été choquée un jour lorsque j'ai entendu une personne très impliquée dans la lutte contre les sectes dire avec beaucoup de conviction : *«Il faut éradiquer l'idée de Dieu»*. J'en suis restée interloquée, sans voix. En quoi une quête religieuse, spirituelle ou philosophique est-elle systématiquement condamnable ? En quoi est-elle nécessairement "sectaire" ? Que de groupes alors il faudrait mettre à l'index... Assurément, on assiste depuis quelque temps en France à une dérive qui met en danger la liberté de croyance, ce que je condamne.

C'est pour rester fidèle à moi-même, à mes convictions, refusant le silence et la lâcheté, que j'ai accepté de m'associer à ce livre qui dénonce l'injustice dont

l'A.M.O.R.C. a été victime en ayant été classé comme sectes. Les explications de l'auteur, son érudition, permettent de mieux connaître et comprendre les racines de cet Ordre, son évolution, son enseignement, sa philosophie. À l'évidence, il n'a rien d'un Nouveau Mouvement Religieux, et encore moins d'une secte. Mais il a suffi qu'une commission parlementaire, ou plutôt quelques députés d'une commission, le mettent à l'index dans un rapport, pour que l'opprobre, relayé par l'emballement médiatique, devienne une condamnation publique.

Toutes les personnalités politiques et autres que j'ai rencontrées lorsque j'étais militante puis présidente de l'U.N.A.D.F.I., de même que tous les journalistes, savent bien que je n'ai jamais été complaisante à l'égard des sectes avérées, car je sais le danger qu'elles représentent pour l'individu, la famille et la société elle-même. Mais il est temps que la France se ressaisisse dans la lutte qu'il faut mener contre de tels groupes, car sous prétexte de cette lutte légitime, certains combattent les croyances religieuses, spirituelles et philosophiques. L'injustice subie par l'A.M.O.R.C. est selon moi un parfait exemple de cette dérive.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup de la laïcité en France, peut-être même trop, car la grande majorité des citoyens de ce pays la tiennent pour un acquis définitif. Il ne faudrait donc pas que ce principe essentiel de laïcité, pour des raisons plus idéologiques que républicaines, devienne le fondement d'un intégrisme tout aussi dangereux que l'intégrisme religieux. Là encore, je pense que ce livre met bien ce danger en évidence. Veillons donc à ce que la lutte contre les sectes ne devienne pas elle-même un vecteur de sectarisme !

Enfin, pour terminer, j'en appelle à une réhabilitation officielle de l'A.M.O.R.C., souhaitée d'ailleurs par Jacques Guyard lui-même, président de la commission parlementaire de 1999. Chacun sait que *«l'erreur est humaine»*. À la lumière de ce livre, que ceux et celles qui ont le pouvoir de réhabiliter les Rose-Croix le fassent, ne serait-ce qu'au nom de l'article I de la Constitution de la République Française : *«La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances»* .

J. Tavernier

Janine Tavernier
Chevalier de la Légion d'Honneur
Membre de l'U.N.A.D.F.I. dès 1984,
Présidente de 1993 à 2001

AVANT-PROPOS

Actif dans le monde entier, l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix menait ses activités sans problèmes majeurs jusqu'en octobre 1994, où l'actualité fut défrayée par deux drames successifs survenus au Québec et en Suisse : les "massacres" de l'Ordre du Temple Solaire. Comme tous les autres dirigeants de l'A.M.O.R.C. à travers le monde, c'est ce jour là que j'ai appris l'existence de cette secte. Sur les images diffusées à la télévision, j'avais bien remarqué la présence d'une Rose-Croix, mais on pouvait voir aussi un symbole maçonnique, une étoile de David, un portrait de Jésus, etc. À ce moment précis, jamais je n'aurais pu imaginer que l'A.M.O.R.C. subirait dès les jours suivants des amalgames avec l'O.T.S., et encore moins qu'une campagne de dénigrement s'ensuivrait. En effet, cette situation ne cessa d'empirer, d'autant plus qu'un drame analogue se produisit en France en décembre 1995. Plus de dix ans se sont écoulés, mais on ignore toujours ce qui s'est réellement passé...

Pour des raisons évidentes, les drames de l'O.T.S. ont entraîné dans les pays concernés une enquête policière et judiciaire. En France, cette enquête et le procès lui-même ont donné naissance à nombre d'articles de presse, d'émissions de radio et de reportages à la télévision. À plusieurs reprises, les Rose-Croix en général et l'A.M.O.R.C. en particulier ont été mis en cause directement

ou indirectement, mais à aucun moment on ne nous a contactés pour vérifier les informations données. Or, ces informations, dont je ne sais si elles provenaient des enquêteurs eux-mêmes, des parties civiles ou de quelque autre source soi-disant "officielle" ou "autorisée", étaient le plus souvent mensongères, calomnieuses et même diffamatoires. À cela s'ajoute le fait que l'affaire O.T.S. a déclenché en France une véritable "sectophobie" et que l'A.M.O.R.C. lui-même en a été victime, alors qu'il est l'antithèse d'une secte.

Dans les siècles passés, l'Ordre de la Rose-Croix était véritablement une société secrète, car il devait protéger ses membres contre les persécutions religieuses ou politiques. Chacun sait en effet qu'à certaines époques, il était risqué de s'écarter du cadre religieux ou politique en vigueur. C'est ainsi que les Rose-Croix furent victimes de l'Inquisition durant le Moyen-Âge. Au XVII^e siècle, ils subirent l'acharnement des Jésuites, qui voyaient en eux des ennemis de la foi catholique. Plus près de nous, ils furent persécutés par les nazis, comme le furent également les Martinistes et les Francs-Maçons. Sous le gouvernement de Vichy, l'Ordre de la Rose-Croix fut interdit, au motif qu'il était considéré comme une société secrète. Hélas, l'Histoire semble se répéter, tout du moins en France.

Depuis sa résurgence en 1909, l'A.M.O.R.C., qui se rattache traditionnellement aux Rose-Croix du passé, fonctionne plutôt comme une organisation discrète. Autrement dit, il ne cache pas son existence, mais s'adresse à des chercheurs intéressés par le mysticisme, au sens le plus noble de ce terme, c'est-à-dire au sens d'*«étude des mystères de la vie»*. N'étant ni une religion ni une secte mais un mouvement philosophique, il est ouvert aux femmes comme aux hommes,

sans distinction de race, de croyance religieuse ou de classe sociale. Il est également apolitique. Quant à sa devise, elle est : «*La plus large tolérance dans la plus stricte indépendance*». Précisons enfin qu'il est reconnu d'utilité publique dans plusieurs pays du monde, notamment en raison de sa contribution à la culture et à la fraternité entre les peuples.

Membre de l'A.M.O.R.C. depuis 1977, Grand Maître de la juridiction française depuis 1993 (j'ai été réélu à cette fonction en 1998 et en 2003), je connais la profondeur philosophique de ses enseignements et la noblesse de ses idéaux humanistes. Comme des dizaines de milliers d'autres Rosicruciens à travers le monde, et comme des centaines de milliers de personnes qui le connaissent, je sais qu'il est à l'opposé d'une secte. Ceux qui prétendent le contraire le font, soit par ignorance de ce qu'est vraiment l'A.M.O.R.C., soit dans le but délibéré de lui nuire. J'ai toujours pensé que tolérer l'intolérable n'était pas une preuve de sagesse, mais une marque de faiblesse. Si j'ai décidé d'écrire ce livre, c'est précisément pour exprimer mon profond sentiment d'injustice face à tant d'acharnement contre les Rose-Croix, et expliquer en quoi ils sont victimes de préjugés négatifs, de malveillance et de sectarisme. C'est aussi pour montrer à travers eux que la France est en proie depuis quelques années à une nouvelle inquisition menée, non plus par des fanatiques religieux, mais par des intégristes laïcistes.

Ce livre comporte deux parties. La première est consacrée à des explications générales sur l'A.M.O.R.C. : son histoire, sa structure, son enseignement, sa philosophie, etc. En effet, de telles explications sont nécessaires pour mieux comprendre la seconde partie, laquelle traite de points divers liés notamment aux confusions et aux amalgames que l'A.M.O.R.C. a subis au

cours des mois et des années passés : A.M.O.R.C. et O.T.S., A.M.O.R.C. et commissions parlementaires, A.M.O.R.C. et M.I.V.I.L.U.D.E.S., A.M.O.R.C. et associations anti-sectes... En lisant cet ouvrage dans son intégralité, j'espère que vous comprendrez mieux les raisons qui l'ont motivé et que vous aurez une meilleure idée de ce que les Rose-Croix sont vraiment.

PREMIÈRE PARTIE

- Origine historique des Rose-Croix
- Émergence de l'A.M.O.R.C.
- Structure actuelle de l'A.M.O.R.C.
- Enseignement rosicrucien
- Philosophie rosicrucienne
- Ethique rosicrucienne
- Salons de la Rose-Croix
- Université Rose-Croix Internationale

1.

ORIGINE HISTORIQUE DES ROSE-CROIX

Pour bien comprendre le procès d'intention auquel certaines personnes se sont livrées et se livrent encore contre l'A.M.O.R.C., il est utile de rappeler brièvement l'histoire des Rose-Croix. Officiellement, elle remonte au XVII^e siècle, avec la publication en Allemagne, en Angleterre et en France de trois Manifestes* intitulés : «*Fama Fraternitatis*», «*Confessio Fraternitatis*» et «*Noces chymiques de Christian Rosenkreutz*», parus respectivement en 1614, 1615 et 1616. Pendant longtemps, on a cru que l'auteur de ces Manifestes était Jean-Valentin Andreae (1586-1654). De nos jours, grâce aux études approfondies menées par des historiens de l'ésotérisme, notamment par Roland Édighoffer et Antoine Faivre, nous savons qu'ils sont plutôt l'œuvre d'un Collège de Rose-Croix, le fameux Cercle de Tübingen. Quelques années plus tard, en 1623, une affiche émanant du «*Collège Principal de la Rose-Croix*» fut placardée dans les rues de Paris. Cette affiche marqua le début d'un nouveau cycle d'activité de l'Ordre de la Rose-Croix. En voici le texte :

«*Nous, Députés du Collège principal de la Rose-Croix, faisons séjour visible et invisible en cette Ville par la grâce du Très-Haut, vers Lequel se tourne le cœur*

* L'A.M.O.R.C. a publié en 2001 un quatrième Manifeste intitulé «*Positio Fraternitatis Rosae Crucis*», que des historiens de l'ésotérisme situent dans la lignée des trois précédents.

des Justes. Nous montrons et enseignons à parler sans livres ni marques, à parler toutes sortes de langues des pays où nous voulons être pour tirer les hommes, nos semblables, d'erreur et de mort.

S'il prend envie à quelqu'un de nous voir par curiosité seulement, il ne communiquera jamais avec nous, mais si la volonté le porte réellement à s'inscrire sur le registre de notre Confraternité, nous qui jugeons des pensées, lui ferons voir la vérité de nos promesses ; tellement que nous ne mettons point le lieu de notre demeure en cette cité, puisque les pensées jointes à la volonté réelle du chercheur, seront capables de nous faire connaître de lui, et lui de nous».

Dans le cadre de cet ouvrage, mon propos n'est pas d'analyser le contenu de ces Manifestes, et encore moins d'expliquer le contexte sociologique qui entoura leur parution. Ce qui importe avant tout, c'est de comprendre que l'Ordre de la Rose-Croix, auquel l'A.M.O.R.C. se rattache, n'est pas de création récente, puisqu'il remonte sur le plan historique à plusieurs siècles. On ne peut donc pas l'assimiler à un nouveau mouvement religieux ou à un mouvement "new-age", comme il en existe tant de nos jours. Soit dit en passant, la prolifération de tels mouvements, dont je n'ai pas à juger le sérieux, l'authenticité ou la légitimité, montre que de plus en plus de personnes aspirent à la spiritualité, ce qui est positif en soi. En effet, le matérialisme excessif qui prévaut dans les sociétés modernes ne peut mener qu'au déclin de la civilisation, car il est fondé sur les désirs les moins nobles de la nature humaine : désir de posséder, désir de dominer, etc.

Si j'ai précisé plus haut que l'Ordre de la Rose-Croix remonte au XVII^e siècle sur le plan historique, c'est

parce que son origine traditionnelle est beaucoup plus ancienne. Elle remonte en effet aux Écoles de Mystères de l'Antiquité, Écoles, comme leur nom l'indique, dans lesquelles on étudiait les mystères de l'univers, de la nature et de l'homme lui-même. De nos jours, nombre d'historiens et d'égyptologues admettent l'existence de ces Écoles. Dans cet ordre d'idée, on sait que Pythagore étudia plus de 20 ans en Égypte, dans l'École de Mystères de Thèbes, avant de revenir à Crotona, en Italie, et d'y fonder sa propre École. Michael Maier, célèbre Rose-Croix du XVII^e siècle, affirmait déjà dans ses écrits que la Tradition rosicrucienne était en quelque sorte l'héritière des Mystères égyptiens, grecs, esséniens et même brahmaniques.

À propos des Écoles de Mystères de l'Égypte antique, voici ce que l'on peut lire dans l'un des ouvrages de E. A. Wallis Budge, célèbre égyptologue : *«Un développement progressif a dû avoir lieu dans les Écoles de Mystères, et il semble que certaines d'entre elles étaient entièrement inconnues sous l'ancien règne. Il est impossible de douter que ces "Mystères" faisaient partie des rites égyptiens. On peut donc affirmer que l'Ordre élevé des Khéri-Hebs possédait une connaissance ésotérique et secrète que ses Maîtres gardaient jalousement. Chacun d'eux, si j'interprète bien l'évidence, possédait une Gnose, une Connaissance supérieure, qui ne fut jamais confiée à l'écriture, et ils étaient ainsi à même d'accroître ou de réduire son champ d'action selon les circonstances. Il est par conséquent absurde de s'attendre à trouver sur les papyri égyptiens la description des secrets qui formaient la Connaissance ésotérique des Khéri-Hebs».*

Comme le montrent les quelques explications précédentes, l'Ordre de la Rose-Croix ne fut pas véritablement

créé au XVII^e siècle. Il faut plutôt considérer qu'il fut l'École de Mystères majeure de cette époque et que l'enseignement qu'il dispensait alors prenait sa source dans un héritage culturel et spirituel beaucoup plus ancien. Or, cet héritage ne s'est pas perdu par la suite, pas plus qu'il n'est tombé dans l'oubli. Des penseurs et des philosophes éclairés se le transmirent de siècle en siècle, lui ajoutant chaque fois le fruit de leurs propres recherches et de leurs propres connaissances. De nos jours, l'A.M.O.R.C. en est l'un des dépositaires. C'est précisément pour cette raison qu'il est une organisation philosophique véritablement traditionnelle. Résolument tourné vers l'avenir, il continue à œuvrer à l'enrichissement de la culture et de la spiritualité, notamment à travers l'Université Rose-Croix Internationale.

Dans un livre ayant pour titre «*Rose-Croix d'hier et d'aujourd'hui*», Serge Hutin, docteur ès-lettres, ancien attaché de recherches au C.N.R.S., historien de l'ésotérisme, présente un historique général de l'Ordre de la Rose-Croix. Plutôt que de paraphraser ce qu'il a écrit avec tant de concision et de clarté, permettez-moi de le citer et de vous donner un aperçu limité mais suffisant de la manière dont s'est forgée l'histoire des Rose-Croix :



«**P**assons donc en revue les principaux courants initiatiques pouvant être considérés comme les sources lointaines du Rosicrucianisme, tout du moins sur le plan historique. Nul doute que l'alchimie a beaucoup influencé les doctrines rosicruciennes. Elle constituait, surtout à partir du XIV^e siècle, une interprétation ésotérique du Christianisme. Rien de plus obscur, de plus déconcertant pour le non-initié, que l'art d'Hermès, qui remonterait lui-même à l'Égypte antique... À la fin du

Moyen-Âge, l'alchimie tendit à reprendre sa forme alexandrine lorsque, sous l'influence des doctrines gnostiques, elle groupait en conventicules des «frères» et des «sœurs» recherchant l'Illumination à travers l'étude des Mystères. C'est ainsi que Nicolas Flamel (1330-1418) se révéla très proche en esprit de Zozime, un des plus célèbres alchimistes grecs d'Alexandrie. À la même époque, des commentaires ésotériques des Livres sacrés se révélèrent de plus en plus dans la littérature alchimique. Parallèlement à cette divulgation croissante de doctrines mystiques, on assista au développement des sociétés secrètes, qui finirent par couvrir toute l'Europe, malgré l'opposition toujours aussi forte de l'Église. [...]

C'est surtout vers Paracelse (1493-1541) que l'historien doit se tourner pour avoir la plus complète révélation, au XVI^e siècle, des doctrines rosicruciennes. Avec cet illustre médecin, l'alchimie se présente comme l'Art par excellence, celui qui permet d'opérer des transmutations aussi bien spirituelles que matérielles, l'opération de Dieu dans la nature étant identique à son opération dans le Royaume de la Grâce. Tout ce qui se révélera être la théosophie rosicrucienne et maçonnique se trouve formulé dans les écrits de ce grand mystique, dont l'importance dans l'histoire de l'ésotérisme en Occident est capitale ... Ce sont d'ailleurs ses disciples allemands qui furent les promoteurs de la Pansophie, au sein de laquelle devaient être lancés les Manifestes rosicruciens de 1614, 1615 et 1616. [...]

Toutes les doctrines qui seront exposées par les Rosicruciens du XVII^e siècle sont celles des Pansophistes de la fin du XVI^e siècle : Simon Studion, Heinrich Khunrath, Aegidius Gutmann, Julius Sperber... Avec la Pansophie, c'est vraiment le courant rosicrucien qui se

révèle pleinement. Sous son influence, les Rose-Croix du début du XVII^e siècle s'emploieront à donner plus d'ampleur à leur Fraternité, afin d'en faire un Ordre regroupant davantage de membres, répartis partout dans le monde, et non plus un groupement extrêmement restreint dans ses effectifs. Les Rose-Croix considéraient en effet que le moment était venu pour eux de répandre la Lumière parmi leurs semblables. C'est aussi à cette époque que Jean-Valentin Andreae (1586-1654) et ses frères rosicruciens s'efforceront de faire entrer dans la réalité la «*Réforme Universelle*» que tous les Initiés attendaient depuis longtemps.

Précisons également que John Dee (1527-1608), que Gustave Meyrink a pris pour héros de son roman ésotérique "L'Ange à la fenêtre d'Occident", a joué un rôle très important dans toutes les sociétés initiatiques européennes de la fin du XVI^e siècle et du début du siècle suivant. Ses voyages le menèrent jusqu'à Prague, qui était alors l'un des plus grands centres pour l'alchimie et les activités rosicruciennes. Les enseignements secrets de John Dee se retrouveront au cœur des révélations rosicruciennes supérieures, telles qu'elles furent transmises à l'«*Ordre Hermétique de l'Aube Dorée*». Ces enseignements figurent aussi dans les degrés terminaux de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix, où ils sont peu à peu révélés aux membres, du moins à ceux qui se révèlent dignes de ce privilège.

L'existence des Rose-Croix fut rendue publique au XVII^e siècle par la publication des trois Manifestes auxquels nous nous sommes déjà référés. S'il semble établi que Jean-Valentin Andreae fut l'auteur des «*Noces chimiques de Christian Rosenkreutz*» (1616), la «*Fama Fraternitatis*» (1614) et la «*Confessio Fraternitatis*» (1615) auraient été rédigées par un Collège de Rose-Croix, le

Cercle de Tübingen, auquel Andreae lui-même appartenait. Si ce dernier fut le plus célèbre des Rose-Croix allemands de cette époque, il ne faut pas négliger pour autant les grands alchimistes rosicruciens que furent Hadrian von Mynsicht et Michael Maier (1568-1622), dignes successeurs de Gutmann et de Figulus. Mentionnons également Johann Faulhaber, probablement l'initiateur de Descartes (1596-1650) au Rosicrucianisme, ainsi que Joachim Morsius (1593-1643), important par ses relations avec le grand théosophe chrétien Jacob Böhme (1575-1624), qui écrivit plusieurs livres fondamentaux pour tous ceux qui s'intéressent à l'éso-térisme.

Pour comprendre le Rosicrucianisme, il faut savoir que l'Ordre de la Rose-Croix a toujours fait alterner des cycles d'occultation complète (où les secrets ne sont partagés que par quelques hauts Initiés dissimulant leur existence mais conservant un Cercle Intérieur dont l'accès, privilège insigne, demeure extrêmement difficile) et des cycles où il révèle son existence au grand jour et s'ouvre aux initiés. Périodiquement donc, des Initiés sont mandatés pour faire connaître la Fraternité à tous les chercheurs qui sont dignes de recevoir ses enseignements. Telle fut précisément la mission du Cercle de Tübingen. En cela, la découverte du tombeau de Christian Rosenkreutz ne fut qu'une allégorie signifiant que le moment était alors venu de procéder à la résurgence de l'Ordre en Allemagne.

D'Allemagne, le Rosicrucianisme se répandit vers les pays voisins. D'après l'Allemand Konrad Orvius, il existait en 1622, à La Haye, une Loge de Rose-Croix ayant des groupes correspondants à Amsterdam, Nuremberg, Dantzig, Erfurt, Mantoue et Venise. Dans leurs assemblées, ils portaient un grand cordon bleu soutenant une

croix d'or ayant en son centre la rose hermétique, un symbole rosicrucien typique. En France, les Frères de la Rose-Croix commencèrent à faire parler d'eux en 1623, date de l'apposition inopinée sur les murs de Paris d'affiches manuscrites. Parmi les Rose-Croix français de cette époque, on peut inclure avec certitude Michel Potier, David de Planiscampy et le fameux abbé Monfaucon de Villars. [...]

Le Rosicrucianisme trouva en Angleterre une nouvelle terre d'élection. Robert Fludd (1574-1637), qui avait été initié à la Rose-Croix vers 1600 au cours de ses voyages en Allemagne, se consacra à répandre et à développer les doctrines rosicruciennes. Parmi les Rosicruciens anglais de cette génération et de la suivante, il faut mentionner notamment Francis Bacon (1561-1626), auteur de la «*Nouvelle Atlantide*», ainsi que le célèbre astrologue et alchimiste Élias Ashmole (1617-1692). Précisons que tous deux jouèrent un rôle important dans les relations historiques existant entre la Rose-Croix et la Franc-Maçonnerie. Mentionnons également les deux frères jumeaux Henri et Thomas Vaughan, deux célébrités de la Littérature anglaise de l'époque, ainsi que Robert Boyle (1627-1691). [...]

Après avoir cherché vainement à rencontrer les Rose-Croix parfaits, détenteurs d'enseignements secrets, le public se lassa de les rechercher. Le bruit courut même qu'ils s'étaient retirés dans cet Orient mystérieux qui a toujours fasciné les Européens... Cependant, l'Ordre subsistait en Occident, à l'abri des regards indiscrets. Et au début du XVIII^e siècle, Samuel Richter, dit Sincerus Renatus, le sortira à nouveau de son silence. Le Rosicrucianisme se présente alors comme une systématisation de la Pansophie du siècle

précédent, c'est-à-dire comme la systématisation ultime de l'alchimie, tant spirituelle que matérielle. Nous ne pouvons l'aborder en détails, mais nous allons en rappeler les principes généraux, qui sont au cœur de l'ésotérisme rosicrucien. [...]

Nous devons bien reconnaître qu'en ce qui concerne les rites d'initiations et, d'une manière plus générale, les enseignements de l'Ordre, les Rose-Croix d'hier et d'aujourd'hui se sont toujours montrés réticents pour en parler, ce qui explique entre autres pourquoi leur Fraternité a toujours été considérée par les historiens comme une société secrète. Mais cette discrétion n'est-elle pas légitime, en ce monde où la spiritualité est si souvent tournée en dérision et où sévit toujours une certaine "chasse aux sorcières" ? Notons aussi que les Rose-Croix ont souffert jadis de l'Inquisition et plus près de nous du nazisme. On peut donc comprendre qu'ils soient plutôt discrets sur leurs activités et qu'ils n'attirent pas l'attention sur eux». [...]

Pour nous résumer en ce qui concerne les origines du Rosicrucianisme, tout du moins sur le plan historique, nous devons admettre l'existence de «*Frères de la Rose-Croix*» durant le Moyen-Âge. Par ailleurs, il est indéniable que certains mouvements rosicruciens actuels sont bien les héritiers de toute une suite de mouvements initiatiques médiévaux. S'il est faux de croire à un mouvement ésotérique restant extérieurement toujours le même au cours des âges, la filiation initiatique, la transmission d'un mouvement à un autre, n'en est pas moins une réalité fondamentale dans l'histoire des doctrines et rites rosicruciens. C'est ainsi que les Frères de la Rose-Croix, dont les Manifestes de 1614, 1615 et 1616 devaient révéler l'existence au public

européen, furent les héritiers directs des idéaux de leurs prédécesseurs».



Pour clore ce chapitre, je souhaiterais simplement préciser que si vous souhaitez approfondir l'histoire du Rosicrucianisme en général et de l'A.M.O.R.C. en particulier, vous pouvez lire l'ouvrage «*Rose-Croix — Histoire et Mystères*», publié en 2003 par la Diffusion Traditionnelle. De nos jours, il est considéré comme l'un des plus sérieux écrits sur le sujet.

Allgemeine und General
R e f o r m a t i o n

der ganzen weiten Welt.

Beneben der

Fama Fraternitatis,

Des löblichen Ordens des Rosencreuzes, an
alle Gelehrte vnd Häupter Europä ge-
schrieben.

Jetzt öffentlich in Druck verfertigt, vnd allen
tremen Herzen communiciret worden.



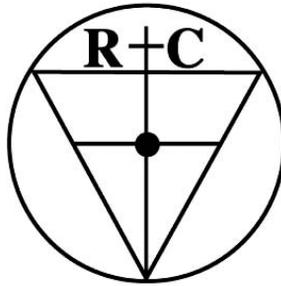
Gedruckt zuerst zu Cassel, durch Wilhelm Bessell,

Anno M. DC. XIV.

Der äußersten Seltenheit wegen wieder aufgelegt,
und mit einem Anhangе verschiedener dahin gehör-
gen Schriften vermehret.

MANIFESTO

Positio Fraternitatis Rosae Crucis



Salutem Punctis Trianguli !

En cette première année du troisième millénaire, sous le regard du Dieu de tous les hommes et de toute vie, nous, députés du Conseil suprême de la Fraternité rosicrucienne, avons jugé que l'heure était venue d'allumer le quatrième Flambeau R+C, afin de révéler notre position sur la situation actuelle de l'Humanité et mettre en lumière les menaces qui pèsent sur elle, mais aussi les espoirs que nous plaçons en elle.

Qu'il en soit ainsi !

*Ad Rosam per Crucem
Ad Crucem per Rosam*

En mars 2001, l'A.M.O.R.C. a publié un Manifeste que des historiens de l'ésotérisme de renommée mondiale situent dans la lignée des trois Manifestes parus au XVII^e siècle.

2.

ÉMERGENCE DE L'A.M.O.R.C.

Comme je l'ai indiqué dans le chapitre précédent, l'héritage des Rose-Croix du XVII^e siècle se perpétua à travers le temps. Au XVIII^e siècle, le mouvement rosicrucien le plus connu était l'Ordre de la Rose-Croix d'Or d'Ancien Système, et au XIX^e siècle l'Ordre Kabbalistique de la Rose-Croix. Harvey Spencer Lewis (1883-1939), dont les ancêtres venus du Pays de Galles avaient émigré en Amérique, s'intéressait depuis de nombreuses années à l'ésotérisme occidental et connaissait la Tradition rosicrucienne. En 1909, il se rendit en France pour rencontrer les Rose-Croix qui résidaient dans ce pays. Après l'avoir éprouvé comme il se doit, ils l'initièrent dans un château situé dans la banlieue de Toulouse. Mieux encore, ils lui confièrent une grande partie de leurs archives et lui demandèrent de retourner avec en Amérique. Parallèlement, il reçut la mission de procéder à la résurgence de l'Ordre dans le Nouveau Monde et de mettre ses enseignements sous une forme écrite. Il faut en effet préciser qu'en France et dans les pays voisins, ils n'avaient été transmis jusqu'alors que d'une façon orale, dans des lieux tenus secrets en raison des risques de persécutions.

Harvey Spencer Lewis ne fut pas seulement un grand penseur, et il ne se limita pas à écrire les premières monographies de l'A.M.O.R.C. à partir des archives que les Rose-Croix d'Europe lui avaient confiées. Il avait également un esprit très inventif et créa le premier planétarium et le premier musée d'égyptologie de la côte ouest des États-Unis. Ce musée existe toujours actuellement. Reconnu par le Conseil International des Musées (I.C.O.M.) et par le Musée Égyptien du Caire entre autres, il accueille chaque année des centaines de milliers de visiteurs et reçoit régulièrement la visite d'égyptologues éminents. Quelques années auparavant, Spencer Lewis avait fondé l'une des premières radios privées de New-York, consacrée surtout à des programmes d'ordre culturel et philosophique. À cela s'ajoutent les nombreuses peintures qu'il réalisa sur des thèmes ésotériques et symboliques, certaines ayant acquis une renommée nationale.

Avec le recul, on peut se demander pourquoi les Rose-Croix d'Europe confièrent une telle mission à un ésotériste américain. L'Histoire permet de répondre à cette question. En effet, le 28 juillet 1914 éclatait en Europe la Première Guerre mondiale, avec son cortège d'horreurs et de destructions. Il faut croire que les Rose-Croix, auxquels on a toujours prêté une certaine aptitude à anticiper l'avenir, avaient prévu cette guerre et l'état de ruines qui en résulterait. En faisant en sorte que leurs archives soient acheminées en Amérique, ils évitèrent qu'elles ne soient détruites. Parallèlement, ils permirent à l'Ordre de la Rose-Croix de renaître sur ce continent au moment même où il entrait en sommeil en Europe. Quoi qu'il en soit, Harvey Spencer Lewis s'acquitta avec compétence de la mission qui lui avait été confiée, et c'est alors qu'il fit connaître l'Ordre sous

le nom d'«*Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix*», afin de mettre en évidence ses origines historiques et traditionnelles.

Ce n'était pas la première fois que l'Ordre de la Rose-Croix entraît en sommeil dans une partie du monde pour s'éveiller dans une autre. Cela s'était déjà produit à plusieurs reprises dans les siècles passés. À ce sujet, il faut savoir que Christian Rosenkreutz, personnage auquel on attribue parfois la création de la Fraternité rosicrucienne, n'a pas vécu au XV^e siècle comme le laisse supposer la «*Fama Fraternitatis*». En réalité, il correspond à un mythe qui se rattache précisément au fait que l'Ordre fonctionnait jadis selon des cycles alternant des périodes d'activité et d'inactivité. Pour être plus précis, lorsque les circonstances nécessitaient qu'il entre en sommeil dans un pays, on faisait savoir que le moment était venu de mettre en tombe un certain Christian Rosenkreutz. Inversement, lorsque le moment était venu de l'activer ou de le réactiver en quelque contrée du monde, on publiait un Manifeste annonçant qu'on avait découvert une tombe contenant le corps d'un mystérieux Christian Rosenkreutz et que le moment était venu de l'exhumer.

Comme chacun sait, une Deuxième Guerre mondiale allait décimer l'Europe et en faire le théâtre d'atrocités dont seul l'homme est capable lorsqu'il se laisse dominer par la recherche du pouvoir et par la haine. Dans cette tourmente dont nous connaissons tous l'ampleur, le continent américain fut épargné, de sorte que Harvey Spencer Lewis put poursuivre le travail commencé dès 1909. Entre les deux guerres, il se rendit régulièrement en Europe, afin d'y rencontrer les Rose-Croix qui vivaient en France et dans les pays voisins. Au cours de ces visites, signalons qu'il fut invité

plusieurs fois dans des cercles maçonniques, notamment en septembre 1926, à Paris, où il reçut les honneurs du Grand Orient de France. Comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce livre, cette obédience maçonnique a pris depuis une orientation plutôt matérialiste et laïciste, au point que la plupart de ses Loges interdisent désormais aux Rose-Croix d'en faire partie. Il en est d'ailleurs de même du Droit Humain, qui lui semble inféodé...

C'est juste après la Deuxième Guerre mondiale que l'A.M.O.R.C. put s'établir sur le continent européen et mettre son enseignement à la disposition de tous les chercheurs susceptibles d'être intéressés. En France, l'A.M.O.R.C. existait déjà à l'état embryonnaire depuis 1931, mais c'est le 19 juin 1948 qu'il commença véritablement son cycle actuel d'activité, sous la responsabilité de Jeanne Guesdon (1884-1956). Dans les mois qui suivirent, il rayonna dans les pays francophones limitrophes, c'est-à-dire en Belgique et en Suisse. Puis il s'étendit rapidement au Québec, aux DOM-TOM et à l'Afrique francophone, où il contribua et contribue encore à lutter contre la superstition et les divisions ethniques. De nos jours, la juridiction française est l'une des plus importantes du monde.

Hôtel de Florence

26, RUE DES MATHURINS, 26
(Près l'Opéra et la Gare St-Lazare)

L. DAUMERIE, Prop^r

CHAUFFAGE CENTRAL

English Spoken

☉☉☉

Paris, le
Toulouse Aug 13, 1909

My dear:-

Have arrived safely
in Toulouse - way down South
in France & so far all my
hopes on this trip have been
realized, but not without many
tests and trials, at every turn
I meet those who see me closely,
question me closely or ask me
to do foolish things to see if
I will obey orders.

At last I am in the R + C,
thank God - but the baths &
vows are severe. How many in
America will I find to keep
them with me.

Give my love to baby Rept
& your mother & all. I miss
you & wish you could go
with me through all these strange
experiences.

Lovingly
Harvey

Aug 13, 1909

Extrait de la lettre que Harvey Spencer Lewis adressa à son épouse en date du 13 août 1909, depuis Toulouse. Il lui déclare notamment qu'il a été initié à la Rose-Croix et qu'il en remercie Dieu, ajoutant que les engagements furent sévères.

3.

STRUCTURE ACTUELLE DE L'A.M.O.R.C.

L'A.M.O.R.C. s'étend actuellement au monde entier, mais il comprend plusieurs juridictions, chacune couvrant, par-delà les frontières, tous les pays de même langue. C'est ainsi qu'il existe une juridiction allemande, anglaise, espagnole, française, grecque, italienne, japonaise, néerlandaise, nordique, portugaise, russe, etc. Le siège de chaque juridiction, traditionnellement désigné sous le nom de «*Grande Loge*», est dirigé par un Grand Maître, lequel est élu pour un mandat renouvelable de 5 ans. Précisons que ce titre est symbolique et ne veut absolument pas dire que celui ou celle qui le porte est un être supérieur et qu'il détient un pouvoir absolu sur les membres. En fait, il désigne simplement celui ou celle qui dirige une juridiction à un moment donné. Je dois préciser également que les responsables de l'A.M.O.R.C. comme ses membres sont opposés à tout culte de la personnalité.

Dans son ensemble, l'A.M.O.R.C. est dirigé par un Conseil Suprême qui se compose des Grands Maîtres de toutes les juridictions du monde. Ce Conseil est placé sous l'autorité et la présidence de l'Imperator, titre symbolique qui ne veut pas dire "Empereur", comme on le croit souvent. Sur le plan traditionnel, il provient du

terme latin «*Imperare sibi*», qui signifie «*Maître de soi*». Déjà, en 1710, Sincerus Renatus (Samuel Richter), qui se disait disciple de Paracelse et de Bœhme, utilisa ce terme dans l'un de ses ouvrages pour nommer le responsable des Rose-Croix. De nos jours, il désigne celui ou celle qui assume la plus haute fonction dans l'Ordre. En tant que tel, l'Imperator supervise les activités de toutes les Grandes Loges. Comme chaque Grand Maître, il est élu à cette fonction pour une durée renouvelable de 5 ans. Le Conseil Suprême de l'Ordre comporte actuellement 17 membres, parmi lesquels plusieurs femmes, et se réunit au moins une fois par an dans l'une ou l'autre des juridictions.

Dans tous les pays du monde, l'A.M.O.R.C. est une organisation à but non lucratif. Il n'a en effet aucun caractère commercial. En vertu de ce principe, l'enseignement rosicrucien ne peut être acheté et n'est pas vendu, mais prêté sous forme de monographies. Comme toute association fraternelle ou culturelle, l'Ordre doit subvenir à ses propres besoins et il le fait grâce à la cotisation annuelle que lui versent ses membres. Malgré les frais considérables engendrés par l'enseignement écrit qui leur est transmis (secrétariat, informatique, envois postaux, imprimerie, etc.), cette cotisation annuelle est raisonnable. En France, elle est actuellement de 254 €* et peut être versée par fraction trimestrielle ou semestrielle. Il faut savoir également que les membres résidant dans des pays défavorisés sur le plan économique bénéficient d'une cotisation réduite. Certains en sont même exonérés lorsqu'ils traversent une période trop difficile sur le plan financier.

En France, l'A.M.O.R.C. a le statut d'association loi 1901. Il est donc dirigé par un Conseil d'Administration, dont les 5 membres sont élus dans leurs fonctions

* Année 2006.

respectives et régulièrement remplacés. Le Grand Maître lui-même ne fait pas partie de ce Conseil et ne possède aucun pouvoir administratif, financier ou juridique, son rôle concernant la direction et la supervision des activités purement philosophiques. Conformément aux statuts de l'Ordre, aucun profit financier ne peut être réalisé par l'un de ses membres ou de ses dirigeants, les fonds de l'A.M.O.R.C. étant utilisés uniquement pour couvrir les dépenses liées à son fonctionnement général. Par ailleurs, tous ses comptes sont supervisés et authentifiés par un expert-comptable et un commissaire aux comptes qui n'en sont pas membres, ceci dans une volonté de transparence. Ajoutons que tout membre peut y avoir librement accès.



Sigle de l'A.M.O.R.C. depuis sa résurgence en 1909.

ENSEIGNEMENT ROSICRUCIEN

Étant donné que les origines traditionnelles de l'A.M.O.R.C. remontent aux Écoles de Mystères de l'Égypte antique, l'enseignement qu'il perpétue de nos jours intègre la Gnose égyptienne, telle qu'elle était transmise dans les Écoles de Mystères de l'époque. Mais il ne se limite pas à cette Gnose. En effet, les grands philosophes de la Grèce antique, puis les néoplatoniciens, lui ajoutèrent leurs propres préceptes. Ensuite, ce sont les alchimistes du Moyen-Âge et les penseurs de la Renaissance qui l'ont enrichie, parmi lesquels Nicolas Flamel, Cornélius Agrippa, Paracelse, Pic de la Mirandole, Léonard de Vinci, John Dee, etc.

Au XVII^e siècle, des Rose-Croix éminents ont précisé et développé certains aspects de l'antique héritage, parmi lesquels Francis Bacon, Michael Maier, auquel je me suis référé dans le premier chapitre, Robert Fludd, Élias Ashmole, Comenius (père spirituel de l'U.N.E.S.C.O.), etc. À des époques plus récentes, des personnages importants ont été membres de l'Ordre ou en contact avec lui. On peut citer entre autres Jacob Bøehme, René Descartes, Baruch Spinoza, Isaac Newton, Wilhelm Leibniz, Cagliostro, Benjamin Franklin, le Comte de Saint Germain, Michel Faraday, Papus,

Stanislas de Guaita, Joséphin Péladan, Claude Debussy, Éric Satie...

Depuis 1909, début du cycle actuel de l'A.M.O.R.C., d'autres Rosicruciens spécialisés dans divers domaines du savoir ont apporté leur contribution à son enseignement. Parmi eux, nous trouvons naturellement ceux qui ont assumé ou assument encore des fonctions au sein de l'Ordre, mais également des membres qui, en tant que physiciens, chimistes, biologistes, psychologues, médecins, artistes ou philosophes, travaillent constamment à l'enrichissement culturel et spirituel de la connaissance rosicrucienne. En ce sens, la Tradition Rose-Croix n'est pas figée dans le passé, car elle est continuellement enrichie.

Comme je l'ai déjà précisé, l'enseignement rosicrucien était transmis uniquement de bouche à oreille dans les siècles passés. Désormais, il s'échelonne sur douze degrés et se présente sous forme de monographies qui sont envoyées tous les mois aux membres de l'A.M.O.R.C. Le but de ce livre n'étant pas de présenter en détail ce qui est enseigné dans l'Ordre, je me limiterai à dire qu'ils traitent de sujets auxquels les mystiques se sont toujours intéressés : la nature du Divin, l'origine de l'univers, la structure de la matière, les concepts de temps et d'espace, le but de l'existence, les lois de la vie, l'âme humaine et ses attributs, les phases de la conscience, les phénomènes psychiques, les mystères de la naissance, de la mort et de l'après-vie, le karma et la réincarnation, le symbolisme traditionnel, les grandes traditions ésotériques du passé... Parallèlement à ces sujets philosophiques et mystiques, l'enseignement rosicrucien intègre également l'apprentissage de techniques fondamentales en matière de mysticisme, telles que la relaxation, la concentration, la visualisation, la

création mentale, la méditation, la prière, l'alchimie spirituelle, etc.

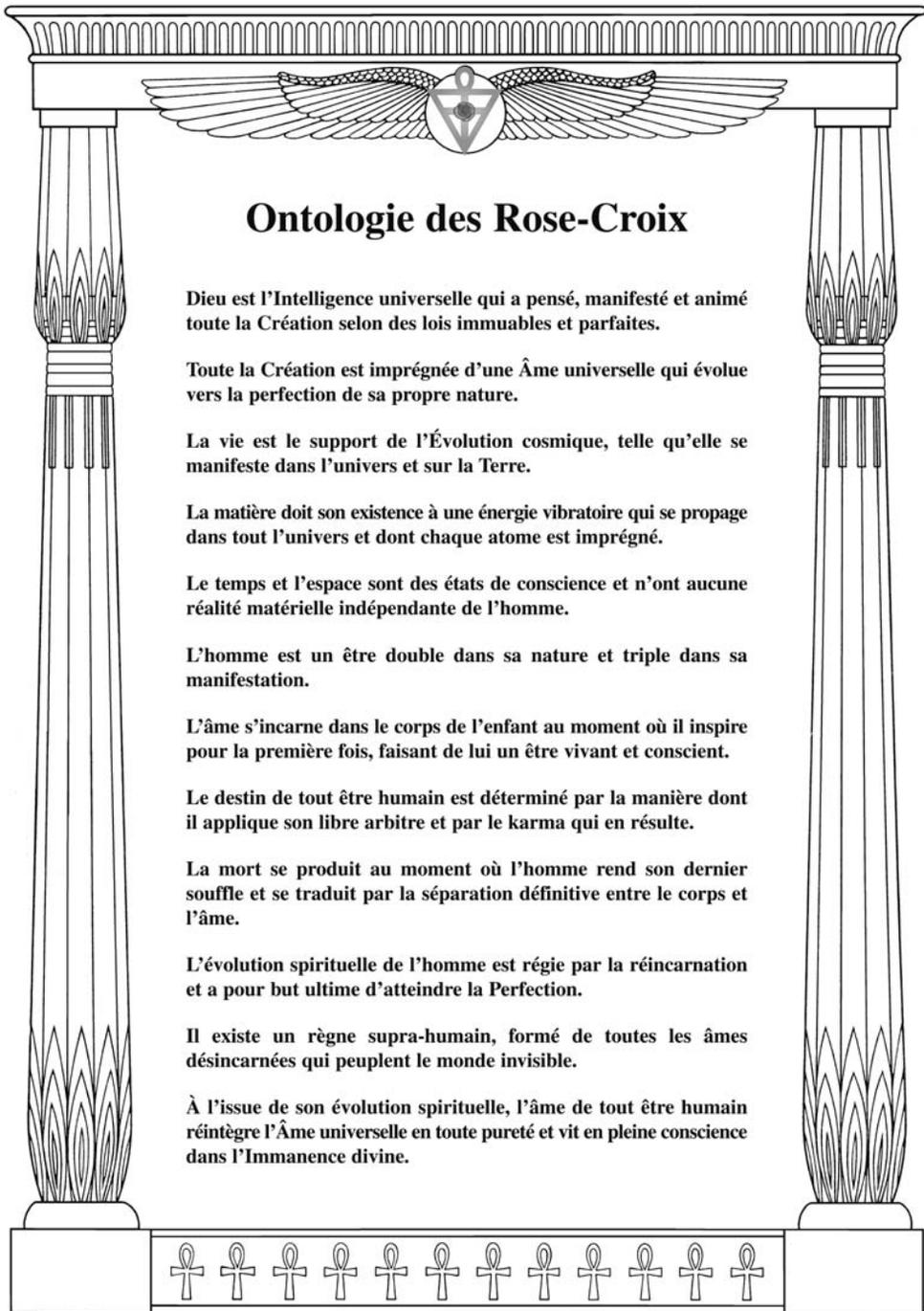
Une question que l'on peut se poser à propos de l'enseignement de l'A.M.O.R.C. est de savoir s'il est réservé uniquement à des personnes qui possèdent déjà un certain acquis culturel et philosophique. La réponse est non, car le style des monographies et le vocabulaire employé ne posent aucun problème de compréhension. Par ailleurs, les sujets sont traités graduellement, non seulement à l'intérieur de chaque degré, mais également d'un degré à l'autre. J'ajouterai que l'enseignement rosicrucien n'a pas pour but de développer l'intellect, mais d'éveiller l'intelligence du cœur, car c'est elle qui fait la valeur et la dignité de tout être humain.

Il est important également de comprendre que l'enseignement de l'A.M.O.R.C. n'est pas spéculatif. Certes, certains sujets traités dans les monographies sont nécessairement abstraits. À titre d'exemple, les concepts de Dieu, de l'âme humaine, du temps et de l'espace, etc. font appel à des notions que l'on ne peut réduire à des données cartésiennes. Cela dit, chaque fois que cela est possible, les explications données ont un caractère pragmatique et font référence à la vie courante. Par ailleurs, la plupart des monographies s'achèvent par une "Application Pratique" destinée à expérimenter les principes étudiés. À cet égard, le Rosicrucianisme ne véhicule pas une connaissance purement théorique, auquel cas il se limiterait à une forme d'intellectualisme sans grand intérêt.

Peut-être est-il utile de préciser que l'enseignement rosicrucien n'a absolument aucun caractère dogmatique. Autrement dit, il est dénué de tout dogme et ne

comporte aucun credo sectaire. Ainsi, dès le début de son affiliation, il est demandé à chaque Rosicrucien de toujours rester un "vivant point d'interrogation" par rapport à la connaissance qui lui est transmise. À tout moment, il reste libre de refuser les principes qui heurtent sa compréhension personnelle ou qui n'ont pas son approbation. En cela, le but du Rosicrucianisme est davantage d'amener les membres de l'Ordre à se poser des questions qu'à leur apporter des réponses catégoriques sur tel ou tel sujet. Une telle démarche cultive un esprit tolérant tout en posant les bases d'une personnalité indépendante dans le choix de ses convictions philosophiques.

Bien que l'enseignement rosicrucien se présente désormais sous une forme écrite, l'A.M.O.R.C. continue néanmoins à perpétuer l'aspect oral de la Tradition rosicrucienne, telle qu'elle s'est transmise à travers les âges. Ainsi, les membres qui le souhaitent peuvent se rendre dans des Loges de l'Ordre. Il s'agit de lieux de réunion où ils se consacrent à des travaux mystiques. Sans entrer dans les détails, disons que les Rosicruciens qui les fréquentent échangent sur les sujets qu'ils étudient chez eux et peuvent ainsi évaluer la compréhension qu'ils en ont. Mais les Loges servent aussi de cadres à des rencontres fraternelles basées sur la tolérance et le respect de l'autre. En cela, l'A.M.O.R.C. constitue une Fraternité mondiale qui ne fait aucune distinction de race, de nationalité, de religion et de classe sociale.



Ontologie des Rose-Croix

Dieu est l'Intelligence universelle qui a pensé, manifesté et animé toute la Création selon des lois immuables et parfaites.

Toute la Création est imprégnée d'une Âme universelle qui évolue vers la perfection de sa propre nature.

La vie est le support de l'Évolution cosmique, telle qu'elle se manifeste dans l'univers et sur la Terre.

La matière doit son existence à une énergie vibratoire qui se propage dans tout l'univers et dont chaque atome est imprégné.

Le temps et l'espace sont des états de conscience et n'ont aucune réalité matérielle indépendante de l'homme.

L'homme est un être double dans sa nature et triple dans sa manifestation.

L'âme s'incarne dans le corps de l'enfant au moment où il inspire pour la première fois, faisant de lui un être vivant et conscient.

Le destin de tout être humain est déterminé par la manière dont il applique son libre arbitre et par le karma qui en résulte.

La mort se produit au moment où l'homme rend son dernier souffle et se traduit par la séparation définitive entre le corps et l'âme.

L'évolution spirituelle de l'homme est régie par la réincarnation et a pour but ultime d'atteindre la Perfection.

Il existe un règne supra-humain, formé de toutes les âmes désincarnées qui peuplent le monde invisible.

À l'issue de son évolution spirituelle, l'âme de tout être humain réintègre l'Âme universelle en toute pureté et vit en pleine conscience dans l'Immanence divine.

Ce texte officiel résume en douze lois majeures l'Ontologie des Rose-Croix, c'est-à-dire l'idée qu'ils se font de la Création en général et de l'homme en particulier. Précisons néanmoins que ces lois n'ont aucun caractère dogmatique.

5.

PHILOSOPHIE ROSICRUCIENNE

Indépendamment de l'enseignement que l'A.M.O.R.C. perpétue à travers les monographies, en quoi consiste la philosophie rosicrucienne ? Pour répondre à cette question, le mieux est peut-être de porter à votre connaissance un exposé que j'ai adressé en octobre 1998 aux Loges de l'Ordre et qui traite précisément de ce thème. À l'origine, cet exposé était destiné uniquement aux Rosicruciens, mais je pense qu'il a sa place dans ce livre :



«Si j'ai souhaité m'adresser à vous aujourd'hui, c'est parce que j'en ai ressenti le besoin intérieur. Sachez d'ores et déjà que ce n'est pas pour vous donner des nouvelles particulières au sujet de notre Ordre, car je le fais régulièrement dans le bulletin mensuel que vous recevez avec les monographies. C'est tout simplement pour partager avec vous une réflexion sur un thème qui m'est cher, à savoir la philosophie. En effet, les Rosicruciens que nous sommes aiment se définir comme étant des philosophes, et notre Ordre lui-même est de nature philosophique. C'est pourquoi j'aimerais vous faire part de mon point de vue sur ce sujet et vous confier en toute fraternité ce qu'il m'inspire.

En premier lieu, il est peut-être utile de rappeler que le mot «*philosophie*» peut être défini de deux manières. Littéralement, il veut dire «*amour de la sagesse*», mais par extension, il signifie également «*science de la vie*». Bien que ces deux définitions soient complémentaires, elles expriment néanmoins des notions, des concepts et des idéaux quelque peu différents. Je vous propose donc de les examiner et de voir ce qu'elles impliquent au niveau de notre quête spirituelle. De cette manière, nous pourrions mettre en évidence l'idéal de comportement qui devrait nous animer, non seulement lorsque nous sommes entre nous, mais également dans notre vie quotidienne, au contact de nos frères et sœurs du monde que nous qualifions de «*profane*», à défaut d'un terme plus approprié.

Si nous considérons la première définition du mot «*philosophie*», à savoir, je le répète, «*amour de la sagesse*», nous en déduisons qu'un philosophe, au sens noble de ce terme, est quelqu'un qui «*aime la sagesse*». Pour l'anecdote, sachez que c'est Pythagore qui est à l'origine du mot «*philosophie*». Avant lui, les philosophes de la Grèce antique étaient appelés «*sages*». Le «*Conseil des Sages*» était d'ailleurs une institution à Athènes. Ce Conseil réunissait les plus grands penseurs du moment, lesquels étaient chargés de réfléchir et de légiférer sur les problèmes de société qui se posaient alors, que ce soit dans le domaine de la morale, de l'économie, de la politique, de la religion, etc. C'est ainsi que Pythagore lui-même fut qualifié de «*sage*». Mais comme il était particulièrement modeste, il considérait qu'il était encore trop imparfait pour mériter un tel qualificatif. Il demanda par conséquent qu'on ne dise pas de lui qu'il était sage, mais qu'il «*aimait la sagesse*», ce qu'il

jugeait déjà très louable. Ainsi naquit le mot «*philosophie*».

Comme le suggèrent les quelques explications précédentes, on ne peut être véritablement philosophe si l'on manque d'humilité. Cela, nous le savons tous. Mais qui d'entre nous peut dire en son âme et conscience qu'il est vraiment humble en pensée, en parole et en action ? Qui, parmi nous, n'éprouve jamais le besoin d'attirer l'attention, d'occuper le centre d'une conversation, de donner un avis qu'on ne lui a pas demandé, de faire état de ses mérites, de montrer sa supériorité dans tel ou tel domaine, etc. ? Cela dit, nous ne devons pas nous culpabiliser à l'idée de savoir que nous ne sommes pas aussi humbles que nous le voudrions, car nous sommes nécessairement imparfaits et évoluons précisément dans le but de nous parfaire. Si nous avons le sentiment de manquer d'humilité, nous devons plutôt accepter cet état de fait avec philosophie et travailler sans relâche sur nous-mêmes pour acquérir cette vertu. Parallèlement, et c'est là me semble-t-il une priorité, nous devons faire tout notre possible pour que les autres ne subissent pas les effets négatifs de nos élans d'orgueil. Ce faisant, non seulement nous leur témoignons le respect ou l'affection qui leur est dû, mais nous manifestons également notre désir de devenir meilleur dans notre comportement. À cet égard, rappelez-vous toujours que ce n'est pas le fait d'être imparfait qui est coupable karmiquement, mais le manque d'effort à se parfaire.

De toute évidence, la sagesse ne se limite pas à faire preuve d'humilité. Être sage, c'est en fait exprimer dans son comportement toutes les vertus que l'on attribue à l'âme humaine, dans ce qu'elle a de plus divin. Dans l'absolu, c'est donc être patient, confiant,

tolérant, altruiste, intègre, non violent, etc. Cela dit, être philosophe, au sens premier que nous avons rappelé précédemment, ne consiste pas à être réellement sage, bien que ce soit l'idéal à atteindre, mais à aimer la sagesse. Autrement dit, c'est d'abord et avant tout être animé par l'amour de ce qui est bien dans le comportement humain. Cela suppose que l'on peut être philosophe tout en étant imparfait, à condition, naturellement, de s'évertuer à se parfaire. En tant que Rosicruciens, nous sommes donc bien des philosophes, car s'il est un fait que nous ne sommes pas véritablement des sages, nous aspirons effectivement à devenir meilleurs et à exprimer la Sagesse divine dans notre manière de vivre.

Mais les philosophes que nous sommes ne doivent pas se limiter à aimer ce qui est bien dans le comportement humain, ni même à tout faire pour s'y conformer dans la vie quotidienne. Nous devons également transmettre cet amour aux autres et leur donner le désir de s'intéresser à la philosophie. Autrement dit, nous devons faire en sorte qu'eux-mêmes en viennent à aimer et à rechercher la sagesse, but ultime de la quête humaine. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à nous comporter aussi dignement que possible en toutes circonstances et à être pour eux l'exemple vivant de la sérénité que procure un tel comportement. Cela implique pour nous de manifester les idéaux éthiques et philosophiques qui nous animent, afin que ces idéaux se réfléchissent à travers nous et deviennent pour autrui une référence morale et spirituelle. Telle est la condition pour que nous devenions le miroir de ce qu'il y a de plus noble dans la nature humaine.

De ce qui précède, vous déduirez que la philosophie, au sens d'«*amour de la sagesse*», implique également

l'amour des autres, au point de souhaiter qu'ils deviennent encore plus vertueux que nous dans leur comportement et qu'ils connaissent les plus belles bénédictions divines, avec tout ce qui en résulte en termes de bonheur et de Paix Profonde. Être philosophe, c'est donc aimer la sagesse pour soi-même, mais également pour autrui. Autrement dit, c'est aimer que les autres l'aiment et la possèdent. C'est même prier pour qu'ils l'acquièrent, car quiconque la détient est un instrument de Bien parmi les hommes et rend le monde meilleur. En effet, n'oublions jamais que l'humanité entière s'élève chaque fois qu'un seul être humain fait preuve de sagesse. Cela revient finalement à dire que la philosophie, dans l'expression la plus pure de son sens littéral, est l'amour de l'homme pour l'homme, ce qui fait d'elle un vecteur d'humanisme.

Venons-en maintenant au sens second du mot «*philosophie*», c'est-à-dire au sens de «*science de la vie*». La vie, comme vous le savez, sert de support à l'évolution de l'âme humaine. En effet, c'est parce qu'elle possède un corps physique qu'elle est capable d'évoluer sur le plan terrestre. Sans lui, elle ne pourrait acquérir les leçons grâce auxquelles elle doit se parfaire et prendre graduellement conscience de sa perfection latente, en vue de sa réintégration finale et définitive dans l'Omni-science divine. Pour nous, une telle chose est évidente, mais la grande majorité des hommes sont encore dans l'ignorance de cette évidence. Pour la plupart d'entre eux, la vie est l'interlude conscient que tout être humain connaît entre la naissance et la mort, avec ses joies, ses peines et ses épreuves. Ne sachant pas vraiment pourquoi ils vivent, ils ne peuvent donner à leur existence la dimension spirituelle qu'elle devrait avoir. Certes, nombre d'entre eux ont une quête religieuse, mais cette

quête est fondée essentiellement sur la croyance, et non sur la connaissance. Or, la science de la vie n'est autre que la connaissance.

Mais qu'est-ce que la connaissance, au sens philosophique de ce terme ? En premier lieu, c'est savoir en quoi consiste le but ontologique de la vie, tel que nous venons de le définir. Autrement dit, c'est savoir que nous vivons pour évoluer vers la perfection de notre propre nature divine. En second lieu, c'est connaître les lois spirituelles qui régissent cette évolution. C'est donc à la fois la science et la conscience du pourquoi et du comment de l'existence humaine. Cependant, une telle connaissance ne suffit pas à rendre l'homme meilleur dans son comportement. Il doit pour cela la mettre en pratique, non seulement pour son propre bien-être, mais également pour celui des autres. Vu sous cet angle, on ne peut être philosophe qu'en appliquant dans la vie quotidienne ce que l'on sait et connaît en matière de mysticisme. Si on ne le fait pas, la philosophie que l'on croit posséder se réduit à des préceptes théoriques qui peuvent satisfaire le mental, mais qui ne répondent en aucun cas aux aspirations de l'âme. Elle se limite alors à nous donner l'illusion d'être des philosophes.

Nous venons de dire qu'être philosophe, c'est appliquer la connaissance des lois qui régissent l'évolution spirituelle de l'homme. Parmi ces lois, il en est une que vous connaissez tous et qui est extrêmement importante, à savoir le karma. Comme vous le savez, cette loi, que l'on appelle également *«loi de compensation»*, opère de telle manière que chacun récolte tôt ou tard ce qu'il a semé, en négatif comme en positif. Or, vous conviendrez que le fait d'en avoir conscience n'est pas suffisant pour nous inciter à toujours bien penser, bien

parler et bien agir, que ce soit d'ailleurs entre Rosicruciens ou non. Autrement dit, cela ne nous empêche pas d'entretenir parfois des pensées négatives, d'avoir des propos malveillants et de commettre des actes répréhensibles. Si tel est le cas, c'est précisément parce que nous n'avons pas toujours la volonté d'appliquer ce que nous savons, non seulement au regard de la loi karmique, mais également au regard d'autres lois se rapportant à notre évolution intérieure. De toute évidence, nous devons cultiver cette volonté et en faire le support de notre existence, afin de vivre conformément à notre philosophie.

Les remarques précédentes me conduisent à évoquer un autre point indissociable de la philosophie. Vous connaissez tous l'adage «*science sans conscience n'est que ruine de l'âme*», que l'on attribue à Rabelais. Appliqué à la science matérialiste, il signifie naturellement qu'elle est une source de mal et de destruction si elle n'est pas utilisée dans un but humaniste, c'est-à-dire au service de l'homme, tant sur le plan matériel que spirituel. Mais cet adage nous éclaire également sur ce que nous avons dit précédemment. En effet, il illustre le fait que posséder la «*science de la vie*» n'est utile au Bien que si nous l'employons réellement pour contribuer à l'évolution de la conscience, que ce soit d'ailleurs dans son expression individuelle ou collective. Dans le cas contraire, elle ne profite pas à l'épanouissement de l'âme. Pour reprendre le même adage en le positivant et en le paraphrasant quelque peu dans son application purement philosophique, je dirai par opposition que «*science et conscience font le bonheur de l'âme*».

Étant donné que la philosophie est à la fois l'«*amour de la sagesse*» et la «*science de la vie*», nous pouvons

combiner ces deux définitions pour en trouver une troisième. Il en est une qui apparaît immédiatement, à savoir l'«*amour de la vie*». Il est un fait que l'on ne peut être philosophe si l'on n'aime pas la vie car, comme nous l'avons dit précédemment, elle sert de support à l'évolution de l'âme humaine et lui permet de s'élever vers la Perfection, jusqu'à atteindre l'état de Pureté absolue. Mais elle est davantage encore : elle est l'une des plus belles manifestations des lois divines ; elle est le Souffle grâce auquel Dieu vit et Se contemple à travers nous. Pour toutes ces raisons, nous devons aimer la vie et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle soit belle, heureuse et utile, et ce, malgré les difficultés et les épreuves auxquelles elle nous confronte parfois. En un mot, nous devons en faire le fondement de notre philosophie et nous rappeler constamment que la grandeur de l'homme se situe dans le fait qu'il est, non seulement un être vivant, mais également et surtout une âme vivante.

Mais la vie ne se manifeste pas uniquement à travers l'homme. Elle s'exprime également à travers tous les êtres vivants qui peuplent notre planète. Cela veut dire qu'un philosophe véritable aime et respecte tous les règnes de la nature, car chacun d'eux sert de véhicule à l'Âme universelle et participe pleinement à son évolution. Dans cet ordre d'idée, nous devons considérer les animaux comme nos "petits" frères, d'autant plus qu'il est évident pour moi que les plus évolués d'entre eux sont des hommes en devenir. À cet égard, toutes les souffrances qu'on leur impose pour des raisons injustifiées sont une offense à Dieu et génèrent des karmas négatifs à l'encontre de l'humanité elle-même, notamment dans le domaine des maladies. Il en sera ainsi aussi longtemps que nous ferons souffrir

inutilement les animaux, car nous devons apprendre à les aimer et à les considérer comme une extension de nous-mêmes, au même titre que nos frères humains. Dans son application la plus noble, la philosophie inclut donc l'amour de tous les êtres que la vie a mis au monde, ce qui donne au mot «*fraternité*» une dimension universelle, pour ne pas dire divine.

À présent, je voudrais insister sur un point qui me semble très important. En effet, vous savez tous que la philosophie rosicrucienne est profondément spiritualiste. Autrement dit, elle prône l'existence de Dieu et la possibilité pour l'homme d'étudier les lois divines, au sens de lois naturelles, universelles et spirituelles. Je suis d'ailleurs convaincu que c'est dans cette étude que résident la raison de notre présence sur Terre et la clé du bonheur auquel nous aspirons. Par ailleurs, nos enseignements nous apprennent comment agir sur le plan spirituel pour contribuer au Bien, ce qui, naturellement, n'exclut pas de le faire également sur le plan matériel. Dans cet ordre d'idée, nous avons tous un devoir d'entraide envers tous ceux qui souffrent, que ce soit physiquement ou moralement. Je voudrais donc saisir cette occasion pour vous rappeler combien ce devoir est important. En fait, il est le fondement de l'œuvre humaniste à laquelle les Rosicruciens se consacrent depuis des siècles, en application même de leur philosophie. Dans l'absolu, pas une journée ne devrait passer sans que nous ayons œuvré au service de l'humanité souffrante.

Si j'ai souhaité vous parler aujourd'hui du sens qu'un Rosicrucien doit donner au mot «*philosophie*», c'est tout simplement parce que j'aimerais que chacun de nous se comporte véritablement en philosophe. En effet, je suis convaincu que c'est dans la philosophie

que réside le fondement de la quête que nous avons entreprise sous les auspices de la Rose-Croix. En cela, comprenez bien que ce n'est en aucun cas dans l'acquisition de "pouvoirs" psychiques, paranormaux, transcendants ou autres. Certes, l'homme possède de tels "pouvoirs" à l'état latent, et il est possible de les développer graduellement, je pense notamment à l'intuition ou à la prémonition. Mais ce développement est tout-à-fait secondaire par rapport à l'éveil de nos facultés spirituelles, lesquelles correspondent précisément aux vertus de l'âme elle-même. Vous noterez d'ailleurs que nombre de Grands Initiés du passé, je pense en particulier à Socrate, Plotin, Milarépa, Rûmi, Spinoza, Louis-Claude de Saint-Martin, Gandhi et tant d'autres, n'accordaient aucun intérêt aux "pouvoirs" psychiques. Pourtant, ils font partie des plus belles âmes que l'humanité ait connues et demeurent à jamais des témoins de la Sagesse divine. À ce titre, ils furent des philosophes hors du commun».



En plus des points traités dans cet exposé, je souhaiterais préciser qu'en application de la philosophie prônée par l'A.M.O.R.C., les Rosicruciens ont à cœur de contribuer au bonheur des autres. C'est pourquoi nombre d'entre eux s'investissent dans des actions caritatives et s'emploient à aider ceux qui en ont besoin. En cela, ils sont vraiment humanistes et participent pleinement à la vie sociale. On ne peut donc leur reprocher de vivre en autarcie ou de se couper du monde, ce qui est le cas des adeptes de certaines sectes, mais également de ceux et celles qui vivent dans des monastères, des couvents, etc.



Contribution rosicrucienne à la paix

Je contribue à la paix lorsque je m'évertue à exprimer le meilleur de moi-même dans mes relations avec autrui.

Je contribue à la paix lorsque je mets mon intelligence et mes compétences au service du Bien.

Je contribue à la paix lorsque j'éprouve de la compassion à l'égard de tous ceux qui souffrent.

Je contribue à la paix lorsque je considère tous les êtres humains comme mes frères et sœurs, quelles que soient leur race, leur culture et leur religion.

Je contribue à la paix lorsque je me réjouis du bonheur des autres et prie pour leur bien-être.

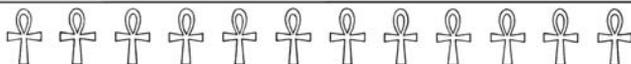
Je contribue à la paix lorsque j'écoute avec respect et tolérance des opinions qui divergent des miennes ou même qui s'y opposent.

Je contribue à la paix lorsque j'utilise le dialogue plutôt que la force pour régler tout conflit.

Je contribue à la paix lorsque je respecte la nature et la préserve pour les générations futures.

Je contribue à la paix lorsque je ne cherche pas à imposer aux autres ma conception de Dieu.

Je contribue à la paix lorsque je fais de la paix le fondement de mon idéal et de ma philosophie.



Ce document officiel constitue en lui-même un hymne à la paix, idéal auquel Nicolas Roerich (1874-1947), membre éminent de l'A.M.O.R.C., consacra toute sa vie. Sa célèbre «*bannière de la paix*» reste un témoignage vivant de son implication dans ce domaine.

6.

ÉTHIQUE ROSICRUCIENNE

La philosophie rosicrucienne accorde une grande importance à l'éthique. Cela signifie qu'elle est fondée sur un idéal de comportement, c'est-à-dire sur le respect de certaines valeurs et sur le désir de se parfaire. Ayant traité ce sujet dans un ouvrage intitulé *«L'idéal éthique des Rose-Croix»*, je vous propose d'en découvrir quelques extraits qui vous permettront de mieux appréhender en quoi consiste cet idéal :



«En tant qu'êtres humains, nous sommes tous imparfaits. Autrement dit, nous avons tous des défauts, les uns étant apparents, les autres moins visibles. Quoi qu'il en soit, nous savons en notre âme et conscience que nous sommes perfectibles. Si vous admettez que le but de notre évolution spirituelle est de nous parfaire et d'exprimer dans notre comportement les vertus inhérentes à notre âme, la première chose à faire consiste à admettre nos faiblesses et à accepter de les transmuter, non seulement pour notre propre bien-être, mais également pour ne plus les imposer aux autres. Le seul moyen d'y parvenir consiste à nous analyser nous-mêmes et à essayer de définir ce que nous

devrions penser ou ne pas penser, dire ou ne pas dire, faire ou ne pas faire, pour manifester le meilleur de notre nature profonde et nous comporter aussi dignement que possible sur le plan humain. Cela implique de nous livrer à une profonde introspection et d'agir en conséquence. [...]

LA PATIENCE

«Comme toutes les vertus inhérentes à l'âme humaine, la patience contribue à notre bien-être et facilite les relations avec autrui. C'est pourquoi les personnes patientes sont à la fois une bonne compagnie pour elles-mêmes et pour les autres. Sachant parfaitement que la vie est faite d'imprévus qui retardent certaines échéances ou engendrent des contretemps indépendants de notre volonté, elles savent attendre et s'adapter aux circonstances, ce qui constitue une forme de maîtrise de soi. À l'inverse, les impatientes s'irritent lorsque les choses ne se déroulent pas comme ils l'avaient prévu, notamment lorsqu'ils subissent un quelconque retard dans leurs activités, qu'elles soient professionnelles ou autres. Ce faisant, ils perturbent inutilement leur harmonie intérieure et se mettent dans un état mental et émotionnel négatif, ce qui leur attire bien souvent une série de désagréments.

De toute évidence, la patience est liée à l'importance que chacun accorde au temps. Dès lors que l'on en fait un élément fondamental de son existence, on ne peut être que désemparé lorsqu'on ne le maîtrise plus. Par extension, l'impatience se manifeste lorsqu'on a le sentiment de "perdre son temps", que ce sentiment soit fondé ou non. À l'idée de devoir attendre ou de ne pas pouvoir faire ce qu'il avait prévu à un moment donné, l'impatient s'exaspère, se stresse et, bien souvent,

devient désagréable avec son entourage. Plutôt que de s'adapter aux circonstances et de les accepter avec philosophie, il les refuse et s'y oppose, créant avec elles un rapport de force dont il ne peut être vainqueur. Certes, il n'est jamais agréable de remettre à demain ce que l'on devait faire aujourd'hui, mais n'est-il pas plus sage de «*faire contre mauvaise fortune bon cœur ?*». [...]

LA CONFIANCE

«Comme c'est le cas de toutes les vertus, la confiance doit s'appliquer dans tous les domaines de l'existence et devenir une partie intégrante de notre personnalité, afin de se manifester pleinement dans notre comportement. En premier lieu, il faut apprendre à avoir confiance en soi-même, car nous possédons tous des qualités, des facultés, des aptitudes et des dons qui font de chacun de nous un être utile au bien commun. Nombre de personnes se sous-estiment et, par timidité ou par manque d'assurance, manquent des occasions de partager avec d'autres leurs connaissances ou leur savoir-faire. Le plus souvent, cette timidité et ce manque d'assurance sont dus à des blocages psychologiques résultant de leur éducation ou de leur tempérament. Quiconque est sujet à de tels blocages doit donc s'efforcer de les transcender, afin de pouvoir exprimer ses potentialités et acquérir plus de confiance en lui, condition nécessaire pour révéler ce qu'il a de meilleur et mettre ses talents au service des autres.

S'il est vrai que la confiance en soi mérite d'être développée, il faut prendre garde à ne pas se montrer trop sûr de soi, car l'excès d'assurance est lui-même une faiblesse. En fait, présumer de nos forces physiques, de nos aptitudes mentales, de nos facultés psychiques

ou de notre degré d'évolution spirituelle est une forme d'orgueil ou d'inconscience. Dans les cas extrêmes, une telle présomption peut avoir des conséquences graves pour nous-mêmes ou pour autrui, notamment lorsqu'elle conduit à s'investir dans des activités qui dépassent nos possibilités réelles. Comme en toute chose, c'est la loi du juste milieu qui doit guider notre état d'esprit et notre comportement. Dans ce domaine, il convient donc de faire la part des choses et d'être à la fois conscient de ses capacités et de ses lacunes, ce qui évite de se laisser griser par les uns ou décourager par les autres. Cela implique naturellement de se connaître et de gérer avec discernement cette connaissance de soi. [...]

LA TEMPÉRANCE

«Comme vous le savez certainement, la tempérance est une vertu à laquelle il est souvent fait mention dans les écrits des sages. D'une manière générale, elle correspond à la voie du juste milieu, telle que l'homme devrait l'appliquer dans les différents aspects de son existence. Autrement dit, elle s'apparente à un comportement qui évite les extrêmes en toute chose et en toute circonstance, un tel comportement traduisant en lui-même un besoin et un désir constants de modération. Certaines personnes, en raison même de leur tempérament et de leur caractère, sont d'un naturel tempéré et n'ont donc aucun effort à faire dans ce domaine. D'autres ne le sont pas et ont tendance à être excessives, non seulement dans leur choix, mais également dans leur manière de se comporter. Cette tendance est souvent préjudiciable à leur bien-être, car elle les incite à chercher leur équilibre dans des situations paradoxales, ce qui est impossible.

Puisque la tempérance correspond à la voie du juste milieu, elle se situe entre deux faiblesses extrêmes, l'une étant le laxisme et l'autre l'agitation. Comme le montre l'observation, le propre des individus laxistes est une passivité exagérée qui résulte, soit d'un manque d'enthousiasme ou de motivation, soit d'une paresse "maladive", au sens péjoratif ou pathologique de ce terme. Dans tous les cas, ils se laissent porter par les événements et choisissent la solution du moindre effort. Autrement dit, ils recherchent la facilité et fuient les responsabilités ou n'assument pas celles qui leur sont confiées. De toute évidence, une telle attitude ne peut apporter aucune satisfaction intérieure, car elle est en opposition avec l'âme, laquelle éprouve un besoin constant d'agir et de connaître des expériences nouvelles, afin de parfaire son évolution. Dans une certaine mesure, nous pouvons considérer que le laxisme est une forme de démission à l'égard de soi-même, d'autrui et du but même de la vie». [...]

LA TOLÉRANCE

«Dans son sens le plus général, la tolérance est la vertu qui consiste à accepter que d'autres aient des opinions différentes des nôtres et puissent les exprimer, et ce, dans quelque domaine que ce soit. Cela implique une certaine ouverture d'esprit et un sens aigu de la fraternité. Cela nécessite également d'avoir l'humilité de reconnaître que l'on ne détient pas le monopole de la vérité. En dernière analyse, l'intolérance est souvent l'expression d'un ego non maîtrisé. Dans les cas extrêmes, elle est tout simplement le résultat de la bêtise, c'est-à-dire d'un manque réel d'intelligence. Quoi qu'il en soit, il faut savoir écouter les autres et puiser dans leurs propos une opportunité de remettre en cause nos

propres points de vue. Certes, cela est parfois difficile, notamment lorsque notre interlocuteur est lui-même intolérant ou de mauvaise foi. Mais c'est précisément en de telles circonstances qu'il faut se montrer tolérant et faire preuve de sagesse.

Avant de poursuivre, une remarque importante s'impose néanmoins, pour ne pas dire une mise en garde. En effet, il ne faut surtout pas confondre tolérance et faiblesse, ce qui est malheureusement trop souvent le cas. Cela signifie qu'il y a des situations et des comportements intolérables, au sens propre du terme. Dans cet ordre d'idée, il me semble que tout discours ou toute action qui constitue une menace pour l'intégrité ou le bien-être d'autrui ne doit pas être toléré, tant sur le plan individuel que collectif. Dans le cas contraire, on se rend complice de toutes les formes que le mal peut prendre sur notre Terre. En ce sens, tous les extrémismes, qu'ils soient politiques, religieux ou autres, sont une atteinte à la dignité humaine et ne doivent être cautionnés sous quelque forme que ce soit». [...]

LE DÉTACHEMENT

«En comparaison des vertus que nous avons étudiées dans les chapitres précédents, le détachement peut sembler de moindre importance, car la nécessité d'acquérir cette qualité ne paraît pas évidente a priori, notamment pour ceux qui ont une conception matérialiste de l'existence et qui se laissent dominer par l'instinct de possession. Certes, il est normal d'éprouver un certain attrait envers les choses matérielles, car elles font partie intégrante de notre existence et contribuent à notre bien-être. Cela dit, il faut veiller à ce que cet

attirait ne se transforme pas en un attachement excessif aux biens terrestres et ne devienne pas un idéal de vie. D'un point de vue philosophique, le meilleur moyen d'éviter ce risque consiste à se recentrer constamment sur la spiritualité et à se rappeler régulièrement que ce monde n'est que le support de notre évolution intérieure.

Chacun sait que l'on ne peut emporter dans l'au-delà ce que l'on a acquis matériellement sur cette Terre. Pourtant, nombre de personnes se comportent comme si une telle chose était possible, accumulant sans cesse des richesses, parfois malhonnêtement ou au détriment des autres. La plupart d'entre elles n'en profitent d'ailleurs pas, soit parce que la mort ou la maladie vient les en priver, soit parce que leur vie est "empoisonnée" par la crainte de les perdre. Quoi qu'il en soit, les biens que l'homme peut acquérir sur le plan terrestre ne lui sont utiles que s'ils répondent aux besoins légitimes de son corps physique tout en contribuant à l'épanouissement de son âme. Dans le cas contraire, ils n'ont aucun intérêt au regard de son évolution intérieure et sont un fardeau qui ralentit sa marche sur le sentier de sa propre spiritualisation». [...]

L'ALTRUISME

«L'altruisme, au sens philosophique de ce terme, est la vertu que pratiquent tous ceux qui œuvrent au service d'autrui ou d'une cause utile à l'humanité, d'une manière totalement désintéressée et dans le seul but de contribuer au bien. Cette vertu témoigne de l'intérêt que l'on accorde à son prochain et traduit en elle-même un haut niveau de conscience. C'est précisément pour cette raison qu'il y a relativement peu de personnes

vraiment altruistes. Certes, nombre d'individus font preuve de gentillesse, de serviabilité et d'entraide à l'égard des autres, mais il est rare que cet élan soit l'idéal permanent de leur vie, au point de lui sacrifier leurs intérêts personnels et leur propre bien-être. Or, c'est dans cet esprit d'abnégation et dans ce don de soi que résident les fondements de l'altruisme.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser a priori, une personne altruiste n'est pas nécessairement quelqu'un qui croit en Dieu et qui, sous l'effet de cette croyance, se consacre à faire le bien autour d'elle. En effet, il y a des athées qui font preuve de beaucoup d'altruisme, car bien que n'étant pas croyants, ils ont foi en la vie et en l'homme lui-même. Dans leur cas, cette foi "non religieuse" est suffisante pour leur inspirer le désir d'aider leur prochain chaque fois que l'occasion leur en est donnée. En ce sens, on peut tout à fait être bienveillant et charitable sans pour autant adhérer à une religion ou à une école mystique particulière. Ce qui importe avant tout dans ce domaine, c'est l'intérêt que l'on porte à ses semblables et le sens que l'on donne à la fraternité humaine. Autrement dit, c'est le degré d'humanisme que chacun a atteint, et ce, indépendamment de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques». [...]

L'INTÉGRITÉ

«Comme toutes les vertus que l'homme doit apprendre à développer pour exprimer sa perfection latente, l'intégrité constitue l'un des fondements de la dignité humaine. Dans l'absolu, quiconque en est dépourvu est donc indigne de lui-même et de la confiance que les autres lui accordent. Cela dit, il est relativement

difficile d'être totalement intègre en pensée, en parole et en action. S'il en est ainsi, c'est parce que les circonstances de la vie nous confrontent constamment à notre propre imperfection et nous soumettent à des tentations multiples. D'un point de vue rosicrucien, ces tentations ont leur raison d'être et sont utiles à notre évolution spirituelle, car elles nous mettent face à nous-mêmes et sont le miroir de notre propre moralité. De ce fait, elles contribuent à notre prise de conscience graduelle de ce qui est bien et de ce qui est mal dans le comportement humain.

Qu'est-ce que l'intégrité ? D'une manière générale, nous pouvons considérer que c'est le respect des valeurs morales auxquelles nous croyons, étant entendu que ces valeurs soient conformes au bien-être physique, mental et spirituel d'autrui. Être intègre, c'est donc vivre conformément à ses idéaux, dès lors qu'ils ne s'opposent pas aux intérêts des autres. À l'inverse, ne pas être intègre, c'est se mentir à soi-même, soit pour se conforter à mal agir tout en essayant de se donner bonne conscience, soit pour tromper ceux qui ont moins d'expérience, et ce, dans quelque domaine que ce soit. Il en résulte que l'intégrité va de pair avec l'honnêteté, vertu qui est en elle-même l'expression d'une âme pure. Elle fait également appel à l'équité, c'est-à-dire au sens de la justice, telle que nous pouvons l'appliquer dans notre vie quotidienne». [...]

L'HUMILITÉ

«L'humilité est l'une des vertus les plus difficiles à développer, car elle est fondée sur la maîtrise de l'ego. La question qui se pose est donc de savoir ce qu'est l'ego ? Au regard de la psychologie, il correspond à

notre Moi objectif, c'est-à-dire à notre personnalité consciente. Autrement dit, il est le «*je*» auquel nous nous identifions constamment à l'état de veille. En tant que tel, il est le centre de notre activité mentale et le fondement de notre individualité. C'est pourquoi il est à la fois notre propre source de référence et le support de nos relations avec autrui. En raison même de sa nature, il est très difficile de dissocier l'ego de notre apparence physique. Vous remarquerez d'ailleurs que lorsque nous pensons à nous-mêmes ou à une situation dans laquelle nous sommes impliqués, nous nous voyons sur l'écran de notre conscience, ne serait-ce que quelques secondes. Dans le même ordre d'idée, vous avez certainement remarqué que lorsque nous parlons d'une autre personne, son visage nous vient régulièrement à la pensée tout au long de notre conversation.

Au regard de la philosophie rosicrucienne, l'ego ne correspond pas uniquement au Moi objectif. Autrement dit, il n'est pas le produit exclusif de nos fonctions cérébrales et des processus de conscience qui en résultent. Il est également le reflet de notre âme et traduit son degré d'évolution. Cela signifie que les qualités et les défauts qui transparaissent dans notre comportement quotidien sont l'expression de notre personnalité intérieure. Quoi qu'il en soit, l'ego fait partie intégrante de la nature humaine. Contrairement à ce qu'affirment certaines écoles de philosophie, il est donc impossible de l'annihiler. Il est vain également de le combattre, car un tel combat aboutirait nécessairement à un rapport de force qui ne ferait qu'accroître son emprise. On doit plutôt lui accorder toute notre attention et apprendre à le maîtriser. Comment ? En ne lui permettant pas de dominer notre comportement, en le canalisant vers des objectifs, et en transmutant chacun de nos défauts

en sa qualité opposée. Tel est précisément le fondement de l'alchimie spirituelle à laquelle tout être humain devrait se consacrer». [...]

LE COURAGE

«Bien que le courage ait a priori une connotation moins spirituelle que la plupart des vertus que nous avons considérées dans les chapitres précédents, il n'en demeure pas moins que celui qui en est dépourvu ne peut s'épanouir pleinement sur le plan intérieur, car il se prive alors d'un grand nombre d'expériences utiles à son évolution intérieure. Dans les cas extrêmes, la paresse favorise l'apparition des défauts les plus communs à la nature humaine, tels l'égoïsme, la jalousie, la malhonnêteté, etc. En cela, l'adage *«L'oisiveté est mère de tous les vices»* est parfaitement significatif. Certes, il y a des individus plus ou moins courageux de nature, cette différence pouvant être liée à l'éducation ou avoir une origine physiologique, psychologique, voire pathologique. D'autre part, selon le tempérament de chacun, ce que d'aucuns vont considérer comme un acte ou une preuve de courage semblera normal ou naturel à d'autres. Il n'y a donc aucune règle précise dans ce domaine.

D'une manière générale, le courage est indissociable de la notion d'effort. C'est précisément pour cette raison que l'on associe généralement cette vertu au travail. Il est un fait que travailler nécessite d'être courageux, et ce d'autant plus que les difficultés à affronter sont grandes. À cet égard, nous ne pouvons nier que certaines activités, qu'elles soient professionnelles ou domestiques, sont plus pénibles que d'autres et nécessitent par conséquent davantage d'efforts. Par ailleurs, la motivation joue un rôle important, en ce

sens qu'il est plus facile d'accomplir une tâche qui nous plaît que de faire quelque chose qui ne présente aucun intérêt pour nous. C'est pourquoi tous ceux qui exercent un métier qu'ils n'aiment pas sont particulièrement méritants, car cela leur demande encore plus de courage et d'abnégation. Mais soyons confiants en l'avenir de l'humanité et gageons que le jour viendra où la société sera organisée de telle manière que chacun trouvera la place qui correspondra le mieux à ses compétences et à ses aspirations profondes». [...]

LA NON-VIOLENCE

«Lorsqu'on évoque la notion de non-violence, on pense tout d'abord à l'absence de guerre, c'est-à-dire à la paix. Or, depuis que les hommes sont apparus sur Terre, nous devons malheureusement reconnaître qu'ils n'ont jamais cessé de s'agresser mutuellement et de s'entre-tuer, le plus souvent pour s'appropriier le bien d'autrui ou pour exercer leur domination sur les autres. À cet égard, l'espèce humaine est la seule à s'auto-détruire sous l'influence de la haine. S'il en est ainsi, c'est parce qu'elle est également la seule à posséder la conscience de soi et son corollaire : le libre arbitre. Chaque être humain a donc le pouvoir d'agir en opposition avec sa nature divine et de donner libre cours à ses instincts les plus destructeurs, lesquels sont inhérents aux aspects les plus primitifs de sa personnalité. L'un des buts de son évolution spirituelle est précisément de maîtriser le guerrier qui sommeille en lui et de devenir un agent de la Paix universelle.

S'il est vrai que toutes les guerres ont leur origine dans les instincts les plus destructeurs de la nature humaine, la plupart d'entre elles sont générées par des

idéologies partisans qui sont généralement d'ordre économique, politique ou religieux. Autrement dit, nombre d'entre elles résultent du fait que l'homme a tendance à défendre ses propres intérêts et à imposer ses croyances aux autres, au besoin par la force. L'égoïsme et l'intolérance sont donc les deux causes majeures des conflits qui ravagent le monde. Dans l'absolu, cela signifie que la paix ne sera possible qu'à partir du moment où chacun se sentira pleinement concerné par le bonheur d'autrui et acceptera l'idée qu'il ne détient pas le monopole de la vérité, et ce, dans quelque domaine que ce soit. En conséquence, les guerres dureront aussi longtemps que les hommes se laisseront guider par des idéaux purement matérialistes et manqueront d'humanité, au sens le plus noble de ce terme». [...]

LA BIENVEILLANCE

«Comme son nom l'indique, la bienveillance est la vertu qui consiste à être bienveillant, c'est-à-dire à faire le bien. Par opposition, on est malveillant à partir du moment où l'on fait intentionnellement le mal. Mais qu'est-ce que le bien ? D'une manière générale, nous pouvons considérer qu'il s'agit de toute pensée, toute parole ou toute action contribuant au bonheur des autres. Par opposition, le mal correspond à tout comportement mettant en cause leur intégrité physique, mentale ou spirituelle. Pour paraphraser ce que tous les sages du passé ont enseigné à ce sujet, la bienveillance consiste donc à faire à autrui ce que l'on voudrait qu'il nous fasse et à ne pas lui faire ce que l'on ne voudrait pas qu'il nous fasse. Cela implique, sinon d'aimer notre prochain, du moins de le respecter et de ne jamais chercher à lui nuire, de quelque façon que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

D'un point de vue philosophique, il est plus difficile de faire le bien que le mal, tout du moins tant qu'on n'a pas atteint un niveau de conscience suffisamment élevé. En effet, faire le bien implique un effort constant pour mettre le meilleur de soi-même au service d'autrui ou d'une noble cause. À l'inverse, pour faire le mal, il suffit de laisser nos défauts se manifester dans notre comportement, voire même de nous limiter à être passifs. À titre d'analogie, il est impossible d'avoir un beau jardin si l'on ne s'emploie pas régulièrement à le cultiver et à l'entretenir, ce qui nécessite un travail permanent. Dans le cas contraire, les mauvaises herbes l'envahissent rapidement, le dénaturent et le transforment en friche. De même, la bienveillance nécessite, non seulement de faire le bien, mais également de s'opposer au mal, d'où le symbolisme traditionnel de l'Épée flamboyante». [...]

LA SAGESSE

«Si la sagesse est la dernière des douze vertus traitées dans ce livre, c'est parce qu'elle les contient toutes. Pour être plus précis, elle en est la synthèse. Dans l'absolu, cela signifie qu'être sage, c'est être patient, confiant, tempéré, tolérant, détaché, altruiste, intègre, humble, courageux, non violent et bienveillant, ce qui nécessite une grande maîtrise de soi et un degré certain de perfection. C'est pourquoi très rares sont les personnes qui peuvent être qualifiées de «sages». En effet, le commun des mortels ne réunit au mieux que quelques-unes de ces qualités, ce qui est déjà appréciable. En outre, certains défauts sont plus négatifs que d'autres, en particulier l'envie, l'égoïsme et l'orgueil. Mais quiconque en "souffre" et réussit à s'en défaire a beaucoup de mérite, tant sur le plan humain que sur le

plan divin. À cet égard, il faut toujours se rappeler que ce n'est pas le fait d'être imparfait qui est karmiquement coupable, mais le manque d'effort à se parfaire.

Indépendamment des vertus dont elle est la synthèse, nul ne peut nier que la sagesse est indissociable de la connaissance. C'est précisément pour cette raison qu'un ignorant ne peut être sage. Cela dit, encore faut-il s'entendre sur ce que l'on appelle «*connaissance*». D'un point de vue rosicrucien, il ne s'agit pas du savoir intellectuel que certaines personnes se targuent de posséder et dont elles font étalage, le plus souvent sous l'impulsion de leur ego. En fait, un tel savoir est nécessairement relatif, arbitraire et limité, tant est vaste ce qu'il est possible d'apprendre sur le plan purement culturel. Par ailleurs, il est le propre de nos fonctions cérébrales et non de nos facultés spirituelles. Autrement dit, il concerne notre mental et ne dure par conséquent qu'une seule vie, alors que la véritable connaissance fait partie intégrante de notre âme et demeure en elle au-delà de cette incarnation».



Voici donc une approche de l'éthique des Rose-Croix, telle qu'ils essaient de l'appliquer dans leur vie quotidienne. Certes, on peut ne pas y souscrire ou la trouver utopique, mais je pense qu'il faudrait être de mauvaise foi pour y voir l'idéologie d'une secte dangereuse pour la société. En effet, cultiver la patience, la confiance, la tempérance, la tolérance, le détachement, l'altruisme, l'intégrité, l'humilité, le courage, la non-violence, la bienveillance et la sagesse n'a rien de sectaire, mais traduit au contraire un profond respect des autres.



Éthique des Rose-Croix

Sois patient, car la patience nourrit l'espérance et fait du temps un allié sur le sentier de la vie.

Sois confiant, car la confiance en soi est une source d'épanouissement, et celle qu'on accorde aux autres une source d'amitié.

Sois tempéré, car la tempérance évite de tomber dans les excès et procure l'apaisement.

Sois tolérant, car la tolérance élargit l'esprit et favorise les relations humaines.

Sois détaché, car le détachement est un gage de liberté et cultive la richesse intérieure.

Sois généreux, car la générosité fait autant de bien à celui qui donne qu'à celui qui reçoit.

Sois intègre, car l'intégrité est le garant d'une bonne conscience et apporte la sérénité.

Sois humble, car l'humilité grandit celui qui en fait preuve et lui vaut le respect des autres.

Sois courageux, car le courage construit au quotidien et rend fort dans l'adversité.

Sois non violent, car la non-violence génère l'harmonie intérieure et répand la paix entre les êtres.

Sois bienveillant, car la bienveillance réjouit le cœur et embellit l'âme.

Étant cela, on pourra dire de toi que tu es sage, car la sagesse est l'application de ces vertus...



Ce texte officiel exprime l'importance que les Rose-Croix accordent à l'éthique, fondée sur l'éveil des vertus les plus positives qu'ils prêtent à l'âme humaine, dans ce qu'elle a de plus divin.

7.

SALONS DE LA ROSE-CROIX

Les Rose-Croix se sont toujours intéressés à l'art, qu'ils considèrent comme le langage de l'âme. Au cours des siècles passés, ils ont d'ailleurs compté parmi eux des artistes célèbres, notamment de grands musiciens, tels Claude Debussy et Érik Satie. À une époque plus récente, Édith Piaf fut membre de l'A.M.O.R.C. (quelque temps après son admission dans l'Ordre, elle chanta «*Soudain, une Vallée...*», chanson* dans laquelle elle se réfère à la «*Paix Profonde*» des Rose-Croix). De nos jours encore, certains Rosicruciens œuvrent également dans divers domaines artistiques, mais conformément aux règles de l'Ordre, leur affiliation est confidentielle. Il ne nous appartient donc pas de révéler leur identité, d'autant plus que la "chasse aux sorcières" qui sévit en France depuis quelque temps pourrait leur causer de graves préjudices.

En raison de l'intérêt que l'A.M.O.R.C. accorde à l'art, il perpétue de nos jours une activité qui remonte à la fin du XIX^e siècle : les Salons de la Rose-Croix. En septembre 1996, un texte retraçant l'histoire de ces Salons a été publié dans la revue Rose-Croix, revue officielle de l'Ordre. Vous en trouverez ci-après un large extrait. En

* Cette chanson fut écrite par le célèbre compositeur Jean Dréjac, qui fut lui aussi membre de l'A.M.O.R.C. jusqu'à sa mort en 2003.

le lisant, vous pourrez mieux comprendre l'esprit qui les animait et les anime toujours :



«En 1892, les Parisiens pouvaient admirer une affiche qui invitait les curieux à une manifestation publique de l'Ordre de la Rose-Croix : les «*Salons de la Rose-Croix*». En quoi consistaient ces mystérieux Salons et quelle est leur relation avec la Rose-Croix d'aujourd'hui ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir en feuilletant quelques pages de l'histoire du Rosicrucianisme moderne.

À la fin du XIX^e siècle, l'Occident s'émerveille des nouveaux pouvoirs que lui apportent la science et l'industrie. La science triomphe et l'homme sent qu'à l'approche du XX^e siècle, la modernité va lui apporter le bonheur. Cependant, quelques esprits éclairés, philosophes, mystiques et artistes s'inquiètent des perspectives qu'offre ce progrès. Cette tendance s'affirme particulièrement chez les Symbolistes, un mouvement artistique qui regroupe des artistes de toutes disciplines. Joséphin Péladan, qui se rangera du côté des Symbolistes, pose lui-même le problème en ces termes : «*La vitesse matérielle accélère-t-elle la vie intérieure, et l'homme avec des ailes n'aura-t-il pas le même cœur et les mêmes peines ?*». C'est à son frère Adrien (1844-1885), l'un des premiers homéopathes français, que Joséphin doit sa formation mystique et son entrée dans la Rose-Croix.

En 1884, le jeune Joséphin part à la conquête de Paris en publiant «*Le Vice suprême*», premier roman de l'époque où apparaissent des thèmes ésotériques. Cet ouvrage, publié avec une préface de Barbey d'Aurevilly, connaît un succès rapide et lui assure immédiatement

la célébrité. Péladan est avant tout passionné par les arts. Il participe à de nombreuses revues artistiques de la fin du XIX^e siècle, comme «*La Plume*», «*Le Mercure de France*», «*La Gazette artistique*», ainsi que «*Studio*», une revue internationale lue par l'élite intellectuelle de l'époque. Il collabore aussi à «*L'Artiste*», premier journal français exclusivement consacré à l'art. Théophile Gautier en fut le rédacteur en chef et les articles y étaient signés des plus grands noms de l'époque : Blanc, Baudelaire, les Goncourt, Huysmans. Péladan assura pour cette revue la critique des Salons pendant quatorze ans. Parallèlement à ses romans et à ses livres ésotériques, il consacrera plusieurs études aux peintres comme Rembrandt, Dürer, Herbert, Frans Hals, etc. Son ouvrage, «*Léonard de Vinci, textes choisis*», lui valut le prix Charles Blanc de l'Académie française.

En mai 1891, Péladan crée l'«*Ordre de la Rose-Croix du Temple et du Graal*», dont il avait déjà tracé l'esquisse dans son premier roman en 1884. Sa création fit l'objet de plusieurs articles dans «*Le Figaro*». En juin, il se présente comme étant le Grand Maître de ce nouvel Ordre rosicrucien sous le nom de Sâr Mérodack Péladan et le définit comme «*une Confrérie de charité intellectuelle, consacrée à l'accomplissement des œuvres de miséricorde selon le Saint-Esprit, dont il faut augmenter la Gloire et préparer le Règne*». Péladan juge la civilisation latine en état de dégénérescence. Pour lui, seul l'art peut encore sauver l'Occident d'un désastre imminent. Il voit en lui un instrument propre à inverser la tendance. L'activité essentielle de l'Ordre de la Rose-Croix du Temple et du Graal est donc consacrée à l'organisation d'expositions et de soirées dédiées aux beaux-arts. Selon le Sâr, son but est de «*restaurer en toute splendeur le culte de l'Idéal, avec la Tradition pour base et la Beauté pour moyen*».

Le Salon de la Rose-Croix organisé du 10 mars au 10 avril 1892 est le premier «*geste esthétique*» de Péladan. Il convie tous les artistes de son époque à exposer aux Salons rosicruciens par un mandement publié dans «*Le Figaro*». Il demande à un artiste dont il a déjà remarqué le talent, de composer l'affiche de cette première. Celle-ci, réalisée dans une tonalité de bleu, évoque le rêve. Elle suggère la hiérarchie ternaire de l'humanité au travers de trois figures féminines. La première est enchaînée dans des eaux fangeuses et regarde un escalier décoré de lys blancs et de roses, qui monte vers la lumière. Cette première femme représente l'humanité aspirant à une vie meilleure, mais enchaînée au monde de la matière. La seconde vient de se dégager de ses chaînes et monte la première marche de l'escalier. Elle figure l'Initié en chemin vers l'Illumination. La troisième, transparente de lumière, reçoit dans sa main un cœur descendant du ciel. Elle représente la Maîtrise de celui qui est relié au Divin.

L'époque où les Salons rosicruciens ouvrent leurs portes est en pleine effervescence artistique. Nous sommes au cœur de ce qu'on appelle dans l'histoire de l'art le «*Symbolisme*». Influencés par les idées d'Emmanuel Swedenborg, que Balzac appelle «*le Bouddha du Nord*», les Symbolistes veulent devenir les mystiques de l'art. À cette époque, les peintres s'opposent au réalisme académique et beaucoup de salons privés s'installent en marge des manifestations officielles. Parmi ceux-là, les Salons de la Rose+Croix ne passèrent pas inaperçus, et de nos jours encore il y est fait référence dans les encyclopédies et les ouvrages consacrés à la peinture de cette époque.

Les Salons de la Rose-Croix s'inscrivent dans le mouvement Symboliste. Péladan, à l'image de John

Ruskin pour les Préraphaélites anglais, se donne le rôle de mentor des peintres symbolistes. Dans son ouvrage *«Comment on devient artiste»*, il développe l'ensemble de sa théorie sur l'esthétique. Pour lui, l'art a une mission spirituelle et se doit, tout comme la religion, de magnifier le Principe divin et d'y faire participer autrui. Il est la recherche de Dieu par la beauté, et l'œuvre parfaite est celle qui réunit toutes les perfections. Il ne suffit pas qu'elle satisfasse seulement l'intellect ; il faut également qu'elle soit, pour celui qui la contemple, un tremplin qui permette l'élévation de l'âme. Péladan qualifie l'homme *«d'animal artistique»*. Il voit en lui un attrait irrésistible vers le beau. Cette recherche du beau est motivée par la nostalgie d'une harmonie perdue, qu'instinctivement l'homme recherche en toutes choses.

Dans son livre *«L'Art idéaliste et mystique»*, Péladan invite l'artiste à une réflexion. Pour lui, l'artiste véritable est celui qui possède la faculté de sentir, par la contemplation, les qualités immatérielles des objets, qui réussit à capter l'influx céleste du Verbe Créateur : *«Artiste... sais-tu que l'art descend du ciel, comme la vie coule du soleil ? Sais-tu qu'il n'est pas de chef-d'œuvre qui ne soit le reflet d'une idée éternelle ? Ce que l'on nomme abstrait, peintre ou poète, le sais-tu ? C'est un peu de Dieu même dedans une œuvre. Apprends que si tu crées une forme parfaite, une âme viendra l'habiter, et quelle âme ! une parcelle de l'Archée...»*. C'est à cette quête mystique que Péladan invite les artistes.

Ceux qui souhaitent participer aux Salons ne sont pas tenus d'adhérer à l'Ordre de la Rose-Croix du Temple et du Graal. La condition unique de leur participation est que leurs œuvres répondent aux caractéristiques générales d'un règlement sévère qui bannit certaines

représentations : les scènes militaires ou historiques, les représentations d'animaux domestiques et les «*accessoires et autres exercices que les peintres ont d'ordinaire l'insolence d'exposer*». La sélection est assurée par un jury dont les membres portent le titre de «*Magnifiques*». Il se compose de différentes personnalités dont les plus connues sont :

— le comte Antoine de la Rochefoucauld, qui est le financier des Salons (après le dernier Salon de la Rose-Croix, il deviendra le protecteur des peintres Nabis) ;

— le comte de Larmandie, le "Commandeur de Geburah", qui est l'historiographe du mouvement et fut pendant longtemps secrétaire des gens de lettres en France ;

— Élémir Bourges, de l'Académie Goncourt, écrivain dont certaines œuvres, comme «*La Nef*», sont empreintes des idées du Sâr ;

— Saint-Pol Roux, dit justement «*le Magnifique*», écrivain proclamé par les Surréalistes comme l'un des maîtres de l'art moderne. L'ensemble des œuvres qu'il élaborait sous le nom d'«*Idéoréalisme*» est nettement empreinte de la philosophie rosicrucienne de Péladan ;

— Gary de Lacroze, le "Commandeur de Tiphereth".

Le premier Salon ouvre ses portes le 10 mars 1892 à la galerie Durant-Ruel, rue Lepelletier, à Paris. Soixante artistes ont répondu à l'appel lancé par Péladan, et le catalogue de l'exposition comprend 250 œuvres. Rémy de Gourmont, dans sa chronique du «*Mercur de France*», qualifie ce Salon comme étant «*la grande manifestation artistique de l'année*». Malgré certaines critiques - il est vrai que les œuvres exposées ne sont pas toutes à la

hauteur de l'idéal souhaité par le Sâr -, le public afflue. La foule est si importante que la préfecture doit intervenir pour régler la circulation, car la rue est obstruée par les visiteurs attendant d'être admis dans la galerie, qui ne peut contenir que 200 personnes à la fois. Après la fermeture des portes, on compte 22.600 visiteurs. Le succès est considérable et la présence d'artistes étrangers lui donne un retentissement mondial.

Le Salon est inauguré avec cérémonial, sur une musique spécialement composée par Érik Satie, le compositeur officiel de l'Ordre. Les journées sont prolongées par les «*Soirées de la Rose-Croix*», consacrées à la musique et au théâtre. On y écoute des conférences de Péladan sur l'art et la mystique. La musique occupe une place importante ; on peut écouter des œuvres de Vincent d'Indy, de César Franck, de Richard Wagner, de Palestrina, d'Érik Satie et de Benedictus. Joséphin Péladan rêvait de redonner au théâtre sa fonction antique de drame rituel, dont l'exemple le plus remarquable était, selon lui, les Mystères d'Éleusis, de la Grèce antique. Il écrit lui-même quelques drames : «*Le Prince de Byzance*», «*Babylone*» et «*Le Fils des étoiles*», accompagné par une musique d'Érik Satie.

Parmi les nombreux artistes qui participèrent à ce Salon comme aux suivants, signalons :

— Luc-Olivier Merzon, plus connu du public pour avoir dessiné les célèbres billets de 50 F et de 100 F ;

— Henri Martin, dont le désir d'expression mystique le rapproche parfois de Gustave Moreau (il existe des toiles de ce peintre dans la Salle des Illustres, au Capitole de Toulouse) ;

— Charles Filligier, qui exposa au Salon de 1892 (André Breton, qui possédait plusieurs de ses toiles, lui trouvait un accent précurseur du Surréalisme) ;

— Jean Delville, qui se lia d'amitié avec Péladan et sera le Consul de la Rose-Croix en Belgique. (Certaines de ses œuvres sont inspirées des «*Grands Initiés*» d'Édouard Schuré) ;

— Aman-Jean, dont le tableau «*La Jeune Fille au paon*» eut un immense succès au salon rosicrucien en 1895. (Il dessina l'affiche du Salon de 1893 et fut très lié avec Péladan et Mallarmé) ;

— Émile Bernard, l'ami de Toulouse-Lautrec et de Gauguin, qui rejoindra le groupe de Pont-Aven. (Il est considéré comme l'un des pères du Symbolisme) ;

— Georges de Feure, le plus élégant des Symbolistes, qui fut également un grand décorateur de livres et de mobilier, et un créateur de l'Art Nouveau ;

— Eugène Grasset, l'un des plus intéressants illustrateurs et propagateurs de l'Art Nouveau ;

— Ferdinand Hodler, dont le tableau «*Les Las de vivre*» eut beaucoup de succès aux Salons rosicruciens ;

— Fernand Khnopff, que Péladan considérait comme un maître. Devenu son ami, il sera le premier disciple belge de Péladan, et lors du second Salon, il exposera sa célèbre toile inspirée d'un poème de C. Rossetti : «*I lock my door upon myself*». (Il sera également l'un des fondateurs du Groupe des XX) ;

— Carlos Schwabe, qui fut le dessinateur de l'affiche du premier Salon. (Après s'être éloigné de Péladan, il illustra magnifiquement «*Le Rêve*» de Zola) ;

— Parmi les 193 artistes qui exposèrent aux Salons (1892-1897), signalons également Edgard Maxence, Félicien Rops, George Minne, Alphonse Osbert, Eugène Delacroix, Gaetano Previati, Alexandre Séon, Jan Toorop, Georges Rouault, Antoine Bourdelle.

Il y eut au total six Salons de la Rose-Croix. Chacun d'entre eux était placé sous les auspices d'un dieu chaldéen : Samas (Soleil) pour le premier, Nergal (Mars) pour le second, Mérodack (Jupiter) pour le troisième, Nebo (Mercure) pour le quatrième, Istar (Vénus) pour l'avant-dernier et Sin (Lune) pour le sixième. Après le sixième Salon, en décembre 1897, Joséphin Péladan prononça la mise en sommeil de l'Ordre. Il faut dire que les autorités, qui étaient très gênées par le succès répété de chacun des Salons, faisaient tout ce qu'elles pouvaient pour empêcher qu'ils ne se tiennent. Le directeur des bâtiments publics, M. Jules Comte, s'arrangeait pour qu'il n'y ait pas de salle disponible. *«Je rends les armes»*, dira Péladan : *«La formule d'art que j'ai défendue est maintenant admise partout, et pour quoi se souviendrait-on du guide qui a montré le gué, puisque le fleuve est passé»*. Son effort ne demeura pas vain, comme le précisa Pierre Jullian : *«Dans l'ensemble, les Symbolistes, en dépit de quelques différences de métier, ne s'écartèrent pas trop des édits de Péladan : point d'anecdotes, de natures mortes, de paysages pittoresques ; mais la peinture religieuse fut entièrement renouvelée»*. Curieusement, en 1898, le mouvement symboliste commença à perdre de son influence. Cette année fut marquée par la mort de G. Moreau, de Puvis de Chavannes et de Burnes Jones.

Après la mise en sommeil de l'Ordre, Joséphin Péladan continua ses conférences sur l'art, en France et en Europe. Ses œuvres littéraires devinrent plus

importantes, et même si elles furent d'inégale valeur, certaines sont magnifiques. L'ensemble de son œuvre ne comporte pas moins de quatre-vingt-dix volumes incluant romans, pièces de théâtre, études sur l'art ou l'éсотérisme. Il est aussi l'auteur d'une multitude d'articles pour des revues artistiques. Trois de ses ouvrages seront couronnés par l'Académie française et en 1917, à une voix près, il faillit succéder à Octave Mirebeau à l'Académie Goncourt. Paul Verlaine lui trouvait un talent considérable et Anatole France voyait en lui un écrivain de race. D'autres, comme Alfred Jarry, Paul Valéry, André Breton, Raymond Queneau, Montherlant ou Kandinsky, appréciaient son œuvre. Oublié du grand public, le Sâr Mérodack Péladan était devenu plus modeste. Lorsqu'Alexandra David-Neel le rencontra plus tard au «*Mercure de France*», il n'était plus question de Sâr, mais simplement de Monsieur Joséphin Péladan. Il continua son activité littéraire jusqu'à sa mort, le 27 juin 1918.

Après la mort de Péladan, Émile Dantine, connu sous le nom de Sâr Hiéronymus, se présenta comme l'un de ses disciples, mais il ne revendiqua pas d'initiation venant de lui. Il lui consacra un ouvrage où l'admiration cache souvent un manque d'objectivité, et créa la Rose-Croix de Belgique. Rapidement, ce fut un jeune avocat, Jean Mallinger, qui prit la direction de la Rose-Croix Belge pour en faire plutôt un mouvement pythagorien. La philosophie et les enseignements de ce mouvement n'avaient rien à voir avec l'Ordre fondé par Joséphin Péladan. Ses rites théurgiques et ses références constantes au pythagorisme étaient à l'opposé des préoccupations mystiques et artistiques prônées par Péladan. Cet Ordre sans filiation sérieuse eut d'ailleurs toutes les peines du monde à faire admettre sa

valeur auprès des mouvements ésotéristes de l'époque, notamment des Martinistes, des Francs-Maçons, des Théosophes et des Antroposophes».



De nos jours, c'est l'A.M.O.R.C. qui perpétue les Salons de la Rose-Croix. Ils se tiennent régulièrement dans une galerie située à Paris, ouverte au public. C'est ainsi que des peintres de renommée nationale ou internationale, mais aussi des artistes débutants et inconnus, membres ou non de l'Ordre, y exposent régulièrement leurs œuvres, lesquelles ont toujours un rapport direct ou indirect avec le symbolisme, le mysticisme et l'ésotérisme. Je dois préciser que cette galerie est mise gracieusement à la disposition des exposants, ceci afin de favoriser cette branche particulière de l'art.

II^e GESTE ESTHÉTIQUE

Ad Rosam
per Crucem, ad Crucem
per Rosam; in ea
in eis gemmatus
resurgam

Non nobis
non nobis Domine
sed nominis tui
gloriæ solo
Amen.

CATALOGVE

OFFICIEL

Illustré de 160 dessins

DU SECOND

SALON

DE LA

ROSE+CROIX

AVEC LA

RÈGLE ESTHÉTIQUE

ET LES

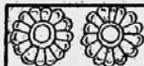
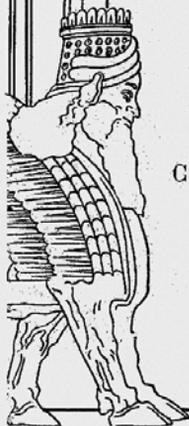
CONSTITUTIONS DE L'ORDRE

28 Mars au 30 Avril 1893

PARIS

PALAIS DU CHAMP-DE-MARS

(DÔME CENTRAL)



LIBRAIRIE NILSSON
338, Rue Saint-Honore.



Couverture du catalogue des Salons R+C tenus à Paris en 1893. Y figure notamment la mystérieuse formule rosicrucienne : «Ad Rosam per Crucem ; ad Crucem per Rosam».

8.

UNIVERSITÉ ROSE-CROIX INTERNATIONALE

L'A.M.O.R.C. ne se limite pas à perpétuer l'enseignement traditionnel, philosophique et initiatique dont il a hérité du passé. Il œuvre également au service de la culture contemporaine à travers une Université interne, connue dans le monde sous le nom d'«*Université Rose-Croix Internationale*». Créée au tout début du XX^e siècle, cette Université, composée essentiellement de Rosicruciens spécialisés dans un domaine particulier du savoir, sert de cadre à des recherches effectuées dans des branches aussi diverses que l'art, l'astronomie, l'écologie, l'égyptologie, l'informatique, la médecine, la musique, la psychologie, les sciences physiques, les traditions ésotériques du passé, etc.

Dans la juridiction française, l'U.R.C.I. regroupe environ 50 conférenciers intervenant sur près de 250 thèmes différents. En principe, les travaux entrepris sous son égide sont réservés aux Rosicruciens et leur sont communiqués au moyen de fascicules rédigés dans ce but. Mais en raison de l'intérêt qu'ils peuvent susciter auprès des personnes intéressées par la culture spiritualiste, ils sont désormais ouverts en partie au public, notamment par le biais de séminaires, de conférences et même de livres. Je dois préciser également

que certains travaux de l'U.R.C.I. sont présentés dans la revue Rose-Croix, accessible aux non-membres.

Bien que les séminaires et les conférences proposés par l'U.R.C.I. soient dirigés par des Rosicruciens, leur but n'est pas d'exposer ce que l'A.M.O.R.C. enseigne précisément sur les thèmes concernés, car un tel enseignement ne peut être reçu qu'en étudiant les monographies internes à l'Ordre, lesquelles sont adressées exclusivement aux membres. Il est plutôt de présenter à chaque participant une vision spiritualiste des sujets traités, cette vision étant nécessairement empreinte de la philosophie rosicrucienne.

À titre d'information, voici quelques-uns des nombreux sujets traités par les Conférenciers de l'U.R.C.I. :

- L'écologie et la spiritualité
- La conscience animale
- L'héritage spirituel de l'ancienne Égypte
- Les mythes et les dieux en ancienne Égypte
- L'évolution biologique de l'être humain
- La santé : un concept holistique
- Stress et vie quotidienne
- Les quatre tempéraments
- L'énergie spirituelle de la musique
- Musiques savantes et musiques populaires
- L'homme, la musique et le cosmos
- La connaissance de soi
- L'alchimie des rêves
- Psychologie et spiritualité
- De l'atome à l'étoile
- La science et Dieu
- Les mystères de l'espace et du temps
- Les grandes théories de l'univers

- L'informatique et le mysticisme
- Au sources de la philosophie grecque
- La voie soufie, mystique de l'Islam
- L'architecture sacrée
- Les mystères de la Kabbale
- Les lettres hébraïques
- Le Catharisme
- Etc.

Pour vous donner un aperçu des travaux effectués dans le cadre de l'U.R.C.I., voici un texte que la section Égyptologie a rédigé il y a quelque temps à l'intention des Rosicruciens et qui a pour thème : «*Le monothéisme en Égypte antique*». Je n'ai pas choisi ce texte par hasard. Outre son intérêt culturel, il se réfère aux origines traditionnelles du Rosicrucianisme et rend hommage à Akhénaton, pharaon qui fut longtemps considéré comme un hérétique, alors qu'il fut à l'origine d'une révolution sans précédent dans le domaine de l'art et de la religion.



«**A**border le thème du monothéisme en Égypte ancienne est un exercice aussi passionnant que périlleux. Si les spécialistes sont d'accord sur de nombreux points, leurs conclusions divergent sensiblement, et nous n'avons pas la prétention de donner ici une réponse définitive, mais seulement de proposer quelques éléments de réflexion. Appartenant nous-mêmes à un monde judéo-chrétien, de nombreux préjugés peuvent nous empêcher d'analyser sainement d'autres formes de pensée religieuse que la nôtre. Les spécialistes ont souvent eux-mêmes une religion et jugent celles des autres avec condescendance. D'un autre côté, il serait également vain de vouloir à tout prix faire de l'Égypte

ce que nous voudrions qu'elle soit. Mieux vaut la prendre telle qu'elle est : elle a bien plus à nous apprendre ainsi.

D'après les dictionnaires, le monothéisme désigne la forme de religion selon laquelle il n'existe qu'un Dieu unique, ce qui exclut explicitement tout autre dieu. L'histoire des religions ne retient généralement que trois grandes religions monothéistes : le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. Le polythéisme, lui, admet l'existence de plusieurs dieux. Mais cette dernière définition est celle des monothéistes eux-mêmes, qui lui ont presque toujours donné une connotation négative. En fait, ils ont cherché le plus souvent à rejeter et à ridiculiser des formes de pensées différentes auxquelles ils ne comprenaient pas grand-chose mais qui étaient cependant très riches, et à imposer par la force l'idée de leur "vrai Dieu". Par ailleurs, ils ont souvent fait l'amalgame entre croyances populaires, certes grossières, et systèmes de pensée où l'homme communiait avec les grandes forces de l'univers, manifestations multiples d'un Principe unique.

La frontière entre polythéisme et monothéisme n'est pas simple à placer pour un observateur athée ou strictement neutre. C'est ainsi que le monothéisme chrétien peut ne pas présenter des caractéristiques d'une rigueur absolue. La notion de Trinité, par exemple, pose problème. Le Catholique ordinaire lui-même a souvent du mal à comprendre la nature exacte de Dieu le Père. Les différences qui existent entre Dieu, Jésus, le Christ et le Sacré Cœur sont pour lui des plus confuses. Il considère simplement que "tout cela, c'est un peu pareil". De même, on pourrait trouver une connotation polythéiste à la vénération des saints ou au culte différencié de Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de

Lourdes ou encore Notre-Dame de Fatima. Pourtant, le Catholique n'y voit que des représentations différentes de la seule et unique Vierge Marie, ce qui est tout à fait respectable. Même l'Islam, pour qui l'Unicité divine est évidente, se réfère à Dieu sous 99 adjectifs. Dans le Judaïsme, Il est désigné également sous des noms divers. Ces quelques remarques montrent bien que polythéisme et monothéisme recouvrent des notions qui ne sont pas nécessairement contradictoires dans le fond.

De nombreux égyptologues ont vu dans les textes "polythéistes" qu'ils étudiaient des tournures inattendues. Quand on lit les fameux «*Livres de Sagesse*» qui furent rédigés depuis l'Ancien Empire jusqu'à l'époque ptolémaïque, on est stupéfait de constater que les auteurs parlent simplement de «*Dieu*» au singulier, sans autre précision. Étienne Drioton va jusqu'à penser que «*le monothéisme est en fait l'apanage des Livres de Sagesse*». Par exemple, on lit dans les Maximes de Ptahhotep, vers 2500 avant J.-C. : «*Ce ne sont pas les dispositions des hommes qui se réalisent, mais le dessein de Dieu*». Sous la X^e dynastie, dans l'Instruction pour le roi Mérikarê, on trouve encore : «*Dieu connaît celui qui agit pour Lui*». Plus surprenant encore : Bien avant Akhenaton, le pharaon mystique et monothéiste, les «*Textes des Pyramides*» déclarent que le dieu Néfer-toum (le Lotus primordial) est «*sans égal*». Plus loin, de nombreux hymnes à des dieux très divers s'adressent à eux dans ces termes : «*Dieu unique qui n'a pas son égal !*». Sous Amenhotep II (1430 avant J.-C.), le fameux hymne à Amon-Rê conservé au Caire déclare : «*Il est l'Unique, il n'y en a pas d'autre à part Lui parmi les dieux*». Et plus loin, à deux reprises, Amon est appelé «*Unique des Uniques*».

Pour l'Égyptien, aucune contradiction dans tout cela. Pour lui, chaque divinité, en un instant précis, est le Dieu unique sans égal, car chaque dieu n'est que l'un des aspects du Divin tout entier. Il n'est pas possible de Le réduire à un seul nom, à un seul aspect, à une seule définition. Max Guilmot parle de «*monothéisme à facettes*» et Serge Sauneron déclare : «*Ainsi y eut-il toujours en Egypte, à l'arrière-plan du polythéisme incontestable, la croyance très générale en l'universalité et l'unicité d'un Être divin, sans nom, sans forme, mais susceptible de les revêtir toutes*». Cette forme de pensée où chaque dieu est compris comme unique peut surprendre, mais elle cache une grande sagesse, car à tout moment, «*un fidèle égyptien pouvait créditer de tous les attributs du pouvoir divin une quelconque divinité qui était à ses yeux le dieu le plus important. Un dieu qui pour lui signifie tout à un moment précis*».

Un autre phénomène très intéressant attire l'attention de tout égyptologue : le syncrétisme. Contrairement à une idée reçue, l'Égypte et sa religion ont beaucoup évolué au cours des siècles, et les théologiens ont tenté, souvent avec un grand bonheur, de réunir plusieurs divinités en une seule lorsqu'ils leur trouvaient des fonctions proches ou complémentaires. C'est ainsi que l'on voit des représentations de Hathor (coiffée de cornes enserrant un soleil) avec un texte hiéroglyphique d'accompagnement la décrivant sans ambiguïté comme étant Isis. Nombreuses sont les représentations de Hathor allaitant Horus, alors que ce rôle devrait être dévolu à Isis. Le soleil lui même, pourtant unique dans son aspect, est appelé «*Khépri*» à son lever, «*Rê*» lorsqu'il atteint son zénith et «*Atoum*» à son coucher. On sent bien ici que l'Égyptien a besoin de multiplier les noms et les qualificatifs d'un dieu pour mieux en

comprendre la nature, tout comme les Chrétiens conçoivent la nature de Dieu à travers le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Selon le même processus, certaines peintures égyptiennes nous montrent une divinité aux attributs composites, dont les textes nous disent qu'il s'agit de Ptah-Sokaris-Osiris. Trois en un, en quelque sorte.

Une scène de la merveilleuse tombe de la reine Néfertari, épouse de Ramsès II, montre Isis et Nephtys protégeant Osiris, dont la tête est curieusement celle du bélier solaire. Mais le plus extraordinaire est la légende qui encadre la scène. À droite, on peut lire : *«C'est Rê qui repose en Osiris»* et à gauche : *«C'est Osiris qui repose en Rê»*. Voilà bien un texte des plus admirables où l'Égypte nous montre sa compréhension du Divin. Rê, c'est le dieu solaire par excellence, dieu de la renaissance éternelle à travers le cycle solaire, et Osiris, souverain de l'éternité, celui de la renaissance éternelle à travers les cycles terrestres et végétaux. Les forces de la lumière et celles de l'obscurité de la terre se complètent donc et se fondent totalement les unes dans les autres tout en gardant leur identité propre : deux divinités réunies pour manifester une grande loi de l'univers.

Enfin, une dernière citation pour montrer comment l'Unique se manifeste dans le Multiple, selon une conception datant de l'époque de Ramsès II et qui présente un caractère évident de parenté avec le concept chrétien de la Trinité : *«Trois sont tous les dieux : Amon, Rê et Ptah. Ils n'ont pas leur semblable, Son nom est caché en tant qu'Amon, Son visage, c'est Rê et Son corps, c'est Ptah... Ainsi donc, Amon, Rê et Ptah, cela fait trois»*. Il est question de trois dieux, mais l'adjectif possessif Son est employé comme s'il s'agissait d'une

seule entité. Ici, on est tenté de comparer Amon au Nous et à Dieu le Père, Ptah au Logos et au Fils-Verbe, et Rê au Pneuma et à l'Esprit-Saint, bien que de tels rapprochements n'aient pas de caractère vraiment scientifique. On peut seulement évoquer un air de parenté...

Dans toute étude sur le monothéisme, la religion d'Akhenaton, qui régna de 1371 à 1354 environ avant notre ère, prend toujours une dimension particulière. Son histoire reste aujourd'hui très méconnue et pose de nombreuses énigmes. Il reste encore à fouiller plus des deux tiers du site où il a vécu. Dans cette XVIII^e dynastie qui a fait d'Amon, dieu jusqu'alors assez obscur, la divinité prédominante de l'État, les prêtres ont acquis une puissance telle, par manque de vigilance des rois, qu'ils empêchent le pharaon de régner comme il le voudrait. Amenhotep III et son fils Amenhotep IV sont d'accord pour mettre un terme à ce pouvoir exorbitant et inacceptable, et qui d'ailleurs n'existe que par décision royale. En l'an 5 ou 6 de son règne, Amenhotep IV abandonne Thèbes, la capitale traditionnelle de la dynastie, et fonde une ville nouvelle où il va demeurer : Akhetaton («*l'Horizon d'Aton*»). Puis il dépossède le clergé d'Amon, le privant de ses privilèges, de ses biens et de son autorité.

Fait unique jusqu'alors dans le passé égyptien, il change également son nom d'Amenhotep («*Amon est satisfait*») en celui d'Akhenaton («*Serviable envers Aton*» ou encore «*Âme divine d'Aton*»), les deux traductions étant complémentaires. Le dieu Amon devient proscrit et son nom effacé, martelé, jusqu'au sommet des obélisques. Tous les dieux ancestraux sont éliminés pour n'en conserver qu'un seul, le dieu solaire Aton, représenté par un soleil dont les rayons se terminent par des mains. Devant les narines des personnages

royaux, les rayons présentent des Croix de Vie éternelle. Aton, Père et Mère des hommes, se manifeste en tant que tels dans le roi et dans la reine Néfertiti. Cette nouvelle religion s'inspire fortement de la théologie d'Héliopolis, la «*Cité du Soleil*», mais elle présente une caractéristique révolutionnaire : il existe un Dieu solaire unique, toutes les autres divinités étant ignorées. Sans vouloir entrer dans des polémiques de spécialistes, nous pouvons admettre qu'il s'agit bien là de monothéisme.

Fait exceptionnel, la définition théologique du nom d'Aton est inscrite dans deux cartouches, comme pour un roi terrestre célébrant son jubilé. Durant les huit premières années du règne d'Akhenaton, ces cartouches déclarent : «*Il est vivant, Rê-Horakhty, qui se réjouit à l'horizon en son nom de Chou qui est dans le Disque Solaire*». Nous y trouvons les noms de Rê, d'Horus et de Chou (la Lumière). Rê et Horus sont associés par syncrétisme pour former Rê-Horus-de-l'Horizon, en égyptien : Rê-Horakhty. Cette première constatation n'incite pas à penser qu'il s'agit d'un monothéisme très rigoureux. Par ailleurs, Akhenaton fait souvent suivre son premier cartouche de l'expression «*vivant selon Maât*», car Maât, fille de Rê, est toujours à l'honneur en sa qualité de Justice, de Vérité et d'Équilibre cosmique. De plus, à cette époque, elle symbolise aussi le souffle vital. Il faut encore ajouter qu'une des stèles frontières qui entourent le site de Tell-el-Amarna déclare : «*La tombe du taureau Mnévis sera creusée dans la montagne orientale de l'Horizon d'Aton, et il y sera enterré*».

Rê, Horus, Chou, Maât, fille de Rê, et le taureau Mnévis, que d'éléments insolites et troublants dans un contexte que nous avons déclaré monothéiste ! Cette remarque n'aurait pas échappé à Akhenaton lui-même,

car il a dû agir progressivement pour préparer l'Égypte à une nouvelle étape, celle qui commence en l'an 9 de son règne. En effet, la théologie évolue et deux nouveaux cartouches pour Aton apparaissent : «*Il est vivant, Rê, Souverain de l'Horizon, qui se réjouit à l'horizon en son nom de Rê, le Père, qui vient dans le Disque Solaire*». Cette fois, les noms d'Horus et de Chou disparaissent, mais celui de Rê subsiste. En fait, seul est adoré le Principe divin universel : Rê, Créateur et Père de tous les hommes. Aton, le Disque solaire, en est la manifestation visible sur toute la surface de la Terre et accessible à tous les peuples. Ainsi donc, le soleil, Aton, fait l'objet d'un culte parce que le Principe absolu divin, Rê, le Père, vient s'y manifester.

Seul le pharaon connaît les desseins de ce Dieu qui n'est même pas nommé «*Netjer*» comme les autres divinités. «*Tu es dans mon cœur, et personne ne Te connaît, excepté Ton fils Nefer-Kheperou-Rê Wa-en-Rê, car Tu l'as rendu savant dans la connaissance de Tes plans et de Ta puissance*». Ainsi, Akhenaton est le seul intermédiaire entre Dieu et les hommes, et c'est à ce titre qu'il dispense un enseignement. On pourrait dire : «*il n'y a pas d'autre Dieu qu'Aton et Akhenaton est son intermédiaire*». Longtemps après, l'Islam adoptera une profession de foi fort similaire. Le Christ lui-même s'exprimera en termes presque identiques : «*Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie. Nul ne va au Père que par moi. Si vous me connaissez, vous connaîtrez aussi mon Père*». Un point cependant qui ne peut que surprendre, voire créer un certain malaise : la religion amarnienne ignore, comme on s'en doute, le dieu Osiris. Et si Akhenaton se fait représenter en posture osirienne, l'au-delà ne semble montrer rien d'autre que le pharaon lui-même, toujours intermédiaire entre Dieu et les hommes.

Akhenaton s'adonne entièrement à l'Amour divin et finit par négliger les affaires de l'État. Il s'illustre surtout en déclarant que le soleil brille pour tout le monde, que tous les hommes sont égaux, même si les races présentent des caractères spécifiques. C'est le premier homme de l'Histoire, surtout en tant que chef d'État, à avoir proclamé l'égalité de tous les hommes devant Dieu : *«Tous les pays étrangers, Tu fais qu'ils vivent, car Tu as placé un Nil dans le ciel pour qu'il descende sur eux et forme des vagues pour irriguer leurs champs dans leurs territoires»*. Son plus beau titre de gloire est peut-être celui d'«*humaniste*». Autre élément important et positif de sa nouvelle religion : la tolérance. Cela s'inscrit bien dans la tradition égyptienne. Akhenaton dépossède les prêtres d'Amon, mais ne les fait pas tuer. Les proches du roi adoptent ses idées et suivent ses enseignements souvent par simple opportunisme, mais parfois aussi avec sincérité et conviction. Quant à la masse populaire, elle ne comprend rien à ces réformes et continue à adorer discrètement les divinités qui lui étaient familières. Toutefois, Akhenaton ne sévit pas. Les fouilles d'Amarna ont montré l'existence de sanctuaires privés consacrés à Amon au sein même de la cité d'Aton.

Cette brève expérience de dix-sept ans environ, goutte d'eau dans l'océan de l'Histoire, va pourtant marquer les siècles futurs d'une façon profonde, même si les successeurs d'Akhenaton, surtout à partir de Ramsès II, ont tout fait pour en détruire la mémoire. Précurseur de la pensée de Moïse, de Jésus et de Mahomet, son amour de Dieu et des hommes fascine les mystiques d'aujourd'hui et tous les hommes épris de tolérance et de paix. Les Rosicruciens de l'A.M.O.R.C. lui vouent une admiration particulière, car ils voient en

lui, non seulement le fondateur du monothéisme en tant que religion d'Etat, mais également l'un des Initiés qui marquèrent le plus leur Tradition. Quoi qu'il en soit, le meilleur hommage qu'on puisse rendre à Akhenaton consiste à mieux s'informer encore sur sa vie et son œuvre, et surtout à s'inspirer des qualités morales dont il a fait preuve *«en vivant selon Maât»*.

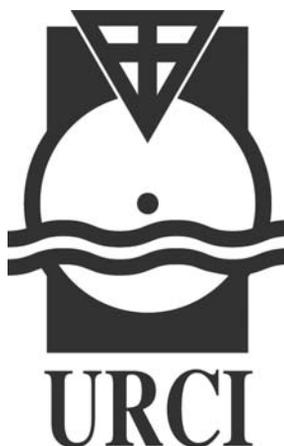
Il nous reste à tirer les leçons que nous propose ce prodigieux passé. Dieu ne peut être limité à un seul concept, et personne ne peut affirmer que l'idée qu'il se fait de Dieu est la meilleure. Pendant trois millénaires, l'Égypte n'a pas connu de graves guerres de religion. Dans notre monde qui a souffert tant de maux du fait de persécutions religieuses, qui a inventé l'Inquisition et le bûcher pour les "hérétiques", qui a converti des peuples dits "païens" au "vrai Dieu" par la force, on est encore capable aujourd'hui d'emprisonner et de tuer d'autres êtres humains pour des motifs religieux. Par ailleurs, des intégristes de tous ordres distillent de par le monde le détestable venin de leur intolérance. Dans ce domaine, la civilisation égyptienne nous offre un modèle à suivre. Elle nous apprend aussi que la seule approche intellectuelle n'apporte pas une connaissance suffisante de Dieu. Que de noms, que d'épithètes, que de périphrases pour tenter de Le décrire ! Pourtant, *«Le cœur de l'homme est son propre Dieu»*. C'est sans doute justement son cœur qui donnera à l'homme la clé de l'énigme du Divin».



Ce texte, parmi tant d'autres, traduit l'esprit qui anime les travaux effectués dans le cadre de l'Université Rose-Croix Internationale et le but qu'ils poursuivent : promouvoir la culture spiritualiste, c'est-à-dire mettre

en évidence l'influence que la spiritualité a exercée sur l'histoire de l'humanité et sur l'évolution des arts, des sciences, de la littérature et, d'une manière générale, des différents domaines du savoir.

C'est donc avec ce chapitre consacré à l'U.R.C.I. que s'achève cette présentation générale de l'A.M.O.R.C. J'espère que ces quelques chapitres vous auront permis de comprendre si besoin était qu'il ne s'apparente aucunement à une secte, mais qu'il est une organisation philosophique qui œuvre à l'élévation des consciences et dans le plus grand respect de la personne humaine. Comme nous allons le voir dans la deuxième partie de ce livre, cela ne l'empêcha malheureusement pas de subir des amalgames pernicieux qui me semblent profondément injustes et qu'il est de mon devoir de dénoncer, non seulement dans l'intérêt des Rose-Croix, mais dans celui de tous ceux et de toutes celles qui sont attachés à la liberté de croyance.



DEUXIÈME PARTIE

- A.M.O.R.C. et O.T.S.
- A.M.O.R.C. et commissions parlementaires
- A.M.O.R.C. et M.I.V.I.L.U.D.E.S.
- A.M.O.R.C. et associations anti-sectes
- A.M.O.R.C. et religions
- A.M.O.R.C. et politique
- Rose-Croix et Francs-Maçons
- A.M.O.R.C. et médias
- Détracteurs de l'A.M.O.R.C.
- Lettre ouverte aux membres de l'A.M.O.R.C.

9.

A.M.O.R.C. ET O.T.S.

Après avoir expliqué ce qu'est l'A.M.O.R.C., en quoi consistent son enseignement, sa philosophie, son éthique, etc., venons-en maintenant aux raisons précises qui m'ont poussé à écrire ce livre et qui, me semble-t-il, le justifient.

Comme je l'ai dit dans l'avant-propos, l'A.M.O.R.C. a subi des amalgames avec l'O.T.S. dès le début des drames liés à cette affaire, et ce, pour trois raisons majeures. Tout d'abord, les gourous de cette secte, en l'occurrence Joseph Di Mambro et Luc Jouret, se sont référés à la Rose-Croix. Or, ils ne sont malheureusement pas les premiers à l'avoir fait et ne seront probablement pas les derniers. En effet, les mots «*Rosicruciens*» et «*Rose-Croix*» sont très porteurs dans le domaine de l'ésotérisme et véhiculent un certain mystère. C'est pourquoi des individus peu scrupuleux les ont utilisés et les utilisent encore pour donner une légitimité traditionnelle à leur mouvement, même lorsque celui-ci n'a aucun lien réel avec la Tradition Rose-Croix. Indépendamment de l'O.T.S., qui était d'ailleurs de nature templière et non rosicrucienne, il existe de nos jours quelques mouvements pseudo-rosicruciens, la plupart de création récente. En quoi l'A.M.O.R.C. est-il responsable de ce

genre de récupération abusive ? Combien de mouvements plus ou moins sectaires intègrent-ils le mot «*Église*» dans leur appellation ? Doit-on considérer que ces mouvements et leurs dérivés éventuelles impliquent la responsabilité du Christianisme officiel ?

La deuxième raison que l'on trouve à l'origine des amalgames entretenus avec l'O.T.S. est liée au fait que Di Mambro fut membre de l'A.M.O.R.C. dans les années 60, tout comme il appartenait à d'autres mouvements plus ou moins traditionnels. Soit dit en passant, il n'a pas été Rosicrucien jusqu'en 1989, comme j'ai pu le lire dans certains articles de presse. Cette affirmation est absolument fautive, comme en témoignent d'ailleurs des documents que nous avons adressés à Luc Fontaine, Juge d'Instruction chargé de l'enquête. Dans notre fichier informatique, qui compte environ 260.000 noms incluant les membres actuels de l'A.M.O.R.C., les sympathisants et les ex-membres, son dossier se résume à une fiche d'identité, comme tous ceux qui n'étaient plus membres de l'A.M.O.R.C. en 1970, date à laquelle l'Ordre a commencé à s'informatiser. Mais s'il est vrai que Di Mambro a été Rosicrucien dans un lointain passé, ce que nous n'avons jamais caché, ce qu'il fit par la suite dans le cadre de l'O.T.S. ne peut en aucun cas impliquer la responsabilité de l'A.M.O.R.C. Là encore, faut-il penser à titre de comparaison que l'Église catholique est responsable des crimes commis chaque jour à travers le monde par des baptisés catholiques ?

Enfin, la troisième raison qui explique les amalgames subis par l'A.M.O.R.C. est liée au fait que certains ont prétendu que l'O.T.S. provenait de l'Ordre Renoué du Temple (O.R.T.), mouvement templier créé en 1970 par Raymond Bernard, alors qu'il était Grand Maître de la juridiction française de l'A.M.O.R.C. (il quitta l'O.R.T. en

1972 et n'occupa plus la moindre fonction officielle ou officieuse dans l'A.M.O.R.C. à partir de 1987). Naturellement, la création de ce mouvement fut une grave erreur, d'autant plus qu'il n'avait aucune légitimité traditionnelle et sema la confusion parmi les Rosicruciens. Cela dit, une étude approfondie et impartiale sur les origines de l'O.T.S. montre qu'il ne provient pas de l'O.R.T., mais de l'Ordre Souverain du Temple Solaire (O.S.T.S.), lui-même issu de l'Ordre Souverain et Militaire du Temple de Jérusalem (O.S.M.T.J.), créé en 1945, reconnu par le Vatican, et dont Di Mambro a été membre. En faisaient surtout partie des aristocrates, des politiques, des prélats et des Francs-Maçons. Fait très important : d'après ce que l'on sait, Di Mambro n'a jamais appartenu à l'O.R.T. Quoi qu'il en soit, prétendre ou insinuer qu'il y ait eu un lien entre l'O.T.S. et l'A.M.O.R.C. via l'O.R.T. est donc mensonger et traduit un "raccourci" pernicieux.

En relation avec ce qui précède, il est peut-être utile de préciser que l'A.M.O.R.C. n'est pas et n'a jamais été un mouvement templier. En premier lieu, la Tradition rosicrucienne est beaucoup plus ancienne que la Tradition templière et n'a pas suivi la même évolution à travers l'histoire. En second lieu, tout mouvement templier se rattache au Christianisme et voue un culte à Jésus, en tant que Christ et "Fils de Dieu", souvent même à Marie, en tant que "Mère du Seigneur". Or, Jésus ne fait l'objet d'aucune vénération particulière dans les enseignements rosicruciens. Il est considéré comme l'un des prophètes ayant marqué l'histoire religieuse de l'humanité, à l'instar de Moïse, Bouddha, Mahomet, etc. Enfin, la plupart des organisations templières (il en existe actuellement des centaines) œuvrent implicitement à l'instauration dans le monde d'une

hégémonie de l'Église chrétienne. Les Rosicruciens pensent plutôt qu'il existera dans un avenir lointain une Religion universelle qui sera en quelque sorte une synthèse de ce que toutes les religions actuelles ont de meilleur à offrir à l'humanité, hors de tout dogmatisme et de tout fanatisme.

Si certains auteurs ont laissé entendre que l'A.M.O.R.C. était un mouvement templier, c'est également parce que Raymond Bernard, auquel je me suis référé précédemment, renouvela l'erreur de l'O.R.T. en créant en 1988 un nouveau mouvement templier : l'Ordre Souverain du Temple Initiatique (O.S.T.I.), "noyau spirituel" du Centre International de Recherches et d'Études Spirituelles (C.I.R.C.E.S.). Ces deux mouvements, qu'il créa de sa propre initiative, semèrent à nouveau la confusion et furent condamnés officiellement par le Conseil Suprême de l'A.M.O.R.C. Aussi, tout ce que Raymond Bernard a pu faire dans le cadre de l'O.S.T.I. ou du C.I.R.C.E.S. n'engage que lui et en aucun cas les dirigeants ou les membres de l'A.M.O.R.C. Cela étant, je suis absolument convaincu qu'il n'a strictement rien à voir avec les drames de l'O.T.S. Si certains se sont employés et s'emploient encore à le faire croire, c'est uniquement pour nuire à l'A.M.O.R.C. à travers lui. C'est là un procédé aussi lâche qu'injuste.

Partant du principe qu'il existait un lien entre l'A.M.O.R.C. et l'O.T.S., certains n'ont pas hésité à dire que les principes fanatiques prônés par la secte s'inspiraient des enseignements rosicruciens. De tels propos traduisent, au mieux une ignorance de la philosophie des Rose-Croix, au pire une certaine malveillance, pour ne pas dire une malveillance certaine. Pour prendre un exemple précis, j'ai lu dans plusieurs articles de presse que le fameux "transit" qui aurait conduit les adeptes

de l'O.T.S. à se suicider correspondait à ce que les Rosicruciens appellent «*transition*». Cette confusion est à la fois grotesque et très grave. En effet, dans la terminologie rosicrucienne, le mot «*transition*» traduit depuis toujours l'idée qu'au moment de la mort, l'âme quitte le corps et se rend dans le monde invisible, où elle attend de se réincarner. Autrement dit, il désigne le fait qu'elle passe d'un plan de conscience à un autre. Certes, le terme «*transit*» existe en mysticisme, mais il appartient à l'astrologie et désigne le déplacement d'une planète sur une autre planète ou sur un point-clé du thème natal.

Dans un livre intitulé «*L'Ontologie des Rose-Croix*», j'ai consacré un chapitre à la conception rosicrucienne de la mort, et je vous propose d'illustrer les remarques précédentes par quelques extraits de ce chapitre :



«**P**armi tous les mystères auxquels l'homme est confronté depuis la nuit des temps, la mort est certainement celui qui l'intrigue et le fascine le plus, car elle constitue une échéance à laquelle nul ne peut se soustraire. En effet, nous sommes tous destinés à mourir un jour et à quitter les êtres chers avec lesquels nous avons partagé notre vie. Dans ce domaine, nous ignorons uniquement où, quand et comment cela se produira. Pour beaucoup de personnes, cet événement inéluctable de l'existence est redoutable et redouté, ne serait-ce qu'en raison des souffrances morales et physiques dont il est souvent précédé. À cette angoisse naturelle et compréhensible s'ajoute le fait qu'aucun individu ne peut décrire l'après-vie en parfaite connaissance de cause ou témoigner de sa propre mort. En cela, elle fait véritablement partie de l'inconnu, au

sens le plus philosophique de ce terme. Pourtant, les Rose-Croix du passé nous ont transmis un savoir qui éclaire considérablement ce grand mystère. [...]

Par définition, toute personne spiritualiste admet l'existence de l'âme, considérée le plus souvent comme une essence immortelle ayant son origine en Dieu Lui-même. Cela dit, cette croyance ne suffit pas pour comprendre ce qu'est la mort et encore moins ce qui lui fait suite. C'est donc vers les religions que nombre de personnes se tournent pour avoir une réponse à cette question fondamentale pour elles : «*Que se passe-t-il après la mort ?*». Sous des formes quelque peu différentes, la plupart des credos religieux enseignent que l'âme du défunt se rend au paradis ou en enfer, selon le bien ou le mal qu'il a fait durant sa vie terrestre. Dans le premier cas, après avoir subi généralement une période de purification au purgatoire, elle jouit dans le ciel d'une félicité absolue et y demeure éternellement, en compagnie de Dieu et des anges. Dans le second, elle se rend dans les entrailles de la terre et y subit à jamais les tourments réservés aux impies, sous la garde du Diable et des démons. C'est cette conception religieuse de l'après-vie qui conditionne encore la foi et le comportement de centaines de millions d'individus. [...]

Pour les Rosicruciens, la mort intègre une dimension métaphysique qui transcende son aspect physique et constitue ce qu'ils désignent plutôt sous le terme de «*transition*». En effet, lorsque l'homme rend son dernier souffle, il se produit un phénomène inverse à celui qui a lieu lors de la naissance. Au moment où il expire pour la dernière fois, son âme se libère graduellement de son corps. Selon le degré d'éveil spirituel du défunt, cette libération se produit en quelques heures ou nécessite plusieurs jours. Quelle qu'en soit la durée, elle est

marquée par trois étapes majeures. Au cours de la première, l'âme revoit d'abord une multitude de scènes liées à la vie qu'elle vient d'achever, la plupart consistant en des souvenirs épars et fugitifs des périodes marquantes de son incarnation. Ensuite, elle perçoit son corps et les personnes qui se trouvent à proximité. Cependant, cette vision ne lui semble pas réelle, car elle n'est pas vraiment consciente d'avoir transité, notamment si la mort a été violente. Elle a plutôt l'impression de rêver. Pour un spiritualiste, ce rêve post-mortem est toujours agréable et s'apparente à un songe initiatique. En revanche, un matérialiste le vit souvent comme un cauchemar et se sent désemparé face à une telle situation. [...]

D'un point de vue rosicrucien, la mort ne marque pas la fin définitive de ce que nous sommes en tant que personnalité. Comme le suggèrent les quelques explications précédentes, elle correspond à une transition de l'âme et à une renaissance spirituelle. Il est donc important de comprendre qu'elle n'existe pas dans l'absolu et qu'elle constitue l'une des deux phases de la Vie, en l'occurrence sa phase invisible. Aussi, plutôt que de la craindre ou de la redouter, le mieux est de l'envisager avec philosophie. En outre, elle ne nous éloigne que temporairement des êtres chers que nous avons aimés et avec lesquels nous avons partagé notre vie, car nous les retrouvons dans l'au-delà et, dans l'attente mutuelle de nous réincarner, connaissons ensemble une autre forme d'existence. C'est en ayant cette perspective à la pensée que nous devons nous employer à vivre ici-bas, le plus heureusement et le plus dignement possible».



Pour prendre un autre exemple de confusion ayant donné lieu à des amalgames entre l'A.M.O.R.C. et l'O.T.S., on a prétendu également que les enseignements rosicruciens prônaient le suicide. Cette affirmation on ne peut plus mensongère m'a profondément choqué, car elle porte gravement atteinte au fondement même de la philosophie rosicrucienne, laquelle est au contraire basée sur l'amour de la vie et son respect sous toutes ses formes. Certes, nous ne condamnons pas le suicide, car nous pensons que les personnes qui mettent fin à leur vie le font par désespoir. De ce fait, elles méritent davantage notre compassion que notre condamnation. Cela dit, nous le désapprouvons sans aucune équivoque, et ce pour au moins deux raisons. En premier lieu, nous pensons que la vie, malgré les vicissitudes qu'elle comporte, est le bien le plus précieux que nous ayons. En second lieu, la plupart des Rosicruciens admettent le principe de la réincarnation et considèrent que toute personne qui se suicide sera confrontée dans sa prochaine vie aux épreuves ou aux difficultés auxquelles elle a voulu échapper en se donnant la mort. À titre exceptionnel, voici des extraits d'une monographie rosicrucienne qui traite de ce sujet douloureux :



«Nous devons d'abord préciser qu'il ne nous appartient pas de juger ceux qui se suicident, car un tel jugement n'est pas de notre ressort et ne présente aucune utilité pratique. Certains considèrent qu'il s'agit d'un acte de lâcheté et ne lui trouvent aucune excuse. Pourtant, ne faut-il pas avoir un certain courage pour se jeter volontairement d'un étage, s'ouvrir les veines, se pendre, s'empoisonner ou se tirer une balle dans la tête, avec le risque de se manquer et d'être handicapé le restant de sa vie ? De toute évidence, les personnes

qui se livrent à de tels gestes le font parce qu'elles pensent que leur existence ne vaut plus la peine d'être vécue et que la mort mettra un terme définitif à leurs problèmes. Autrement dit, elles agissent ainsi par désespoir ou pour échapper à un désarroi qu'elles ne se sentent plus capables de supporter. Nous ne devons donc pas les blâmer, mais plutôt les assister sur le plan spirituel, afin de les aider à s'élever dans l'invisible et à trouver la paix à laquelle elles aspiraient plus ou moins consciemment. À ce sujet, nous pouvons déplorer que certaines religions aient longtemps refusé de leur donner les derniers sacrements, de les absoudre ou de leur accorder une véritable sépulture. Un tel refus témoignait d'un manque de compassion à l'égard des suicidés et constituait souvent une offense à leur famille. [...]

D'un point de vue rosicrucien, les souffrances morales que l'homme est susceptible d'endurer résultent de problèmes pouvant être résolus par une application positive de son libre arbitre. À l'exception des personnes ayant perdu la raison ou profondément déséquilibrées, celles qui se suicident pour mettre fin à de telles souffrances transgressent donc les lois physiques et métaphysiques de la vie. En vertu de ce principe, elles se créent un karma négatif qu'elles devront compenser dès leur incarnation suivante. Elles connaîtront alors des expériences identiques à celles qu'elles ont refusé d'assumer dans leur vie présente. À titre d'exemple, si un individu se donne la mort pour échapper à des soucis familiaux ou des ennuis professionnels, il sera confronté à des difficultés de même nature, car il sera dans l'obligation karmique de prendre conscience de la gravité de son acte et d'intégrer définitivement la leçon correspondante. En ce sens, le suicide ne fait que reporter les problèmes auxquels on a voulu se soustraire.

Certaines personnes considèrent que le suicide est un droit légitime, prétextant que si l'homme n'a pas choisi de vivre, il est libre de mourir comme bon lui semble. Or, que nous en ayons conscience ou non, chacune de nos incarnations correspond à un choix délibéré et comprend des épreuves évolutives que nous avons acceptées avant même de renaître sur ce plan terrestre. Se suicider revient donc à refuser d'affronter ces épreuves et à remettre en cause notre processus d'évolution. D'autre part, un tel geste se traduit souvent par une mort violente et constitue un profond traumatisme pour l'âme. En effet, celle-ci est brutalement privée de son véhicule physique par un acte qu'elle désapprouve totalement et qui s'oppose à sa mission spirituelle. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle éprouve de grandes difficultés à s'élever ensuite dans l'invisible et à rejoindre le niveau qui lui est imparti. En outre, elle reste longtemps marquée par cette expérience dramatique et ne l'oublie qu'au terme d'une longue période de purification. [...]

En dernière analyse, la vie est le bien le plus précieux que nous ayons, car elle fait de tout être humain une manifestation des lois divines et un acteur du Grand Œuvre. D'un point de vue mystique, elle est le support de l'Évolution cosmique, telle qu'elle s'exprime sur Terre. Nous devons donc la respecter et nous efforcer de la conserver le plus longtemps possible. D'autre part, s'il vous arrive un jour de côtoyer une personne qui songe à se suicider en raison de problèmes moraux ou d'un profond désarroi intérieur, il faut être secourable et tout faire pour l'en dissuader. À cet effet, le mieux est de vous mettre à son écoute et de lui donner la possibilité de partager ses angoisses, ce qui lui permettra de se libérer momentanément de leur emprise

négative. Parallèlement, vous devez lui montrer les aspects positifs de son existence et lui expliquer que toute épreuve, aussi pénible soit-elle, peut être surmontée lorsqu'on le veut vraiment».



Pour comprendre l'acharnement que l'A.M.O.R.C. a subi durant l'enquête menée dans le cadre de l'O.T.S., il faut savoir également que le Juge d'Instruction (Luc Fontaine) et le Commandant de Police (Gilbert Houvenaghel), chargés de l'enquête, se sont longtemps appuyés sur les dires de trois personnes : Roger Facon, Jean-Luc Chaumeil et Jean-Marie Abgrall. Or, Monsieur Facon, qui était Policier à l'époque, a été exclu de l'A.M.O.R.C. le 17 avril 1980 pour propos délirants, notamment à travers certains de ses courriers. Ayant l'écoute des enquêteurs, on peut supposer qu'il ne s'est pas privé de diffamer l'A.M.O.R.C. pour se venger. Je dois préciser à ce sujet qu'il a été condamné en février 1984 pour diffamation envers l'A.M.O.R.C. Fait curieux, il est cité dans un rapport parlementaire belge d'avril 1997 en tant que Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers du Temple du Christ et de Notre Dame (O.C.T.C.N.D.), mouvement templier auquel certains prêtent des liens avec l'O.T.S. Quand on sait également qu'il écrivit en 1997 un roman policier extravagant ayant pour thème l'affaire O.T.S. et qu'il le dédicaça «À Gilbert Houvenaghel pour sa confiance», il y a de quoi être très perplexe.

Monsieur Chaumeil, de son côté, fut écouté soi-disant en tant que spécialiste des Templiers, sous prétexte qu'il avait écrit plusieurs ouvrages (très contestables) sur l'Ordre du Temple. On oublie de dire qu'il est également l'auteur de livres qui me semblent

plutôt délirants, parmi lesquels «*L'apocalypse*» (1981), «*L'alphabet solaire*» (1984), «*Le temps et les O.V.N.I.*» (1992). Par ailleurs, il est présumé avoir lui-même appartenu à un mouvement templier. Je ne fus donc pas surpris d'apprendre qu'il fut écarté de l'enquête en décembre 1998, mais je me demande encore pourquoi cette décision n'a pas été prise plus tôt. Par la suite, j'ai su que lui aussi avait profité du crédit qu'on lui accordait pour diffamer l'A.M.O.R.C., auquel il n'a jamais appartenu. À ce jour, j'ignore totalement les raisons de son animosité envers les Rose-Croix.

Quant à Monsieur Abgrall, psychiatre de profession, spécialiste auto-proclamé du comportement sectaire, tout laisse à penser qu'il a utilisé l'affaire O.T.S. pour attirer sur lui la lumière des projecteurs médiatiques, ce qui traduit un besoin évident de reconnaissance, voire de publicité. J'ai appris depuis qu'il fut membre de l'A.M.O.R.C. à l'époque où Raymond Bernard en était le Grand Maître, et qu'il ne l'appréciait pas, ce qui était naturellement son droit. Après en avoir démissionné dans les années 1970 (ce qui prouve au demeurant que l'A.M.O.R.C. n'est pas une secte), on peut supposer que l'enquête menée dans le cadre de l'O.T.S. lui permit également de dénigrer Raymond Bernard, et à travers lui l'A.M.O.R.C. Ayant violé le secret de l'Instruction, le procès fut repoussé plusieurs fois à cause de lui, ce que je déplore autant que les familles des victimes.

Lorsque je vis l'ampleur que prenaient les amalgames entre l'A.M.O.R.C. et l'O.T.S., j'ai demandé à être entendu par le Juge d'Instruction et le Commandant de Police, afin de leur expliquer en quoi ces amalgames étaient grotesques. Cette rencontre eut lieu à Paris, le 20 octobre 1997, dans les locaux de l'A.M.O.R.C. Au cours

de cette rencontre, le Juge, plutôt affable et courtois, m'affirma qu'il savait que l'A.M.O.R.C. n'avait aucune implication dans les drames de l'O.T.S. et me demanda mon opinion sur les causes de ces drames. Je lui ai donc donné mon point de vue, à savoir qu'il s'agissait probablement d'un suicide collectif, avec peut-être l'assassinat des récalcitrants par certains adeptes qui se suicidèrent ensuite*. Pour ce qui est du Policier, il se montra plus vindicatif et "prêcha le faux pour savoir le vrai", multipliant les non-sens et les invraisemblances. Au cours de notre entretien, il alla même jusqu'à affirmer que l'A.M.O.R.C. avait été créé par la C.I.A. et que ses membres en étaient des agents !!! Je dois avouer que tant d'élucubrations me laissèrent très perplexe quant au sérieux de l'enquête. À l'issue de nos échanges, il crut bon également de me dire qu'il était athée et que des organisations comme les Rose-Croix et les Francs-Maçons ne devraient pas exister.

Une autre tentative pernicieuse pour prolonger les amalgames consista à dire que 130 membres de l'O.T.S. appartenaient également à l'A.M.O.R.C., et qu'il y avait donc nécessairement un lien entre les deux. Là encore, la volonté de nuire est évidente. Tout Rosicrucien étant libre d'appartenir à d'autres mouvements, qu'ils soient d'ailleurs religieux, philosophiques, culturels, politiques ou autres, il est possible que quelques membres de l'A.M.O.R.C. aient fait partie de l'O.T.S., ou inversement. Mais j'en doute beaucoup, d'autant plus que les enquêteurs eux-mêmes m'ont dit que Luc Jouret, qui n'a jamais été membre de l'A.M.O.R.C., interdisait à ceux qui en faisaient partie d'adhérer à l'O.T.S. Il ne pourrait donc s'agir que d'ex-Rosicruciens ayant cru bon de rejoindre les rangs de l'O.T.S. Cela étant, en supposant qu'il y eut quelques personnes ayant appartenu à la

* Certains pensent aujourd'hui que les victimes furent assassinées par un "commando" extérieur, pour des raisons politico-mafieuses.

fois à l'A.M.O.R.C. et à l'O.T.S., en quoi cela est-il coupable ? Parmi les adeptes de cette secte, n'y avait-il pas des Catholiques, des Francs-Maçons, des fonctionnaires, etc. ?

Plus récemment, on a prétendu également qu'un document retrouvé comme par enchantement stipulait qu'un cabinet d'avocats aurait été chargé en 1997 de répartir 5 MF entre l'O.T.S., l'A.M.O.R.C. et certains partis politiques. Que d'ignominie dans un telle allégation ! Le cabinet d'avocats concerné nous a fait savoir par courrier que ce document était un faux grossier et qu'une Instruction était ouverte pour savoir qui en était à l'origine. Pour des raisons évidentes, j'attends avec une certaine impatience le résultat de cette Instruction, car elle devrait établir clairement que cette dramatique affaire ne cesse d'alimenter des manipulations pernicieuses visant notamment à discréditer l'A.M.O.R.C. Malheureusement, on trouve toujours des personnes pour relayer ce genre de calomnie, soit par intérêt, soit par manque de déontologie. Mais je me console quelque peu à l'idée que Yves Boisset a reconnu dans une attestation datée du 25 octobre 2005 : *«Au terme d'une enquête approfondie pour la chaîne de télévision France 2 sur la tragédie de l'Ordre du Temple Solaire, il me paraît infondé de construire des amalgames artificiels entre l'O.T.S. et l'A.M.O.R.C... Il m'apparaît injustifié de relier les dérives mortifères de l'O.T.S. avec la philosophie de l'A.M.O.R.C...»*.

Très sincèrement, je comprends l'émoi que les drames de l'O.T.S. ont suscité dans l'entourage des victimes et dans l'opinion publique. Mais je trouve profondément injuste et indigne que l'on ait voulu faire de l'A.M.O.R.C. le bouc émissaire de cette affaire. Qui avait intérêt à le faire ? Dans quel but ? Je ne sais pas

vraiment, mais il y a nécessairement “quelqu’un à qui profite le crime”. L’enquête avait été classée rapidement en Suisse et au Québec. Elle l’a été en France en décembre 1999, le Juge d’Instruction ayant transmis ses conclusions au Parquet. Compte tenu de l’acharnement que nous avons subi, il est évident qu’elle ne l’aurait pas été si l’A.M.O.R.C. avait été impliqué de quelque façon que ce soit. À la décharge des enquêteurs, le monde de l’ésotérisme leur était totalement étranger, et je comprends que leur ignorance en la matière ait pu les égarer dans leurs jugements. Je dois préciser également qu’à aucun moment ils n’ont laissé supposer que l’A.M.O.R.C. était une secte à leurs yeux. Par ailleurs, aucun de ses dirigeants ni aucun de ses membres n’a été mis en cause lors du procès, ni même mis en examen. Et malheureusement, nous n’avons pas pu nous porter partie civile dans cette affaire.

Suite aux drames de l’O.T.S., plusieurs auteurs ont écrit des ouvrages sur cette affaire. Certains l’ont fait avec objectivité et dans le souci de relater la genèse d’une dérive sectaire ; d’autres par opportunisme et à des fins mercantiles, tant il est vrai que les sectes ne profitent pas uniquement aux gourous sur le plan financier. Dans certains de ces ouvrages, l’A.M.O.R.C. a été diffamé à travers les confusions et les amalgames que je viens de dénoncer. Or, aucun de leurs auteurs n’a pris la peine de me contacter pour vérifier ses “informations” ou me poser des questions. Assurément, il y a de quoi s’interroger sur le sérieux et l’objectivité de leur “enquête”. Le procès ne cessant d’être reporté et de défrayer la chronique, il est certain que d’autres auteurs écriront à nouveau sur ce sujet. Je ne peux qu’espérer qu’ils prendront contact avec moi...

Société d'Avocats
Claude PIERRE - Bernard BREZULIER - Christophe TATTEVIN

14 Boulevard de la Résistance - BP 157

56004 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 63 45 09 - Fax : 02 97 40 97 34

Adresse e-mail : pbt.avocats@fr.oleane.com

Raymond PINSON
Avocat honoraire

Claude PIERRE
Ancien Bâtonnier

Bernard BREZULIER
Ancien Bâtonnier

Christophe TATTEVIN

Avocats associés

AMORC
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY OMONVILLE

Vannes, le 28 avril 2004

NOS REFERENCES A RAPPELER. :

N°: 200333143 – SCP//MJ

Aff.: PIERRE BREZULIER TATTEVIN / L'INVESTIGATEUR

Monsieur Le Président,

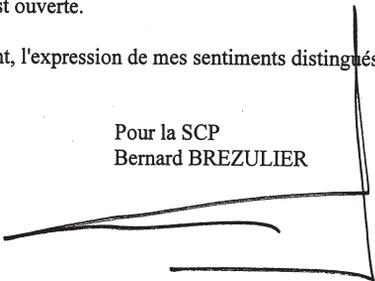
Votre lettre du 15 avril 2004 a retenu mon attention.

La lettre parue dans la revue l'Investigateur est un faux grossier.

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Vannes a été saisi et une instruction est ouverte.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la SCP
Bernard BREZULIER



De Yves BOISSET

Pour qui de droit.

Au terme d'une enquête approfondie pour la chaîne de télévision France 2 sur la tragédie de l'Ordre du Temple Solaire, il ne paraît infondé de construire des amalgames artificiels entre l'OTS et l'AMORC.

S'il est exact que Jo di Mambro, fondateur et gourou de l'OTS a bien été membre de l'AMORC dans les années 1960, il n'aurait injustifié de relier les dérives mortifères de son organisation avec la philosophie de l'AMORC et a fortiori avec celle de son grand maître Serge Toussaint.

Paris, le 25 octobre 2005

Yves Boisset

10.

A.M.O.R.C.

ET COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

En 1995, une commission parlementaire présidée par Alain Gest travailla sur le phénomène sectaire et crut bon d'établir une liste noire de 172 sectes dans son rapport* (rendu public en janvier 1996). L'A.M.O.R.C. n'y figurait pas, ce qui ne veut pas dire pour autant que tous les mouvements mis à l'index soient des sectes. En effet, il n'existe aucune définition juridique du mot «secte», de sorte que l'usage que l'on en fait est nécessairement subjectif et très souvent abusif. En 1996 fut créé un Observatoire interministériel sur les sectes, qui fut remplacé en 1998 par une Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (M.I.L.S.), avec Alain Vivien pour président. En janvier 1999, une nouvelle commission d'enquête sur les sectes fut constituée, avec Jacques Guyard pour président. Elle rendit son rapport six mois plus tard, le 9 juin. Stupeur : l'A.M.O.R.C. y était cité. Suite à cette "sectarisation" soudaine, j'ai écrit à Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée Nationale, afin de lui exprimer mon sentiment sur cette injustice flagrante. Parallèlement, une copie de ce courrier fut adressée à Jacques Chirac, président de la République, à Lionel Jospin, premier Ministre, à

* Le précédent rapport parlementaire sur les sectes datait de 1983 (rapport "Vivien").

tous les députés, et à d'autres personnalités d'horizons divers.

Étant donné que cette lettre résume parfaitement la situation de l'époque et que j'estime n'avoir aucune raison de ne pas la rendre publique, la voici dans son intégralité :

« Le 1^{er} septembre 1999

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est au nom de tous les membres de la juridiction française de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix. En effet, c'est avec consternation que nous avons appris que l'A.M.O.R.C. a été "sectarisé" dans le rapport publié le 9 juin dernier par la commission parlementaire présidée par Jacques Guyard. Certes, votre responsabilité n'est pas impliquée, mais compte tenu de la haute fonction que vous occupez à l'Assemblée Nationale, je souhaitais vous écrire pour vous faire part de notre indignation.

Au cas où vous l'ignoreriez, sachez que l'A.M.O.R.C. est une organisation philosophique dont les origines remontent au XVII^e siècle, lorsque les Rose-Croix se firent connaître pour la première fois en rédigeant trois Manifestes qu'ils firent publier en France, en Angleterre et en Allemagne : «*La Fama Fraternitatis*» (1614), «*La Confessio Fraternitatis*» (1615) et «*Les Noces chymiques de Christian Rosenkreutz*» (1616). En 1623, ils placardèrent dans les rues de Paris une affiche devenue célèbre, afin de faire savoir que leur Fraternité était présente dans cette ville et qu'elle était ouverte à tous ceux qui souhaitaient se joindre à elle pour instaurer un monde plus humaniste et plus spiritualiste. Au cours de son

histoire, l'Ordre compta des personnages éminents, parmi lesquels Nicolas Flamel, Cornélius Agrippa, Paracelse, Francis Bacon, Michael Maier, Ashmole, Comenius (Père spirituel de l'U.N.E.S.C.O.), Jacob Bøehme, René Descartes, Baruch Spinoza, Wilhelm Leibniz, Cagliostro, Papus, Claude Debussy, Érik satie...

De nos jours, l'A.M.O.R.C. est considéré par des historiens de l'ésotérisme comme l'héritier actuel des Rose-Croix du passé. En application de sa devise : «*La plus large tolérance dans la plus stricte indépendance*», il est ouvert aux hommes comme aux femmes, sans distinction de races, de religions ou de classes sociales. C'est ainsi qu'il y a des Rosicruciens chrétiens, juifs, bouddhistes, musulmans, animistes,... Étant apolitique, ses membres appartiennent à tous les courants politiques "classiques" et sont naturellement libres de leurs opinions dans ce domaine. Actuellement, l'Ordre est actif dans le monde entier, et sa réputation humaniste est telle qu'il est reconnu d'utilité publique dans plusieurs pays. Je dois préciser également qu'il existait un lien étroit au XVIII^e siècle entre la Rose-Croix et la Franc-Maçonnerie, à tel point que l'un des plus hauts degrés maçonniques est toujours celui de «*Chevalier Rose-Croix*». Cela dit, ces deux organisations traditionnelles sont désormais indépendantes, bien qu'il y ait naturellement des Rose-Croix francs-maçons, et par conséquent des Francs-Maçons rose-croix.

L'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix ne figure pas dans les rapports parlementaires publiés en 1983 et en 1996. Et pour cause : il ne répond à aucun des critères retenus par les commissions en question pour qualifier un mouvement de «*secte*», au sens péjoratif et négatif qu'elles ont donné à ce terme (l'Église catholique était considérée comme une secte à ses

origines ; de nos jours, on parle encore de la secte des Bonnets jaunes et de la secte des Bonnets rouges dans le Bouddhisme, de la secte des Soufis dans l'Islam, ...). Pour rappel, voici ces critères :

1- Une secte est dirigée par un gourou autoproclamé à vie : Tous les dirigeants de l'A.M.O.R.C. à travers le monde sont élus pour un mandat renouvelable de 5 ans et peuvent être destitués s'ils ne remplissent pas correctement leur fonction.

2- Une secte incite ses adeptes à se couper du milieu familial et social : L'A.M.O.R.C. respecte la famille au plus haut point et encourage ses membres à en préserver l'harmonie. Par ailleurs, les Rose-Croix se font un devoir de participer positivement à la vie sociale et nombre d'entre eux s'investissent dans des associations caritatives.

3- Une secte exige beaucoup d'argent de ses adeptes : La cotisation de l'A.M.O.R.C. s'élève à 1500 F par an*, étant entendu que tout membre de l'Ordre reçoit chaque mois 4 manuscrits et un bulletin de liaison, et chaque trimestre une revue d'environ 40 pages : la revue Rose-Croix, accessible au public.

4- Une secte pratique l'embrigadement, de sorte qu'il est très difficile de la quitter : Tout membre de l'A.M.O.R.C. peut mettre fin à son affiliation à quelque moment que ce soit, sans devoir se justifier. En fait, 20 % seulement des membres atteignent le 12^e et dernier degré de l'Ordre, ce qui prouve que 80 % l'ont quitté auparavant.

5- Une secte porte atteinte à l'ordre public : L'A.M.O.R.C. est très respectueux des lois et de nombreux témoignages attestent qu'il en est de même de ses membres, tant sur le plan individuel que collectif.

* Année 1999.

C'est donc avec consternation que les Rose-Croix de la juridiction française de l'A.M.O.R.C. ont appris que celui-ci figurait dans le rapport paru en juin 1999 sur "les sectes et l'argent". En effet, comment comprendre et admettre que l'A.M.O.R.C., qui n'a jamais été considéré comme une secte, que ce soit d'ailleurs en France ou dans tout autre pays du monde, puisse l'être soudainement en raison de critères purement financiers, d'autant plus que ceux qui lui sont appliqués dans ce rapport traduisent une manipulation évidente, sont complètement sortis de leur contexte, et comportent des inexactitudes importantes. Quoi qu'il en soit :

1- L'étendue du patrimoine de l'A.M.O.R.C. est loin d'être démesurée et correspond uniquement aux besoins de ses membres, notamment à travers ses Loges, qui sont de simples lieux de réunions. En outre, son patrimoine est insignifiant comparé à celui de la Franc-Maçonnerie, de l'Église catholique, etc, qui ne sont pourtant pas considérés comme des sectes.

2- Effectivement, en tant qu'association, l'A.M.O.R.C. a subi plusieurs contrôles fiscaux. En quoi cela fait-il de lui une secte ? Dans ce cas, toute association ayant fait l'objet de tels contrôles doit être considérée a priori comme une secte. Précisons également que l'A.M.O.R.C. est en contentieux depuis environ 10 ans avec l'Administration Fiscale, et que ce contentieux n'a pas encore été jugé à ce jour. (À aucun moment l'honnêteté des responsables de l'Ordre ni même le fonctionnement financier de l'Ordre lui-même n'ont été mis en cause).

3- Le financement de l'A.M.O.R.C. est on ne peut plus transparent. Pour preuve, ses finances sont supervisées par un expert-comptable et authentifiées par un commissaire aux comptes qui ne sont pas membres de

l'Ordre. Pour ce qui est de la cotisation, il n'y a environ qu'un membre sur deux qui règle le montant de 1500 F, les autres bénéficiant de tarifs réduits, parfois même d'exonération quand ils sont dans une situation économique difficile. Quant aux dons reçus par l'A.M.O.R.C., ils ne représentent environ que 4,9 % des entrées obtenues par les cotisations.

4- Le budget de l'A.M.O.R.C. est tout à fait raisonnable, compte tenu du nombre de membres dans la juridiction française et de ses dépenses de fonctionnement, lesquelles ont d'ailleurs été jugées tout à fait normales par les Vérificateurs fiscaux. En outre, l'A.M.O.R.C. est déficitaire depuis plusieurs années, ce qui n'est pas mentionné dans le rapport parlementaire.

Nous avons été convoqués à l'Assemblée Nationale le 9 juin dernier. Je m'y suis rendu en compagnie du président de l'A.M.O.R.C., de l'expert-comptable et du conseiller fiscal, l'un et l'autre n'étant pas membres, pas plus d'ailleurs, comme je l'ai indiqué précédemment, que le commissaire aux comptes qui supervise et authentifie tous les comptes de l'Ordre. Nous savions en effet que le but de cette convocation était de répondre à des questions d'ordre financier. À notre surprise, nous n'avons été entendus que par Monsieur Guyard, président de la commission, et non par la commission dans son ensemble, ce qui nous semble anormal (seul un fonctionnaire accompagnait Monsieur Guyard). Le mode de fonctionnement et la situation financière de l'A.M.O.R.C. lui ont été expliqués très clairement et la preuve de l'honnêteté de l'Ordre et de ses dirigeants lui a été apportée. À plusieurs reprises, il nous a laissé entendre que tout semblait effectivement très clair et que nous n'étions entendus que par simple formalité. Or, ce même jour, c'est-à-dire le 9 juin, le rapport en

question (347 pages !!!) était adopté à l'unanimité par la commission. Cela laisse supposer que notre audition ne servait strictement à rien et qu'elle n'avait d'autre but que d'accréditer le fait que nous avons été entendus.

À ce jour, nous avons toutes les raisons de penser que l'on a voulu mettre l'A.M.O.R.C. dans ce troisième rapport parlementaire consacré aux sectes, afin de le discréditer aux yeux de l'opinion publique, des médias et de certaines instances. Le "rapporteur" a d'ailleurs pris soin d'employer aussi souvent que possible l'expression «*secte A.M.O.R.C.*», afin de bien l'implanter dans la conscience du lecteur. Certes, cette manœuvre nous a atteints dans notre honneur et nous ressentons un profond sentiment d'injustice face à une telle imposture. Cela nous rappelle aussi des périodes sombres de l'histoire des Rose-Croix : au Moyen-Âge, ils ont subi l'Inquisition ; au XVII^e siècle, l'acharnement des Jésuites ; durant la Deuxième Guerre mondiale, les persécutions nazies,... Le gouvernement de Vichy lui-même avait fait interdire l'Ordre de la Rose-Croix et l'Ordre Martiniste Traditionnel, que l'A.M.O.R.C. parraine toujours aujourd'hui. Mais comment comprendre et admettre qu'une commission parlementaire qui engage la responsabilité de l'État français actuel ait pu se rendre coupable d'une telle discrimination à l'égard de l'A.M.O.R.C. ? Que lui reproche-t'on exactement ? D'être indépendant de tout mouvement politique, économique, social, religieux ou autre ? D'être profondément humaniste et de contribuer à l'élévation des consciences ? De véhiculer une philosophie permettant à chacun d'être, non pas nécessairement un libre-penseur, mais un penseur libre ? De lutter contre la superstition, le fanatisme, l'intégrisme et l'intolérance ?

Les choses étant ce qu'elles sont, je constate qu'à l'exception des religions "officielles", de l'Opus Dei (Ordre intégriste lié directement à l'Église catholique) et de la Franc-Maçonnerie (le Grand Orient de France était d'ailleurs très bien représenté dans la commission en la personne de Monsieur Guyard), les autres mouvements religieux, spirituels et philosophiques majeurs sont désormais dans l'un ou l'autre des trois rapports parlementaires. Il s'agit là d'un cas de figure unique dans le monde, et cela est d'autant plus regrettable que la France se dit la "patrie des droits de l'homme". En faisant de l'A.M.O.R.C. une secte, la commission s'est discréditée, car des centaines de milliers de personnes à travers la France, l'Europe et le monde savent parfaitement qu'il s'agit d'un mouvement philosophique profondément humaniste. Certes, je savais que notre pays avait été condamné plusieurs fois par l'O.N.U. et l'U.N.E.S.C.O. pour atteinte à la liberté de croyance et oppression des minorités religieuses, spirituelles et philosophiques, mais de là à "sectariser" les Rose-Croix... ! À moins qu'il ne s'agisse d'une mesure idéologique ayant pour but de les censurer et d'institutionnaliser en France un certain "religieusement correct" ?

A priori, il nous est impossible de poursuivre la "commission Guyard", car elle n'existe plus sur le plan juridique. Il en est de même pour les Députés qui la constituaient, car ils bénéficient de l'immunité parlementaire. Cela dit, nous étudions d'autres recours possibles avec nos avocats. Indépendamment de ces recours éventuels, nous avons rédigé une charte qui réaffirme les principes traditionnels, éthiques et humanistes sur lesquels repose l'A.M.O.R.C. depuis toujours. Cette charte, qui sera adressée à qui de droit, a été déposée chez un Huissier de Justice pour qu'elle soit

légalement protégée. En outre, nous l'avons intégrée à nos statuts pour lui donner un caractère officiel vis à vis des autorités publiques de la France. Vous en trouverez ci-joint une copie.

Monsieur le président de l'Assemblée Nationale, je ne souhaitais pas abuser de votre temps, et je sais que ce courrier ne pourra rien changer quant à l'injustice que les Rose-Croix ont subi à travers le "rapport Guyard", mais faisant confiance à votre jugement et à votre ouverture d'esprit, il m'a semblé important et nécessaire de vous l'adresser.

Veillez recevoir, cher Monsieur, mes pensées les plus respectueuses.

Serge Toussaint
Grand Maître »



En réponse à cette lettre, le secrétariat de Monsieur Fabius m'a fait savoir qu'il l'avait transmise à Monsieur Guyard, lequel en avait de toutes façons reçu une copie. Ce dernier m'a lui-même répondu le 24 septembre 1999 en précisant que la commission qu'il présidait ayant été dissoute le jour même où le rapport avait été publié, il ne pouvait reconsidérer le cas de l'A.M.O.R.C. Il me suggéra néanmoins de solliciter un rendez-vous auprès d'Alain Vivien, président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (M.I.L.S.). Jean-Pierre Brard, rapporteur de cette même commission, répondit également à ma lettre en affirmant de façon quelque peu péremptoire que ce rapport était définitif, stipulant notamment que la commission s'était réunie sous le sceau du secret et que son rapport

avait été placé sous embargo trentenaire !!! Chacun jugera le caractère démocratique de la méthode. Quant au ministère de l'Intérieur, il me fit savoir dans un courrier en date du 14 octobre 1999 : **«Il n'appartient pas au Gouvernement d'apprécier les critères qui ont guidé une commission parlementaire dans sa réflexion. Son rapport parlementaire ne constitue qu'un élément d'information et de proposition ; il ne prétend pas avoir valeur normative et ne saurait fonder ni des distinctions entre les associations qualifiées de "sectaires" et celles qui ne le sont pas au regard dudit rapport, ni des sanctions quelconques».**

À propos de la "commission Guyard", je voudrais rappeler qu'elle a été créée le 15 décembre 1998 et qu'elle a rendu son rapport le 9 juin 1999. Or, c'est précisément le 9 juin que nous avons été convoqués à l'Assemblée Nationale, et seul Monsieur Guyard était présent, accompagné d'un fonctionnaire. Pourquoi donc avoir attendu le dernier moment pour entendre les Rose-Croix ? Parce que leur sort était décidé et que le rapport en question était déjà rédigé. N'oublions pas qu'il a été approuvé à l'unanimité par la commission le jour même de notre audition, et que l'A.M.O.R.C. y est mentionné en tant que secte dès la 20^e page (le rapport en compte 347). Assurément, son ou ses auteurs ont fait preuve d'une célérité extrême pour le rédiger. Comment ne pas être indigné par une telle procédure ? Est-ce digne d'une démocratie ? Certes, nous avons reçu le 29 avril 1999 un questionnaire de 29 pages à renvoyer dûment rempli à la commission pour le 15 mai au plus tard (ce qui représente un délai très court), mais ce questionnaire concernait uniquement des points juridiques et financiers, et en aucun cas les réponses apportées ne pouvaient laisser supposer que l'A.M.O.R.C. était

une secte. Le 9 juin, lors de notre audition à l'Assemblée Nationale, j'ai même eu l'impression que M. Guyard ne l'avait pas lu !

Pour montrer le manque de sérieux dont la commission a fait preuve dans ses "enquêtes", il faut savoir que dans un entretien accordé à un journal régional, Chantal Robin-Rodrigo, député qui était membre de cette commission et qui en était même l'un des deux secrétaires, déclara que si l'A.M.O.R.C. n'avait pas été cité dans le rapport parlementaire de 1996, c'est parce qu'il «*faisait partie d'un vaste mouvement ésotérique, considéré alors comme peu important*». Or, il était à cette époque un mouvement ésotérique à lui-seul et avait la même importance qu'en 1999, que ce soit par son nombre de membres, sa structure matérielle, son implantation, son patrimoine, etc. En fait, il était déjà l'une des organisations philosophiques les plus importantes en Occident. De toute évidence, Madame Robin-Rodrigo ne savait pas ce qu'était l'A.M.O.R.C. au moment où elle se prononça à son sujet et contribua à le faire classer comme secte. Dès lors, comment pouvait-elle être objective ? À un tel niveau de responsabilité, on est pourtant en droit d'espérer que les personnes concernées connaissent leurs dossiers...

À ma demande, j'ai rencontré Catherine Picard, autre membre de cette commission, à sa permanence, à Vernon, le 6 janvier 2000. Elle aussi me donna l'impression qu'elle ne connaissait pas l'A.M.O.R.C., à tel point qu'elle fut incapable de m'expliquer précisément pourquoi il avait été classé comme secte dans le rapport de juin 1999. Pour tenter de justifier ce classement, elle se limita à me brandir une page du journal «*Le Monde*», où l'A.M.O.R.C. était cité dans un article consacré aux drames de l'O.T.S., sans d'ailleurs être

qualifié de "secte". À la suite de cette rencontre quelque peu tendue, j'ai compris que l'idéologue qu'elle était s'acharnerait désormais contre l'A.M.O.R.C., ne serait-ce que pour justifier a posteriori que la commission à laquelle elle avait appartenu avait fait un travail sérieux. Comme nous le verrons plus loin, l'avenir m'a malheureusement donné raison. Cela dit, elle a au moins eu le mérite de bien vouloir me rencontrer, ce qu'aucun autre membre de la commission n'a accepté de faire, hormis Jacques Myard, vice-président.

L'A.M.O.R.C. ne répondant à aucun des critères retenus par la commission de 1995 pour classer un mouvement de "secte" (destabilisation mentale, caractère exorbitant des exigences financières, rupture induite avec l'environnement d'origine, atteintes à l'intégrité physique, etc.), il fut cité dans le rapport de juin 1999 pour des questions d'argent. Pourtant, comme je l'ai précisé dans la lettre adressée à Monsieur Fabius, le patrimoine de l'Ordre n'est en aucun cas excessif pour une association aussi ancienne. Par ailleurs, tous les édifices qu'il possède sont mis à la disposition de ses membres et servent à des lieux de réunions, de conférences ou de séminaires. Certes, il a subi deux contrôles fiscaux effectués en 1991 et 1995, mais en aucun cas cela ne peut faire de l'A.M.O.R.C. une secte. Dans le cas contraire, cela voudrait dire que toutes les associations et entreprises qui ont été contrôlées par le Fisc sont de nature sectaire !!! Je voudrais préciser également qu'il n'y a jamais eu de poursuites pénales contre les dirigeants de l'Ordre, ce qui prouve qu'il n'y a jamais eu de fraudes fiscales ou de manœuvres frauduleuses. Par ailleurs, la bonne foi de l'Association a été reconnue par la Direction des services fiscaux de Haute-Normandie.

En résumé, l'Administration Fiscale est partie du principe que l'A.M.O.R.C. serait une école d'enseignement par correspondance de type commercial, ce qu'il n'est pas et n'a jamais été. En conséquence, elle lui réclame l'I.S. et la T.V.A. sur les cotisations encaissées durant les années contrôlées, ainsi que l'I.S. et la T.V.A. sur les fonds comptabilisés par l'A.M.O.R.C. depuis 1949. Ajoutez à cela une taxation d'office (80 % de pénalités), les intérêts moratoires liés à la durée de la procédure (depuis 1991), et les intérêts de retard : au total, une somme exorbitante que l'A.M.O.R.C. ne possède pas. À ce jour, le second contrôle a été totalement abandonné. Le premier l'a été partiellement, et la partie restante est toujours en contentieux, puisque portée au niveau du Conseil d'État. Comme chacun sait, l'arme fiscale peut être redoutable, et je suis convaincu que ces deux contrôles ont été diligentés dans le but délibéré de nuire à l'A.M.O.R.C. et même de le faire disparaître. On m'a d'ailleurs rapporté qu'ils auraient été déclenchés par Michel Charasse, Ministre du budget en 1992, dont on sait l'aversion qu'il éprouve à l'égard des religions et des mouvements spiritualistes. Si c'est vrai, et s'il lit ce livre, qu'il sache simplement que c'est un membre de l'A.M.O.R.C. qui contribua à lui sauver la vie lorsqu'il fit un malaise très grave à l'Assemblée Nationale, alors qu'il était le secrétaire général du groupe socialiste.

Suite à l'intervention d'un député qui m'avait fait savoir qu'il jugeait anormal que l'A.M.O.R.C. ait été classé parmi les sectes, j'ai eu un entretien téléphonique avec Jacques Guyard, président de la commission parlementaire de 1999, le 3 décembre 2001, vers 17h00, alors qu'il se trouvait au S.A.N.E. (Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Évry). Lui ayant fait part de mon sentiment quant à l'injustice dont les Rose-Croix étaient

victimes à travers leur "sectarisation", et après avoir insisté pour en connaître les raisons véritables, il reconnut que des pressions avaient été exercées pour que l'A.M.O.R.C. soit mentionné dans le rapport de juin 1999. Lorsque je lui ai demandé par quel "miracle" l'Opus Dei, considéré par beaucoup comme une secte catholique intégriste, n'y figurait pas, il laissa supposer que d'autres pressions avaient été exercées pour qu'il ne soit pas mentionné. Après avoir tenté de me rassurer en me rappelant que le rapport en question n'avait pas force de loi, il me promit de faire en sorte que j'obtienne un rendez-vous auprès de Monsieur Vivien, alors président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes.

Finalement, j'ai rencontré Alain Vivien à l'Assemblée Nationale le 12 décembre 2001. L'entretien s'est déroulé en toute courtoisie, en présence d'autres membres de la M.I.L.S. Au cours de la discussion, il reconnut que l'A.M.O.R.C. n'était pas une secte à ses yeux. Quelques jours plus tard, je recevais de lui une lettre stipulant : *«La Mission depuis sa création en novembre 1998 n'a été saisie d'aucune plainte concernant l'A.M.O.R.C.»*. En 1982, alors qu'il était député, il avait déjà eu l'occasion de déclarer dans un interview : *«Je ne connais pas parfaitement les obédiences maçonniques, ni la Rose-Croix. Cependant, pour ce que j'en sais de l'extérieur, il s'agit de sociétés essentiellement philosophiques qui déclarent un but de philanthropie, et qui, contrairement à l'opinion généralement répandue, ne sont pas secrètes, mais simplement discrètes»*.

Sans doute pris de remords, Jacques Guyard m'adressa un courrier daté du 18 février 2002, dans lequel il reconnut : *«Je tiens à témoigner qu'aucun fait n'a pu vous être reproché qui vienne conforter ce classement... Je*

souhaite que votre réhabilitation se confirme dans le temps et atteste d'ores et déjà de votre situation d'association exerçant dans le cadre légal sa liberté de pensée». Près d'un an plus tard, suite à une rencontre, Jacques Myard, vice-président de la commission, eut à son tour le courage et l'honnêteté de déclarer dans une lettre datée du 17 décembre 2002 : ***«Il m'apparaît que votre Association est un mouvement philosophique qui ne répond pas à la définition d'un groupement sectaire***».

Suite à mes démarches en vue d'une réhabilitation officielle de l'A.M.O.R.C., j'ai reçu d'autres courriers émanant de personnalités civiles, politiques et religieuses, confirmant ou attestant qu'il ne s'agit pas d'une secte. Voici les extraits majeurs des courriers les plus marquants :

. « Je viens vous donner acte, sans m'immiscer dans l'activité de votre Association, que vous êtes honorablement connu dans notre secteur et qu'aucune plainte ne m'est jamais parvenue dans mes fonctions d'élu local et national. » (Alfred Recours, député de l'Eure - 23 octobre 2001).

. « Les statuts de votre Association, comme son fonctionnement public, ne laissent pas trace de pratiques sectaires. » (Michel Tubiana, président de la Ligue des Droits de l'Homme - 15 mai 2002).

. « À mes yeux, l'A.M.O.R.C. n'est ni une secte, ni une organisation religieuse, ni un mouvement s'adonnant à des pratiques sectaires. Mais une société de pensée et une organisation humaniste. » (Jean Vernet, délégué épiscopal de l'Église catholique pour la question des sectes - 4 juillet 2002).

. « *L'A.M.O.R.C. est une organisation ésotérique, donc discrète, qui n'a pas d'autre but que le perfectionnement de l'individu et celui de la société.* » (Yves Masfaraud, secrétaire de l'A.D.F.I. de Paris - 18 juillet 2002).

. « *L'A.M.O.R.C. n'est pas une secte, ni une religion, mais un mouvement philosophique.* » (Jean-Pierre Kucheida, député - 30 décembre 2002).

. « *Il m'apparaît que votre Association est un mouvement philosophique que les membres sont parfaitement libres d'intégrer comme de quitter, ce qui à l'évidence n'est pas le cas d'un groupe sectaire.* » (Jean-Pierre Nicolas, député - 26 février 2003).

. « *Je puis vous indiquer que tant au cours de ma carrière de magistrat confronté au phénomène sectaire, qu'à l'occasion de réflexions et travaux menés à ce sujet, je n'ai eu à connaître de faits ou de positions pouvant préjudicier à votre éthique.* » (Georges Fenech, député - 8 octobre 2003).

. « *L'éclectisme et la tolérance qui caractérisent cet Ordre (l'A.M.O.R.C.) ne peuvent en aucun cas permettre de le ranger au nombre des sectes.* » (Docteur Roland Edighoffer, historien de l'ésotérisme, professeur à la Sorbonne - 20 octobre 2003).

. « *Je me réjouis de voir paraître le Manifeste publié sous l'égide de l'A.M.O.R.C... Manifeste qui me paraît présenter un intérêt tout particulier dans l'histoire d'un des courants spirituels les plus intéressants (au sens positif du terme) des Spiritualités en Occident.* » (Antoine Faivre, historien de l'ésotérisme, directeur d'étude émérite à la Sorbonne - 20 octobre 2003).

. « **Je certifie qu'à ma connaissance la Rose-Croix (A.M.O.R.C.) est une association dont les activités sont essentiellement d'ordre philosophique et spirituel, et qu'elle ne trouble en rien l'ordre public. Je n'ai jamais été saisi d'une quelconque plainte à son sujet.** » (Claude Lise, sénateur - 16 juillet 2004).

. « **Je certifie que l'Association Rose-Croix A.M.O.R.C. est une Association dont les activités sont d'ordre spirituel et philosophique. Sur le plan local et régional, je n'ai jamais été saisi d'une quelconque plainte à l'encontre de cette Association.** » (Philippe Edmond-Mariette, député - 11 août 2004).

. « **J'atteste que l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix (A.M.O.R.C.) n'est pas une secte, mais un mouvement traditionnel et philosophique. Je n'ai d'ailleurs jamais reçu de plaintes à son encontre.** » (Janine Tavernier, membre de l'U.N.A.D.F.I. dès 1984, présidente de 1993 à 2001 - 18 mai 2005)».

Ayant eu connaissance de ces courriers positifs pour l'A.M.O.R.C., Jean-Pierre Brard, rapporteur de la commission de 1999, ainsi que Philippe Vuilque et Catherine Picard, tous deux membres de cette commission, s'empressèrent de "monter au créneau" et d'affirmer que je les avais obtenus en exerçant des pressions sur leurs auteurs ou en les manipulant. Outre qu'elle est mensongère, une telle affirmation de leur part revient finalement à dire que tous ceux qui me les ont adressés sont des êtres faibles, influençables et mal informés. Les personnes concernées apprécieront... Cela dit, au regard de la nouvelle mise à l'index de l'A.M.O.R.C. dans le rapport publié par la M.I.V.I.L.U.D.E.S. en avril 2006, j'espère qu'elles auront l'honnêteté et le courage de maintenir leurs propos. Quoi qu'il en soit, où donc se

trouve la manipulation ? Naturellement, s'ils lisent ce livre, il va de soi que les trois idéologues précités vont redoubler de virulence à l'encontre de l'A.M.O.R.C. et le diffamer encore plus.

N'ayant plus d'existence juridique, il a été impossible de poursuivre la commission sur le plan judiciaire pour ce que j'estime être de la diffamation. Il en a été de même pour les députés qui la constituaient, car ils bénéficiaient de l'immunité parlementaire. Ne s'agit-il pas d'un abus de pouvoir inacceptable dans une démocratie ? De nombreuses voix se sont d'ailleurs élevées pour dire que cette commission, comme la précédente d'ailleurs, a manqué de sérieux et d'objectivité. Parmi ces voix, il n'y a pas uniquement celles des mouvements qui ont été classés injustement parmi les sectes, auquel cas elles seraient tournées en dérision. Il y a celles aussi de sociologues, d'universitaires, d'historiens, de journalistes, et même de personnes impliquées dans la lutte contre les sectes. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que Jean-Pierre Raffarin, alors qu'il était premier Ministre, en soit venu à rendre leurs "travaux" quelque peu caducs dans une circulaire datée du 27 mai 2005.

En réponse à la "sectarisation" de l'A.M.O.R.C. dans le rapport parlementaire de juin 1999, il nous a semblé nécessaire et opportun de rédiger une charte réaffirmant les principes traditionnels, éthiques et humanistes sur lesquels l'A.M.O.R.C. repose depuis toujours. Cette charte fait désormais partie intégrante des statuts de l'Ordre et constitue en soi un engagement vis à vis du Gouvernement français et de l'opinion publique. En voici le texte :



TRADITION - ÉTHIQUE - HUMANISME

L'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix déclare que :

L'extension et la diversification du phénomène sectaire ont entraîné la plus grande confusion dans l'esprit de nos concitoyens, ainsi qu'une incompréhension et un amalgame de la part de certains organes d'information et même d'autorités étatiques. Ce trouble, par ailleurs compréhensible, tend à englober dans une même réalité des groupes présentant une réelle dangerosité, publique ou individuelle, avec des organisations traditionnelles et humanistes respectueuses de la loi. Faute d'une définition juridique des sectes, de telles dérives conduisent aujourd'hui à des qualifications abusives et discriminatoires. Ceci constitue une atteinte aux principes fondamentaux de la démocratie et de la République. Si l'État est garant de la sécurité et des valeurs collectives, il reste aussi garant des libertés primordiales que sont la liberté d'opinion et la liberté d'association. Celles-ci ne sont pas divisibles, et nul ne doit faire l'objet d'un traitement d'exception.

L'A.M.O.R.C. condamne sans réserve et sans ambiguïté les pratiques contraires à la dignité humaine, à l'intégrité des personnes et à la propriété des biens. Par ailleurs, il s'insurge contre le galvaudage des valeurs philosophiques ou traditionnelles par des imposteurs qui les discréditent aux yeux de l'opinion et des pouvoirs publics. C'est pourquoi il réaffirme dans cette Charte les principes éthiques qui ont toujours été les siens :

1 — Il est légalement constitué et déclaré en tant qu'association, et accepte de rendre compte de ses activités à l'autorité publique.

2 — Il exerce son activité associative dans le domaine de la pensée qui lui est propre, de façon paisible et en s'interdisant toute manifestation susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou à l'autorité de l'État.

3 — Il n'impose jamais à ses membres un dogme ou une pensée unique, et respecte la pluralité des croyances religieuses et philosophiques.

4 — Il s'interdit toute activité ou discussion d'ordre politique, tout en laissant dans ce domaine la liberté d'opinion à chacun de ses membres.

5 — Il n'utilise aucune méthode de persuasion ou de manipulation pouvant porter atteinte au libre arbitre ou à la volonté de l'individu.

6 — Il ne présente jamais à ses membres la pensée ou l'œuvre de l'un quelconque de ses dirigeants comme seule expression de la vérité.

7 — Il laisse chacun de ses membres entièrement libre de quitter l'organisation à tout moment, sans être inquiété de quelque manière que ce soit.

8 — Il s'oppose à toute forme de ségrégation raciale ou ethnique.

9 — Il condamne formellement l'embrigadement des enfants, ainsi que toute infraction aux lois sur la scolarité et l'éducation.

10 — Il ne spécule pas sur la menace de tragédies apocalyptiques imminentes (fin du monde, guerre nucléaire, cataclysmes, etc.), ni ne se fonde sur des contacts extra-planétaires.

11 — Il se refuse à toute apologie du mal, désapprouve le suicide et condamne toutes les formes de violence, qu'elles soient individuelles ou collectives.

12 — Il n'impose aucun mode de vie particulier à ses membres, que ce soit en matière de régime alimentaire ou autre, et ne les engage dans aucune pratique ou spéculation d'ordre sexuel.

13 — Il n'incite aucunement ses membres à rompre avec leur milieu familial ou social.

14 — Il respecte la science et la médecine, et ne dissuade jamais ses membres d'y avoir recours.

15 — Il n'impose jamais à ses membres l'abandon ou la cession de leurs biens ou de leurs revenus au profit de qui que ce soit, et interdit toute transmission personnelle des biens ou des revenus de ses membres aux dirigeants de l'organisation.

16 — Il utilise le plan comptable prévu par la législation en vigueur, et fait contrôler ses comptes par un expert-comptable et un commissaire aux comptes, extérieurs à l'organisation.

17 — Il ne poursuit aucun but lucratif et n'exige de ses membres qu'une cotisation annuelle, comme c'est le cas dans toute association.

18 — Il exclut tout membre condamné par une juridiction pénale pour faits contraires à la probité ou aux bonnes mœurs.

19 — Héritier des Rose-Croix du passé, il œuvre dans le seul but de transmettre ses enseignements traditionnels et de perpétuer ses idéaux humanistes.

Omonville, le 9 août 1999

L'A.M.O.R.C. étant conforme à chacun des points de cette charte, il ne peut donc être considéré comme une secte. Il en est même l'antithèse, que ce soit par sa nature, son enseignement, sa philosophie et son éthique. On peut donc comprendre le sentiment d'injustice que les Rose-Croix éprouvent depuis quelque temps face à l'acharnement dont ils font l'objet en France, et uniquement en France. Assurément, cette nouvelle illustration de "l'exception française" ne fait pas honneur à notre pays.

«Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi».
Déclaration des droits de l'homme, article 10.

«La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances».
Constitution de la République Française, article 1^{er}.

CHARTRE

TRADITION - ÉTHIQUE - HUMANISME

L'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix déclare que :

L'extension et la diversification du phénomène sectaire ont entraîné la plus grande confusion dans l'esprit de nos concitoyens, ainsi qu'une incompréhension et un amalgame de la part de certains organes d'information et même d'autorités étatiques. Ce trouble, par ailleurs compréhensible, tend à englober dans une même réalité des groupes présentant une réelle dangerosité, publique ou individuelle, avec des organisations traditionnelles et humanistes respectueuses de la loi. Faute d'une définition juridique des sectes, de telles dérives conduisent aujourd'hui à des qualifications abusives et discriminatoires. Ceci constitue une atteinte aux principes fondamentaux de la démocratie et de la République. Si l'État est garant de la sécurité et des valeurs collectives, il reste aussi garant des libertés primordiales que sont la liberté d'opinion et la liberté d'association. Celles-ci ne sont pas divisibles, et nul ne doit faire l'objet d'un traitement d'exception.

L'A.M.O.R.C. condamne sans réserve et sans ambiguïté les pratiques contraires à la dignité humaine, à l'intégrité des personnes et à la propriété des biens. Par ailleurs, il s'insurge contre le galvaudage des valeurs philosophiques ou traditionnelles par des imposteurs qui les discréditent aux yeux de l'opinion et des pouvoirs publics. C'est pourquoi il réaffirme dans cette Charte les principes éthiques qui ont toujours été les siens :

- 1 — Il est légalement constitué et déclaré en tant qu'association, et accepte de rendre compte de ses activités à l'autorité publique.
- 2 — Il exerce son activité associative dans le domaine de la pensée qui lui est propre, de façon paisible et en s'interdisant toute manifestation susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou à l'autorité de l'État.
- 3 — Il n'impose jamais à ses membres un dogme ou une pensée unique, et respecte la pluralité des croyances religieuses et philosophiques.
- 4 — Il s'interdit toute activité ou discussion d'ordre politique, tout en laissant dans ce domaine la liberté d'opinion à chacun de ses membres.
- 5 — Il n'utilise aucune méthode de persuasion ou de manipulation pouvant porter atteinte au libre arbitre ou à la volonté de l'individu.
- 6 — Il ne présente jamais à ses membres la pensée ou l'œuvre de l'un quelconque de ses dirigeants comme seule expression de la vérité.
- 7 — Il laisse chacun de ses membres entièrement libre de quitter l'organisation à tout moment, sans être inquiété de quelque manière que ce soit.
- 8 — Il s'oppose à toute forme de ségrégation raciale ou ethnique.
- 9 — Il condamne formellement l'embrigadement des enfants, ainsi que toute infraction aux lois sur la scolarité et l'éducation.
- 10 — Il ne spéculé pas sur la menace de tragédies apocalyptiques imminentes (fin du monde, guerre nucléaire, cataclysme, etc.), ni ne se fonde sur des contacts extra-planétaires.
- 11 — Il se refuse à toute apologie du mal, désapprouve le suicide et condamne toutes les formes de violence, qu'elles soient individuelles ou collectives.
- 12 — Il n'impose aucun mode de vie particulier à ses membres, que ce soit en matière de régime alimentaire ou autre, et ne les engage dans aucune pratique ou spéculation d'ordre sexuel.
- 13 — Il n'incite aucunement ses membres à rompre avec leur milieu familial ou social.
- 14 — Il respecte la science et la médecine, et ne dissuade jamais ses membres d'y avoir recours.
- 15 — Il n'impose jamais à ses membres l'abandon ou la cession de leurs biens ou de leurs revenus au profit de qui que ce soit, et interdit toute transmission personnelle des biens ou des revenus de ses membres aux dirigeants de l'organisation.
- 16 — Il utilise le plan comptable prévu par la législation en vigueur, et fait contrôler ses comptes par un expert-comptable et un commissaire aux comptes, extérieurs à l'organisation.
- 17 — Il ne poursuit aucun but lucratif et n'exige de ses membres qu'une cotisation annuelle, comme c'est le cas dans toute association.
- 18 — Il exclut tout membre condamné par une juridiction pénale pour faits contraires à la probité ou aux bonnes mœurs.
- 19 — Héritier des Rose-Croix du passé, il œuvre dans le seul but de transmettre ses enseignements traditionnels et de perpétuer ses idéaux humanistes.

Omonville, le neuf août Mil Neuf Cent Quatre-Vingt Dix-Neuf

Thierry Guinot

Le Président de l'A.M.O.R.C.

S. Jossaint

Le Grand Maître de l'A.M.O.R.C.

R + C

R + C

Conches, le 23 Octobre 2001

Monsieur Serge TOUSSAINT
ORDRE DE LA ROSE CROIX
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY OMONVILLE

Monsieur,

Comme suite à notre entretien téléphonique et à notre précédente rencontre, je viens vous donner acte, sans m'immiscer dans l'activité de votre Association, que vous êtes honorablement connu dans notre secteur et qu'aucune plainte ne m'est jamais parvenue dans mes fonctions d'élu local et national.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alfred RECOURS



ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Jacques GUYARD

Député de l'Essonne
Président de la Commission
Supérieure
Du Service Public
Des Postes et
Télécommunications
Ancien Ministre

Le 13 mars 2002

Monsieur Serge TOUSSAINT
Grand Maître
A.M.O.R.C.
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY

Monsieur le Grand Maître,

Depuis qu'en 1999 la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale avait rangé l'A.M.O.R.C. dans la liste des mouvements présentant des dérives sectaires, je tiens à témoigner qu'aucun fait n'a pu vous être reproché qui vienne conforter ce classement.

Monsieur Alfred RECOURS, député de votre département, m'a transmis la lettre qu'il vous a adressée pour vous donner acte de votre honorabilité reconnue localement.

Je souhaite que votre réhabilitation se confirme dans le temps et atteste d'ores et déjà de votre situation d'association exerçant dans le cadre légal sa liberté de pensée.

Veillez croire, Monsieur le Grand Maître, en l'expression de mes sentiments attentifs.



Jacques GUYARD
Député de l'Essonne

La souveraineté de la France est le fondement de notre liberté

Jacques Myard
Député des Yvelines
Maire de Maisons-Laffitte

**Monsieur Serge Toussaint
Grand Maître
AMORC
Château d'Omonville
27110 le tremblay**

Paris, le 17 décembre 2002

Monsieur,

Vous m'avez alerté sur la citation de l'AMORC dans le rapport parlementaire sur « les sectes et l'argent » paru en 1999.

A ma connaissance, et d'après les investigations personnelles que j'ai menées, ce classement me semble hâtif. Il m'apparaît que votre association est un mouvement philosophique qui ne répond pas à la définition d'un groupement de type sectaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression *de mes sentiments très cordiaux.*



J. MYARD

Liévin, le 30 Décembre 2002

Jean-Pierre KUCHEIDA
Député du Pas-de-Calais
Maire de LIEVIN

AMORC
Monsieur Serge TOUSSAINT
Grand Maître
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY

Grand Maître,

J'ai reçu votre courrier en date du 9 du mois courant dans lequel vous sollicitez mon appui afin que l'AMORC soit reconnu comme un simple mouvement philosophique et non une secte.

Je réitère donc mes propos et précise qu'en l'état de mes connaissances, L'A.M.O.R.C. n'est pas une secte ni une religion mais un mouvement philosophique.

J'espère que toute la vérité sur l'AMORC sera bientôt rétablie et je souhaite bien évidemment rester informé du déroulement de ce dossier.

Restant à votre écoute,

Je vous prie de croire, **Grand Maître**, en l'expression de mes sentiments distingués.

Cordialement,

Le Député Maire,



Jean Pierre KUCHEIDA

Jean-Pierre NICOLAS
DÉPUTÉ DE L'EUVE
Adjoint au Maire d'ÉVREUX

Monsieur Serge TOUSSAINT
Grand Maître
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY

Évreux, le 26 Février 2003

Monsieur,

Vous avez sollicité mon sentiment concernant le positionnement de l'AMORC par rapport aux sectes.

C'est bien volontiers que, d'une part je me suis entretenu de ce sujet avec mon collègue Jacques Myard, Député des Yvelines, et que d'autre part, j'ai procédé personnellement à plusieurs auditions de personnes susceptibles « d'éclairer » mon jugement.

Aujourd'hui, il m'apparaît que votre association est un mouvement philosophique que les membres sont parfaitement libres d'intégrer ou de quitter, ce qui à l'évidence n'est pas le cas d'un groupe sectaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Pierre NICOLAS



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Georges FENECH
Député du Rhône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Serge TOUSSAINT
Grand Maître
Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C.
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY

Paris, le 8 octobre 2003

Monsieur,

Par lettre en date du 2 octobre 2003, vous m'avez sollicité pour donner mon avis sur la nature de votre mouvement. Cette requête s'inscrit à la suite de votre visite à mon bureau à l'Assemblée Nationale. Vous comprendrez qu'en tant que député, il ne m'appartient pas de discuter du bien-fondé d'un rapport parlementaire, et qu'en tant qu'ancien magistrat d'intervenir directement dans le cours d'un procès qui vous oppose à une ancienne députée, auteur d'une loi sur les sujétions individuelles et abus de vulnérabilité.

J'ajoute que dans notre pays, aucune autorité civile ou religieuse n'est habilitée à qualifier un mouvement de sectaire, quand de surcroît il n'existe pas comme vous le savez de définition légale d'une secte. A telle enseigne que la Mission interministérielle de lutte contre les sectes a changé de dénomination pour éviter toute ambiguïté en s'intitulant Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES).

Toutefois je puis vous indiquer que tant au cours de ma carrière de magistrat confronté au phénomène sectaire, qu'à l'occasion de réflexions et travaux menés à ce sujet, je n'ai eu à connaître de faits ou de positions pouvant préjudicier à votre éthique. De plus à ma connaissance les tribunaux n'ont pas été saisis de plaintes à votre rencontre.

Restant, Monsieur, à votre disposition, je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

Je soussigné, Philippe EDMOND-MARIETTE, Député de la Martinique, certifie que l'Association Rose Croix – AMORC est une Association dont les activités sont d'ordre philosophique et spirituel.

Aucun incident ni élément relatif à l'ordre public n'a été porté à ma connaissance dans le cadre de leurs activités.

Sur le plan local et régional, je n'ai jamais été saisi d'une quelconque plainte à l'encontre de cette Association,

- ni dans mon activité professionnelle d'Avocat,
- ni en qualité d'adjoint au Maire de la Ville du Lamentin et de Parlementaire.

De plus, je connais certain de ses membres et je peux attester qu'ils se comportent en citoyens responsables et honorables.

Je suis informé des démarches entreprises par eux quant à leur demande réhabilitation sur le plan national.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fort-de-France, le mercredi 11 août 2004.



Philippe EDMOND-MARIETTE
Député de la Martinique
101, rue de l'Université 75356 Paris Cédex 07SP
Tél. 01 40 63 71 90 Fax 01 40 63 71 90
pedmondmariette@assemblee-nationale.fr
14, rue Blénae 97200 Fort-de-France - Martinique
Tél. 05 96 72 88 99 - Fax 05 96 71 98 53

11.

A.M.O.R.C.

ET M.I.V.I.L.U.D.E.S.

C'est à nouveau avec consternation que j'ai appris que l'A.M.O.R.C. était cité dans le rapport annuel que la M.I.V.I.L.U.D.E.S. publia le 21 avril 2006, d'autant plus qu'il ne l'avait jamais été les années précédentes, ni même dans les rapports de la M.I.L.S. Cela dit, je le présentais, car je savais que Jean-Pierre Brard, membre de la M.I.V.I.L.U.D.E.S., exerçait une forte influence sur les travaux de cette Mission, tout comme Philippe Vuilque, président du groupe parlementaire d'études sur les sectes, et Catherine Picard, présidente de l'U.N.A.D.F.I. Comme je l'ai déjà dit, ces trois idéologues ont en commun de vouloir nuire à l'A.M.O.R.C. et justifier a posteriori le sérieux des travaux effectués par "leur" commission de 1999. On retrouve également chez eux une propension à voir des sectes partout et une tendance à l'intégrisme laïc. Ce savant mélange des genres montre à quel point il y a en France un consensus inique et cynique dans la manière de gérer le phénomène sectaire, y compris et surtout lorsqu'il s'agit de cultiver l'art de la confusion et de l'amalgame. En effet, aucun "chasseur de sectes" se déclarant comme tel ne veut être en reste lorsqu'il

s'agit de montrer au peuple qu'il fait tout pour le protéger de leur influence pernicieuse, même au risque de commettre des injustices flagrantes. De toute évidence, les plus virulents y voient une opportunité d'occuper la scène médiatique et un créneau porteur dans la perspective d'élections à venir...

Comme je l'ai expliqué dans le chapitre précédent, Alain Vivien, président jusqu'en 2002 de la M.I.L.S., ancêtre de la M.I.V.I.L.U.D.E.S., confirma par écrit qu'il n'avait jamais reçu de plaintes à l'encontre de l'A.M.O.R.C. En novembre 2003, j'ai rencontré également Jean-Louis Langlais, successeur de Monsieur Vivien à la présidence, non plus de la M.I.L.S., mais de la M.I.V.I.L.U.D.E.S. Lors d'un entretien très courtois dans son bureau à Paris, il me confia qu'il savait de source sûre que l'A.M.O.R.C. n'était pas une secte et me rassura quant à l'avenir. Dans un journal paru en 2004, un correspondant de la M.I.V.I.L.U.D.E.S. avait d'ailleurs déclaré que l'A.M.O.R.C. ne méritait pas d'avoir été classé comme secte. Jean-Michel Roulet ayant succédé à Monsieur Langlais en juin 2005, je lui ai écrit également afin de lui demander un rendez-vous. Il me répondit courtoisement en me priant de reprendre contact avec lui un peu plus tard, compte tenu du fait qu'il était quelque peu débordé. Il alla même jusqu'à terminer son courrier en disant : «*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Grand Maître, l'expression de ma considération la plus distinguée*». Est-ce ainsi que l'on s'adresse au gourou d'une secte ?

Dans le rapport de la M.I.V.I.L.U.D.E.S., il n'est pas dit pourquoi l'A.M.O.R.C. est une secte. Et pour cause... À partir de textes anciens, sortis de leur contexte et même tronqués, on fait simplement remarquer qu'il parraine un Institut Culturel de l'Enfance ainsi qu'un

Ordre des Porte-Flambeaux, et qu'il organise des séjours de vacances pour les enfants des membres (et des non-membres d'ailleurs) dans un domaine qu'il possède en Auvergne. Pour ce qui est de l'I.C.E., son activité se résume à envoyer aux futurs parents qui le souhaitent (membres de l'A.M.O.R.C. ou non) deux brochures, l'une consacrée à des conseils leur permettant de se préparer psychologiquement et spirituellement à la naissance de leur futur enfant, l'autre à des recommandations destinées à l'éveiller le mieux possible durant les premiers mois de son existence. Si l'A.M.O.R.C. a été précurseur en la matière, ces conseils et ces recommandations se retrouvent désormais dans des livres en vente libre, écrits par des pédiatres, des psychologues et des éducateurs reconnus que personne ne songerait à incriminer. Dès lors, pourquoi en faire le reproche à l'A.M.O.R.C., d'autant plus que très peu de parents demandent à recevoir les brochures de l'I.C.E., et qu'ils restent entièrement libres d'en tenir compte ou non ?

La M.I.V.I.L.U.D.E.S. semble également reprocher aux Rose-Croix de croire qu'une future maman peut attirer par ses pensées une âme qui correspondra autant que possible à la personnalité qu'elle souhaite pour son enfant à naître. Les Égyptiens et les Grecs de l'antiquité étaient convaincus de ce principe et l'appliquaient couramment. Certes, on peut ne pas partager cette croyance. Mais en quoi est-elle négative ou sectaire ? Dans le pire des cas, elle est tout simplement naïve, fantaisiste ou utopiste. Ou alors, que dire de tous ceux et de toutes celles qui croient au pouvoir du baptême, de la prière, de la confession, de la communion, de l'extrême-onction, de la Providence divine... Il y a donc là une dérive très grave dans la lutte contre les sectes (avérées ou supposées), car on en est venu à porter un

jugement sur les croyances elles-mêmes, ce qui est contraire à l'article I de la Constitution française et à l'article X de la Déclaration des droits de l'homme. Il s'agit selon moi d'une forme d'inquisition et d'une déviance fasciste. L'Histoire a pourtant montré ce que donnaient les idéologies destinées à «*faire le bonheur des gens malgré eux*». Faut-il désormais que les membres de l'A.M.O.R.C. portent une rose-croix cousue sur leurs vêtements ?

Quant à l'Ordre des Porte-Flambeaux, il avait pour vocation de promouvoir l'idéal de fraternité qui devrait prévaloir, non seulement entre tous les enfants du monde, mais également entre tous les hommes et toutes les femmes, et ce, indépendamment de leur race, de leur nationalité et de leur religion. Les enfants qui en faisaient partie (leurs parents n'étaient pas nécessairement membres de l'A.M.O.R.C.) recevaient chaque mois des monographies traitant de sujets culturels, tels que les origines de l'univers, l'apparition de la vie sur Terre, les règnes de la nature, les grandes civilisations antiques, les grandes religions, les grands philosophes du passé, le temps et l'espace, les arts, etc. Je pense très sincèrement que n'importe quel enfant, de quelque milieu que ce soit, que ses parents suivent ou non une religion, aurait pu lire sans aucun problème ces monographies, tant elles étaient dénuées de tout sectarisme, de tout dogmatisme et de toute idéologie. Si je précise «*aurait*», c'est parce que l'Ordre des Porte-Flambeaux n'existe plus, tout simplement parce que trop peu d'enfants avaient encore la motivation voulue pour lire ce qui leur était adressé. En effet, chacun sait qu'ils préféreraient désormais passer des heures à regarder la télévision, à jouer à des jeux vidéos, à "surfer" sur Internet, etc. Est-ce vraiment mieux pour eux ?

En ce qui concerne le domaine que l'A.M.O.R.C. mettait à la disposition des enfants durant les vacances scolaires, il me semble important de préciser qu'il était agréé par le ministère de l'Éducation Nationale et par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Là encore, si je dis «*était*», c'est parce qu'il a cessé toute activité depuis juillet 2005. En effet, cette structure étant devenue trop lourde financièrement, nous avons décidé de nous en séparer, au grand désespoir des enfants qui s'y rendaient chaque année (environ la moitié d'entre eux avaient des parents non membres). En outre, toutes les inspections effectuées de façon impromptue se sont traduites par de très bons rapports. Dans la conclusion de l'un d'eux, on peut même lire : **«*Les conditions d'accueil sont très satisfaisantes. Le projet pédagogique est bien structuré et bien mis en œuvre. La démarche propre à cette association rosicrucienne semble convenir à l'équipe d'encadrement ainsi qu'aux enfants accueillis*»**. Comme peuvent en témoigner les parents non-membres de l'A.M.O.R.C., jamais les enfants n'ont subi la moindre pression ou influence au cours de ces séjours, tout simplement parce que cela est contraire à notre éthique. Et si le fait d'organiser des vacances pour enfants est l'indice d'une activité sectaire, il faut considérer alors que l'Église catholique, le Scoutisme, la Franc-Maçonnerie, les Comités d'entreprises, les Syndicats et autres sont autant de sectes...

En dernière analyse, la mise à l'index de l'A.M.O.R.C. dans le rapport de la M.I.V.I.L.U.D.E.S. est fondée sur des critères totalement subjectifs et traduit là encore une rétorsion purement idéologique. Faute d'arguments sérieux permettant de justifier qu'il s'agit d'une secte, on sous-entend que les Rose-Croix ont une approche spiritualiste de l'éducation et qu'une telle approche est

par elle-même sectaire. Que dire alors des écoles privées placées sous le giron de telle ou telle religion, pourtant reconnues par l'État français ? Et à propos d'éducation*, permettez-moi de reproduire un texte que j'ai écrit à l'intention des membres de l'A.M.O.R.C., suite à un courrier dans lequel l'un d'eux me demanda la conception que j'en avais. J'ai d'autant plus apprécié de pouvoir répondre à cette question que j'ai été instituteur plusieurs années. Naturellement, on peut là encore ne pas être d'accord avec mes propos, mais à moins d'être de mauvaise foi, je doute que l'on puisse y déceler un fond de sectarisme. Voici la réponse apportée :



«Tout d'abord, il me semble important d'établir une distinction entre l'éducation et l'instruction, car on a tendance à confondre les deux. Éduquer un enfant, c'est lui inculquer des valeurs civiques et éthiques, afin qu'il se comporte aussi dignement que possible dans son milieu familial et dans la société. Il appartient avant tout aux parents d'assumer ce rôle et cette responsabilité à l'égard de leurs propres enfants, d'autant plus qu'ils vivent ensemble au quotidien. Instruire un enfant, c'est lui transmettre des connaissances en vue de contribuer à sa culture générale, puis de le préparer à entrer dans le monde professionnel et ce qu'on appelle communément *«la vie active»*. Cette mission revient aux enseignants, qui sont formés dans ce but. Cela ne veut pas dire que ces derniers ne doivent pas intervenir sur le plan éducatif, mais ce n'est pas leur responsabilité première. Malheureusement, nombre de parents se déchargent sur eux pour éduquer leurs enfants, incapables qu'ils sont de le faire eux-mêmes, le plus souvent parce qu'ils n'en ont pas la volonté ou n'ont plus les

* En 2003, l'A.M.O.R.C. a fait publier *«L'éducation, une alchimie subtile»*. Écrit par l'un de ses membres, ce livre est aujourd'hui une référence.

repères voulus pour le faire. On ne peut que le déplorer, car une société sans éducation porte en elle les germes de la décadence, ce qui fit dire à Platon, à l'aube du déclin de la civilisation grecque : *«Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors, c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie».*

Qu'en est-il des valeurs civiques qu'il faut inculquer aux enfants ? D'une manière générale, elles concernent le respect que l'on doit manifester aux autres, que ce soit dans le cadre familial, dans le milieu scolaire ou dans l'environnement social. Dire «*bonjour*», «*au revoir*», «*s'il vous plaît*», «*merci*», «*pardon*», etc., fait partie des règles de politesse et de courtoisie qui permettent d'exprimer ce respect dû à autrui et qui participent en fait à ce qu'on appelle «*le civisme*». Pour ce qui est des valeurs éthiques que l'on doit éveiller chez les enfants, il s'agit naturellement des qualités qui font la dignité de l'être humain, telles la patience, la tolérance, l'humilité, la générosité, le courage, la bienveillance, la non-violence, etc. Vous noterez que l'éveil de ces qualités ne profite pas uniquement aux autres ; il contribue également à faire de l'enfant une personnalité évoluée, au sens mystique de ce terme. À ces valeurs civiques et éthiques, il convient d'ajouter que les enfants ont besoin de repères, ce qui suppose de ne pas les laisser agir comme ils l'entendent. Penser qu'ils sont capables par eux-mêmes de faire la part entre ce qui est bien et ce qui est mal dans le comportement humain est illusoire. Il revient donc aux parents et aux éducateurs en général

de poser des interdits et des obligations, étant entendu qu'il faut toujours expliquer aux enfants pourquoi il leur est demandé de faire ou de ne pas faire telle ou telle chose. Comme l'enseignait déjà Pythagore, toute société digne de ce nom doit promouvoir un parfait équilibre entre les droits et les devoirs de chacun.

D'un point de vue rosicrucien, l'éducation parentale devrait également intégrer une dimension mystique. L'idéal en la matière serait que les parents sensibilisent leurs enfants à l'existence de Dieu, non pas en tant que Surhomme siégeant quelque part dans le ciel et décidant Seul de notre destin, mais en tant qu'Intelligence universelle et impersonnelle œuvrant à travers la Création selon des lois immuables et parfaites. Parmi ces lois, on devrait leur expliquer en quoi consiste le karma, afin qu'ils sachent dès leur plus jeune âge que chacun récolte tôt ou tard ce qu'il a semé, en positif comme en négatif. Cela ne pourrait que les inciter à bien agir vis-à-vis d'eux-mêmes et d'autrui. Par extension, on devrait également les initier à l'existence de l'âme et leur expliquer que le but fondamental de la vie est de rendre cette âme meilleure. Comment ? En éveillant les qualités qui lui sont propres, ce qui nous ramène à ce que nous avons dit précédemment au sujet des valeurs éthiques qu'il faut éveiller en eux. Mais cette éducation spiritualiste serait incomplète si elle était dépourvue d'humanisme. C'est pourquoi il faudrait inculquer aux enfants l'idée que l'humanité entière est leur famille et que tous les êtres humains sont des âmes-sœurs en voie d'évolution. C'est précisément cette dimension spiritualiste et humaniste qui fait la différence entre éduquer un enfant et l'élever véritablement, au sens d'élever sa conscience vers de nobles idéaux. En l'état actuel des choses, il faut malheureusement reconnaître

que nous sommes loin de cette vision idéale, voire utopiste, de l'éducation».



Alors que nombre d'observateurs indépendants et de personnalités impliquées dans la lutte contre les sectes s'étaient finalement accordés pour dire que l'A.M.O.R.C. n'en était pas une, Monsieur Roulet s'est laissé aller jusqu'à citer l'A.M.O.R.C. dans "son" rapport. S'il est toujours président de la M.I.V.I.L.U.D.E.S. en 2007, et s'il est envisagé qu'il rende à nouveau un rapport, je peux d'ores et déjà lui donner une autre bonne mauvaise raison de citer une nouvelle fois l'A.M.O.R.C. : Les Rosicruciens pensent qu'il est possible d'accroître notre potentiel de santé et d'accélérer la guérison de la plupart des maladies courantes. Ils utilisent pour cela des techniques héritées des Esséniens, fraternité mystique qui vivait en Israël au début de l'ère chrétienne. Connus en Grèce sous le nom de «*Thérapeutes*», ils étaient reconnus par tous comme étant des médecins et des guérisseurs hors pairs. Par les temps qui courent, il va de soi que cela n'est pas "médicalement correct". Mais que Monsieur Roulet se rassure tout de même : Dans les monographies qui traitent de ce sujet, il est précisé à maintes reprises que les méthodes proposées ne constituent en aucun cas un substitut à la médecine officielle, mais un complément. Qu'il sache également que parmi les scientifiques qui ont le plus contribué au développement de la médecine à travers les âges, certains d'entre eux, et non des moindres, furent Rose-Croix (Paracelse, Robert Fludd, Jean-Baptiste Van Helmont, William Crookes, William Harvey, Charles W. Littlefield, etc.). De nos jours encore, l'A.M.O.R.C. compte parmi ses membres un nombre relativement

important de médecins* et de chirurgiens diplômés des plus grandes universités.

Pour faciliter le travail des nouveaux inquisiteurs et leur donner encore plus de bonnes mauvaises raisons de s'acharner sur l'A.M.O.R.C., je peux leur dire également que les Rose-Croix croient à la télépathie, au pouvoir créateur de la pensée, aux vertus de la prière et de la méditation, à la possibilité de contacter l'âme des défunts, de nous rappeler certains événements marquants de nos vies antérieures, etc. Au train où vont les choses en France, le seul fait d'avoir la foi sera bientôt considéré comme une attitude sectaire. À quand les tribunaux anti-religions ?

* Le responsable de la section médecine de l'Université Rose-Croix Internationale, médecin, Ancien chef de clinique, a écrit plusieurs livres reconnus pour leur sérieux.



Paris le 7 mai 2002

**Direction des
affaires juridiques**

**Cellule chargée de la
prévention des
phénomènes sectaires
dans l'éducation
(C.P.P.S.)**

Affaire suivie par
Joël Goyheneix
Téléphone
01.55.55.28.60
Télécopie
01.55.55.06.50
Mél.
Joël.Goyheneix
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

NOTE

à l'ensemble des correspondants de la C.P.P.S.

Un guide destiné à vous aider dans la prévention des phénomènes sectaires vous a récemment été adressé. Dans le chapitre intitulé « Typologie commentée » (pages 8 et 9) il est établi un classement des sectes reprenant l'énumération du rapport parlementaire de 1999. L'A.M.O.R.C. y est citée ; or, de nombreux témoignages semblent invalider cette assertion.

Je vous demande, en conséquence, de ne plus mentionner l'A.M.O.R.C. parmi les sectes reconnues.

Joël Goyheneix
Inspecteur général de l'éducation nationale



Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Le Ministre

Paris, le 29 JAN. 2004

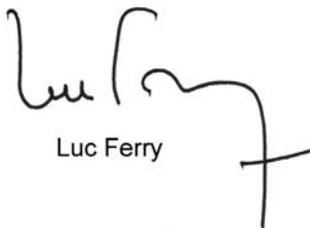
Madame la Directrice,

J'ai bien reçu le livre «*L'éducation, une alchimie subtile*» de Monsieur Daniel Pierre et le CD-Rom que vous m'avez si aimablement adressés.

Je partage le point de vue de l'auteur sur l'importance revêtue par l'équilibre de l'enfant dans l'enseignement scolaire et c'est avec le plus grand intérêt que je prendrai connaissance des suggestions qu'il préconise pour remédier aux divers problèmes qui se posent dans notre système éducatif.

Je vous remercie vivement de ces envois.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes chaleureux hommages.



Luc Ferry

Madame Monique BENEZECH
Directrice
DIFFUSION ROSICRUCIENNE
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY

Direction régionale de la Jeunesse et des Sports d'Auvergne
Direction départementale du Puy-de-Dôme
34, rue Albert Thomas
63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

1 – Moyens matériels et fonctionnels mis à disposition par l'organisateur :

Le manoir est situé au coeur d'un parc de 20 hectares
12 chambres (total de 72 lits) rénovées en 1988, état très propre, confortables avec salles de bains intégrées, spacieuses.

1 bâtiment réservé aux bureaux.
1 infirmerie + chambre d'isolement.
2 Mini-bus

1 bâtiment restauration
15 tentes (de 2 à 3 places chacune)

Le manoir a été construit sur les hauteurs de St Nectaire à l'écart du bruit , dans un cadre très verdoyant .

La structure offre un cadre de séjour très confortable.

2 – Mise en œuvre du projet pédagogique par le directeur :

Fonction « gestion de l'équipe pédagogique » :

Une réunion a été organisée en avril dernier entre la directrice, l'adjointe et un animateur pour travailler sur le projet pédagogique et l'organisation du séjour. L'équipe s'est retrouvée 2 jours avant le début du séjour pour l'organisation du séjour.

Une réunion est prévue chaque matin pour organiser le surlendemain.

Un bilan informel s'effectue généralement le soir.

Pour les stagiaires, un temps de travail est prévu une fois par semaine (autocritique de l'animateur puis évaluation par la directrice). Tous les animateurs ne sont pas systématiquement membres de l'AMORC (ordre de la rose croix).

Fonction « gestion de la vie collective et quotidienne / relations » :

Le petit déjeuner est échelonné (de 8H30 à 9H30) tout comme le coucher (8H30 pour les plus petits et 10H30 pour les plus grands).

Si 3 groupes sont constitués (petits, moyens et grands), la répartition dépend des types d'activités proposées. Ainsi des inscriptions à la carte du matin mélangent systématiquement les tranches d'âges, ce qui rentre dans la philosophie du centre de ne pas s'enfermer dans des canevas de fonctionnement fermés mais au contraire de s'adapter et de permettre des brassages entre les différents âges. Dans cette logique 3 jeunes plus âgés (17 ans) sont responsabilisés et servent d'assistants aux animateurs.

Fonction « activité » :

Les matins sont consacrés aux activités de création, les inscriptions s'effectuant le matin même.

Les après midis regroupent le plus souvent l'ensemble des enfants pour des activités plus tournées sur l'extérieur (visite, randonnée, grands jeux...).

Une boîte à idées permet également aux enfants de faire des propositions sur les activités souhaitées.

Le projet pédagogique existe , l'équipe pédagogique semble sérieuse et motivée.

Le séjour dégage une impression de sérénité et de bien-être dans un fonctionnement assez familial et bien rôdé même si des améliorations peuvent être apportées pour le rendre encore plus enrichissant (vers des activités plus innovantes par exemple).

Des thèmes sont arrêtés pour servir de fil conducteur (ex ; mythologie grecque, les olympiades...) et permettent d'engager des réflexions avec les enfants.

Fonction « santé / sécurité » :

L'infirmerie dispose des fiches médicales individuelles et l'assistant sanitaire tient à jour le cahier des interventions. Les animateurs sont équipés de trousse de secours , de portables et des numéros d'urgence lors des sorties.

Fonction «gestion administrative – Économat/Restauration » :

La directrice semble s'occuper de la gestion administrative du séjour avec sérieux et méthode.

Le cuisinier dispose d'un budget assez confortable lui permettant de préparer des menus relativement variés.

Extrait d'un rapport d'inspection du centre rosicrucien de vacances (août 2004).

A.M.O.R.C.
ET ASSOCIATIONS ANTI-SECTES

L'émoi compréhensible suscité par les drames de l'O.T.S. a conduit les associations anti-sectes à se mobiliser davantage encore. Comme tous les dirigeants de l'A.M.O.R.C., je comprends la nécessité de lutter contre les sectes dangereuses, au sens de mouvements qui portent véritablement atteinte à l'intégrité physique, mentale et morale de leurs adeptes, ou qui représentent un danger réel pour la famille et la société. En effet, nul ne peut nier que de tels mouvements constituent un poison social et sont une offense à la dignité humaine. Soit dit en passant, on ne les trouve pas uniquement dans la mouvance religieuse ou spiritualiste. Il y a également des organisations politiques, scientifiques, commerciales, etc., qui constituent elles-mêmes des sectes, au sens que je viens de préciser. Mais ces organisations ne subissent ni la vindicte des associations anti-sectes, ni la traque qu'elles mènent contre les mouvements religieux ou spiritualistes qu'elles estiment être des sectes. Faut-il s'en réjouir ou au contraire le déplorer ? À chacun sa réponse...

Sur le plan étymologique, le mot «secte» provient du latin «sectare», qui veut dire «suivre». Cette origine étymologique est d'autant plus vague qu'on peut suivre, certes un gourou (pas nécessairement malveillant), mais également un idéal, un enseignement ou une philosophie, ce qui n'a rien de péjoratif ou de négatif a priori. Dans certains dictionnaires, ce mot a pour définition : «*ensemble des personnes qui professent la même doctrine*», ce qui n'est pas répréhensible en soi. Au cours de ces dernières années, on l'a volontairement "diabolisé", le plus souvent à des fins idéologiques. Faute de pouvoir lui donner une définition juridique, la signification qu'on lui attribue est devenue totalement subjective et dépend des critères retenus pour en justifier l'usage. Cela explique pourquoi il est appliqué actuellement à des organisations qui n'ont rien de sectaire. Dans cet ordre d'idée, rappelons que l'Église catholique était considérée comme une secte au début de son histoire, par opposition à la religion en vigueur à l'époque, en l'occurrence le polythéisme romain. De même, dans le Bouddhisme, on parle encore de nos jours de la "secte des bonnets rouges" et de la "secte des bonnets jaunes", sans pour autant que cela ne soit suspect.

Il existe en France deux associations anti-sectes majeures : le Centre Contre les Manipulations Mentales (C.C.M.M.), connu également sous le nom d'«*Association Roger Ikor*», et l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu (U.N.A.D.F.I.). Dans un courrier émanant du C.C.M.M. et datant du 20 avril 1993, on peut lire, en réponse à une personne qui demanda son avis sur l'A.M.O.R.C. : «***L'A.M.O.R.C. est une association philosophique d'inspiration maçonnique et n'a aucun rapport avec une secte***». Bien qu'en partie inexacte, cette définition a au moins le mérite de ne pas

qualifier l'Ordre de «secte», au sens négatif de ce terme. L'A.M.O.R.C. n'a pas changé depuis, mais ayant été cité dans le rapport parlementaire de juin 1999, puis dans celui de la M.I.V.I.L.U.D.E.S. d'avril 2006, j'ignore si le C.C.M.M. a toujours le même avis à son sujet. Si oui, j'en déduirai que cette association ne se laisse pas influencer par des rapports prétendument objectifs. Mais j'en doute beaucoup dans le contexte actuel, tant le consensus est de mise sur le sujet. En outre, Daniel Groscolas, président du C.C.M.M. depuis 2004, a toujours refusé de me rencontrer.

Quant à Alain Vivien, ancien président du C.C.M.M., il écrit dans un courrier en date du 5 mai 1997 : «**Nous n'avons pas répertorié l'A.M.O.R.C. parmi les associations de type sectaire...**». Tandis qu'il était président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (M.I.L.S.), rappelons également qu'il déclara dans un courrier daté du 20 décembre 2001 : «**La Mission, depuis sa création en novembre 1998 n'a été saisie d'aucune plainte concernant l'A.M.O.R.C.**». Enfin, il me semble utile de préciser que dans son rapport de 2000, il proposa une définition plutôt pertinente du mot «secte» : «**Association de structure totalitaire, déclarant ou non des objectifs religieux, dont le comportement porte atteinte aux droits de l'homme et à l'équilibre social**». De toute évidence, l'A.M.O.R.C. ne répond en aucun cas à cette définition.

Qu'en est-il maintenant de l'U.N.A.D.F.I. ? Personnellement, j'ignorais l'existence de cette association jusqu'à l'affaire O.T.S. C'est alors que j'ai appris qu'elle "surveillait" l'A.M.O.R.C. De mon côté, j'ai donc décidé d'en savoir davantage sur elle et sur ce qu'elle disait de l'Ordre. C'est ainsi que nous avons recueilli de nombreux courriers adressés par des A.D.F.I. régionales à des

personnes qui les avaient contactées pour avoir leur avis sur l'A.M.O.R.C., parmi lesquelles des membres, des conjoints non membres ou des sympathisants. Dans nombre de ces courriers, j'ai découvert des propos absolument mensongers et des informations totalement erronées ou complètement dépassées. On laissait supposer que l'A.M.O.R.C. était, sinon une secte, du moins un mouvement occulte, secret, suspect... Étaient joints très souvent les quelques articles de presse négatifs ou diffamatoires ayant été écrits contre l'A.M.O.R.C. Comme par hasard, on n'y trouvait jamais les droits de réponse obtenus, pas plus que les nombreux articles positifs dont les Rose-Croix ont bénéficié dans les années passées.

Entre temps, j'avais appris que lors d'une conférence donnée à Paris en 1998, Janine Tavernier, alors présidente de l'U.N.A.D.F.I., avait dit que l'A.M.O.R.C. n'était pas une secte, mais un mouvement philosophique. Devant cette position quelque peu contradictoire par rapport à celle de certaines A.D.F.I. régionales, je lui ai écrit en septembre 2000, afin d'obtenir un rendez-vous. Je n'ai jamais reçu de réponse. C'est alors qu'en mars 2002, Yves Masfaraud, secrétaire de l'A.D.F.I. de Paris, chargé du "dossier Rose-Croix", me contacta et me proposa de nous rencontrer, ce qui fut fait à Paris, en "terrain neutre". Homme sympathique et ouvert, il m'expliqua combien il était évident pour lui que l'A.M.O.R.C. n'était pas une secte et confirma que celui-ci faisait malheureusement l'objet de confusions et d'amalgames avec des mouvements jugés sectaires (à tort ou à raison). Suite à cette rencontre, je l'invitai à venir visiter le siège de l'A.M.O.R.C., ce qu'il accepta. Ayant appris qu'il connaissait bien Madame Tavernier, je le chargeai, au terme de cette visite, de lui proposer de venir également,

mais sans trop y croire. Contre toute attente, elle accepta cette invitation et vint à la Grande Loge, accompagnée de Monsieur Masfaraud.

Contrairement à ce que je pensais a priori, j'ai alors découvert en Madame Tavernier une personne, certes prudente, mais ouverte également. Je lui fis donc visiter les locaux du siège de l'A.M.O.R.C. et répondit à toutes les questions qu'elle souhaita me poser. Une confiance mutuelle s'étant établie au cours de la conversation, elle déclara n'avoir jamais reçu de plaintes à l'encontre de l'A.M.O.R.C., mais quelques demandes de renseignements de la part de gens curieux ou inquiets. Cela peut se comprendre d'autant mieux que l'on était en plein cœur de la "sectophobie" provoquée par l'affaire O.T.S. À un moment donné de notre entretien, je lui ai demandé pourquoi elle avait quitté la présidence de l'U.N.A.D.F.I. en 2001. Le contenu et la franchise de sa réponse m'étonnèrent vraiment : parce qu'elle sentait qu'une dérive s'amorçait dans la lutte contre les sectes et qu'elle ne voulait pas la cautionner. Pour être plus précis, elle avait remarqué que sous l'influence de certains idéologues, on ne luttait plus vraiment contre les sectes, mais contre les croyances religieuses ou spirituelles elles-mêmes, ce à quoi elle se refusait. Toujours est-il qu'elle attesta par écrit que l'A.M.O.R.C. n'était pas une secte à ses yeux mais un mouvement philosophique, et qu'elle n'avait jamais reçu de plaintes à son encontre. Rappelons qu'elle fut membre de l'U.N.A.D.F.I. dès 1984, puis présidente de 1993 à 2001.

Les mois qui suivirent prouvèrent à quel point Madame Tavernier avait raison. En effet, en mars 2004, on apprenait que Catherine Picard avait été "élue" présidente de l'U.N.A.D.F.I. Cette association, que je ne

portais pas spécialement dans mon cœur, tombait alors dans les mains d'une personne très engagée politiquement et idéologiquement, ce qui lui retirait toute neutralité et toute objectivité, et donc toute crédibilité. On notera d'ailleurs l'orientation de plus en plus laïciste de son bulletin "BULLES". Il faut savoir également que Madame Picard fait partie du Droit Humain et que Bernard Le Héritte, qui l'a précédée à la présidence de l'U.N.A.D.F.I., appartient au Grand Orient de France. Quant à Jean-Pierre Jouglà, vice-président actuel, il a été membre de la Grande Loge de France, mais s'est reconverti depuis en sympathisant zélé du Grand Orient. Fait curieux, on trouve dans les A.D.F.I. régionales de plus en plus de personnes appartenant à l'une ou l'autre de ces deux obédiences maçonniques (D.H. et G.O.F.). Parallèlement, j'ai remarqué que nombre de personnes impliquées dans la lutte contre les sectes ont ou avaient cette appartenance.

Quoi qu'il en soit, il me semble évident que sous prétexte de lutter contre les sectes, certains idéologues se sont employés et s'emploient encore en France à combattre la spiritualité, tout du moins dans ses formes marginales, les grandes religions étant intouchables en raison de leur puissance politique et financière. Or, chacun sait que le Droit Humain et le Grand Orient de France font de la laïcité le fondement de leur idéologie, ce qui est naturellement leur droit. Ce qui pose problème, c'est que nombre de leurs membres les plus influents confondent «*laïcité*», valeur essentielle de la République, et «*laïcisme*», vecteur d'oppression et de discrimination. À ce propos, je souhaiterais vous faire part de mon point de vue en la matière, là encore en portant à votre connaissance un texte destiné à l'origine aux membres de l'A.M.O.R.C. À la question :

«*La laïcité et la spiritualité sont-elles compatibles ?*»,
voici ce que j'ai répondu :



«**Pour** répondre aussi simplement que possible à votre question, il faut d'abord définir ce que l'on entend par les termes «*laïcité*» et «*spiritualité*». Par définition, la laïcité est le principe selon lequel il existe une séparation entre la société civile et la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et la Religion n'exerçant aucun pouvoir civil. En vertu de ce principe, une société laïque ne favorise aucune religion particulière, mais, parallèlement, ne fait aucune différence entre les communautés religieuses, et naturellement entre leurs membres. Ainsi, tous les citoyens, qu'ils soient croyants ou non, qu'ils appartiennent à une religion ou non, font alors partie d'une seule et même nation, ont les mêmes droits civiques et doivent s'acquitter des mêmes devoirs. Au cours de l'Histoire, la plupart des pays du monde furent sous l'influence d'une religion dominante, de sorte qu'ils étaient dirigés le plus souvent en fonction des croyances propres à cette religion et des exigences de leur clergé. À titre d'exemple, la plupart des pays européens furent gouvernés pendant des siècles par des monarchies soumises à l'Église catholique, le roi lui-même étant couronné par le pape ou par l'un de ses représentants directs. À juste titre, on pouvait alors parler de «*religion d'État*», avec toutes les dérives et toutes les oppressions qui en ont résulté.

La spiritualité, de son côté, peut être définie comme la croyance en une dimension spirituelle de l'existence, dimension qui s'apparente à l'âme dans l'homme, et à Dieu dans la Création. Au cours des âges, cette croyance

a donné naissance à des religions qui l'ont entretenue sous forme de doctrines et de dogmes, générant ainsi ce que l'on peut désigner sous le nom de «*religiosité*». Malheureusement, la plupart des religions ainsi créées ont cherché à étendre leur hégémonie et à revendiquer le monopole de la foi, et même de la vérité. Comme chacun sait, cela a entraîné et entraîne encore nombre de conflits à travers le monde. Précisons également que l'on peut être spiritualiste sans être pour autant religieux, en ce sens que l'on peut croire en Dieu sans appartenir à une religion particulière. Enfin, ajoutons que si la religiosité est la forme la moins élevée de spiritualité, la forme la plus élevée est le mysticisme, car un mystique authentique ne se limite pas à croire en Dieu et à suivre un credo nécessairement dogmatique ; il étudie aussi les lois par lesquelles Il se manifeste dans la Création. Autrement dit, il aspire à la Connaissance. Contrairement à la religiosité, le mysticisme est donc un vecteur de paix, car il est fondé sur le désir d'étudier, de comprendre et de connaître, ce qui implique d'avoir l'esprit ouvert et d'être tolérant. À cet égard, nul ne peut nier que l'intolérance est la cause majeure des guerres qui ont ravagé et ravagent encore l'humanité.

Compte tenu de ce qui précède, vous conviendrez qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la laïcité et la spiritualité, à condition que chacune respecte l'autre et opère dans le domaine qui lui est propre. En effet, on peut être laïc pour ce qui concerne le fonctionnement et les institutions de l'État, tout en étant spiritualiste au niveau de ses convictions personnelles. Malheureusement, certains idéologues confondent «*laïcité*» et «*athéisme*», et sous prétexte de garantir la première, s'emploient à instaurer le second sous la forme d'un

laïcisme exclusif. C'est précisément cette confusion qui explique pourquoi la spiritualité est menacée dans certains pays. Pourtant, s'il est indéniable que la religion a généré des conflits et des guerres au cours des siècles, elle a donné à l'humanité des valeurs morales et a contribué au développement des arts, de la littérature et même des sciences. À cet égard, on peut se poser la question de savoir comment le monde aurait évolué s'il s'était laissé guider uniquement par l'athéisme. Pour ma part, je suis convaincu qu'il aurait connu davantage de périodes sombres et qu'il ne se serait pas élevé au niveau de conscience qui est le sien actuellement, même s'il est vrai que celui-ci est encore loin d'être idéal. En outre, l'athéisme est le lit du matérialisme, lequel est fondé sur le rejet de toute forme de spiritualité et sur la satisfaction des désirs les moins nobles de la nature humaine (pouvoir, possession, domination, etc.). C'est pourquoi il porte en lui les germes de la discorde et de l'avilissement. Il me semble donc que l'idéal en la matière est d'être un laïc spiritualiste ou, si vous préférez, un spiritualiste laïc».



Pour en revenir à Madame Picard, présidente de l'U.N.A.D.F.I., elle a une autre raison de s'acharner contre l'A.M.O.R.C. En effet, ayant prétendu dans un livre qu'il s'agissait d'un mouvement mafieux, fasciste, raciste, antisémite, privatif de liberté et autres outrances, nous l'avons poursuivie pour diffamation, car si elle bénéficiait de l'immunité parlementaire au moment d'écrire ce livre, elle n'en disposait plus lorsqu'il parut en librairie (septembre 2002), n'ayant pas été réélu député. Certes, nous n'avons obtenu qu'à moitié gain de cause, car si les propos tenus à l'encontre de l'A.M.O.R.C. ont été jugés diffamatoires en première instance, Madame

Picard n'a pas été condamnée, au motif qu'elle les a tenus de bonne foi !!! Nous avons fait appel de ce jugement, pour aboutir aux mêmes conclusions de la part de la Cour. Devant ce que nous considérons comme une injustice, nous avons donc décidé de nous pourvoir en cassation. Chacun comprendra qu'au cas où nous obtiendrions gain de cause, Madame Picard a tout intérêt à utiliser sa fonction au sein de l'U.N.A.D.F.I., ainsi que ses réseaux politiques, maçonniques et médiatiques, pour obtenir toujours plus de "témoignages" à charge contre l'A.M.O.R.C. Dans cet ordre d'idée, j'ai appris qu'elle souhaitait ardemment la création d'une nouvelle commission parlementaire sur les sectes. Si on lui donne satisfaction, on peut être assuré qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour que l'A.M.O.R.C. figure en bonne place dans le rapport. Une nouvelle liste noire par ordre alphabétique fera l'affaire : A / A.M.O.R.C.

Outre le C.C.M.M. et l'U.N.A.D.F.I., il existe en France d'autres associations anti-sectes mineures. En règle générale, les unes sont laïcistes et considèrent a priori que tout mouvement religieux ou spiritualiste est, sinon une secte avérée, du moins une secte virtuelle. Les autres sont intégristes et œuvrent au service de telle ou telle grande religion, en général chrétienne. Dans la propagande de l'une d'elles, on peut lire : **«La spiritualité est un danger pour la démocratie»**. Une autre alla jusqu'à déclarer dans un courrier : **«Il n'est pas possible d'être à la fois Rosicrucien et Catholique à moins de s'illusionner soi-même»**. Une autre encore crut bon devoir préciser dans un écrit public : **«Ce n'est pas la rose qui devrait figurer au centre de la croix, mais le corps du Christ»**. Je pense que de telles affirmations se passent de commentaires et traduisent l'esprit de leurs auteurs.

Une fois encore, je ne nie absolument pas qu'il puisse exister dans la mouvance religieuse ou spiritualiste quelques mouvements présentant une réelle dangerosité pour leurs adeptes ou la société elle-même. Il est donc légitime de lutter contre ces mouvements. Cela dit, les associations anti-sectes actuelles, soutenues directement ou indirectement par les commissions parlementaires qui se sont succédé, ainsi que par la M.I.L.S. puis la M.I.V.I.L.U.D.E.S., donnent à ce phénomène une ampleur exagérée, se livrent à des amalgames pernicious et pratiquent une forme de manipulation mentale sur l'opinion publique, d'où la "sectophobie" ambiante. En fait, la plupart font preuve d'un véritable sectarisme et nourrissent la discrimination.



19, rue Turgot 75009 PARIS

Tél. : (1) 42 82 04 93 - Fax : (1) 40 23 09 51

le 23 février 1993

Monsieur

Ni l'ordre de la Rose-Croix AMORE, ni l'ordre
Mantouiste Traditionnel ne sont des sectes. Il s'agit de
mouvements initiatiques d'inspiration maçonnique. On ne
peut considérer qu'ils présentent des risques de manipula-
tions mentales : ce sont des associations spiritualistes

loyales à nos meilleurs sentiments

pour le C.C.M.M.

[Signature]

ADFI

association pour la défense
des familles et de l'individu

Centre d'accueil et d'information sur les mouvements sectaires

130 rue de Clignancourt

75018 Paris

☎ 01.44.92.30.14 - Fax 01.44.92.34.57

PARIS 27-I2-02

PARIS 27-I2-02

M. [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Monsieur

Suite à votre lettre demandant éclaircissement sur l'A.M.O.R.C. je vous précise que l'A.M.O.R.C. malgré une inscription abusive dans le rapport parlementaire de 1999 " Les Sectes et l'Argent" et une campagne de presse tendancieuse, ne saurait être qualifiée de "SECTE".

L'A.M.O.R.C. est une Société philosophique discrète et pas secrète, comme la Franc-Maçonnerie, soucieuse du respect de l'Individu de la Famille, de la Société.

Je vous prie de croire à toute ma considération.



Yves MASFARAUD
Secrétaire général A.D.F.I. PARIS.

Janine Tavernier
Membre de l'U.N.A.D.F.I. dès 1984, puis Présidente de 1993 à 2001
Auteur de plusieurs ouvrages sur les sectes
Officier de la Légion d'Honneur

Le 18 mai 2005

ATTESTATION
A qui de droit

Pour avoir été chargée notamment du dossier "Rose-Croix" dans le cadre de l'Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu (U.N.A.D.F.I.), j'atteste que l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix (A.M.O.R.C.) n'est pas une secte, mais un mouvement traditionnel et philosophique. Je n'ai d'ailleurs jamais reçu de plaintes à son encontre.

Janine Tavernier
Ex. Présidente de l'U.N.A.D.F.I.

J. Tavernier

A.M.O.R.C. ET RELIGIONS

L'A.M.O.R.C. n'est pas et n'a jamais été une religion. C'est précisément pour cette raison qu'il compte parmi ses membres des Chrétiens (catholiques, protestants ou orthodoxes), des Juifs, des Musulmans, des Bouddhistes, des Hindouistes, des Taoïstes, des Animistes, etc., mais également des personnes n'appartenant à aucune religion particulière. J'en connais même qui sont, sinon athées, du moins agnostiques. Certes, le symbole de l'Ordre est une Rose-Croix, mais ce symbole n'a aucune connotation religieuse et n'est lié en aucune façon au Christianisme. La croix représente en effet le corps de l'homme, et la rose son âme en voie d'évolution. Précisons d'ailleurs que la croix, contrairement à l'opinion courante, n'est pas d'origine chrétienne. Sous une forme ou sous une autre, elle existait dans de nombreux pays plusieurs siècles avant l'apparition de l'Église chrétienne, que ce soit en Égypte, en Grèce, en Inde... En fait, le symbole des premiers Chrétiens était un poisson, appelé «*ichtus*» en grec. Ce n'est qu'au IV^e siècle après l'ère chrétienne que les Pères du Christianisme lui ont substitué la croix.

Par définition, toute religion est fondée sur un Prophète ou un Messie, tels que Moïse pour le Judaïsme, Bouddha pour le Bouddhisme, Jésus pour le Christianisme, Mahomet pour l'Islam, etc. Parallèlement, elle repose sur un Livre sacré comme la Bible, le Coran, les Védas, etc. L'A.M.O.R.C., quant à lui, ne doit son existence à aucun Prophète ou Messie, et ne s'appuie sur aucun écrit considéré comme sacré. Il est un mouvement philosophique non religieux dont les enseignements sont le fruit d'un héritage culturel et spirituel qui s'est transmis à travers les âges. Par ailleurs, comme je l'ai déjà précisé, il est dépourvu de tout dogme, chaque Rosicrucien étant entièrement libre de refuser tel ou tel principe proposé à son étude et à sa réflexion. En cela, l'A.M.O.R.C. regroupe véritablement des penseurs libres. Si tel est le cas, c'est précisément parce que la liberté de penser est le fondement même de la philosophie rosicrucienne.

Contrairement à ce que prétendent certains détracteurs de l'A.M.O.R.C., le fait d'en être membre n'empêche nullement de suivre une quelconque religion si on le souhaite. Cela veut dire qu'il n'y a aucune incompatibilité entre le Rosicrucianisme et le Judaïsme, le Christianisme, le Bouddhisme, etc. Très sincèrement, je n'ai jamais entendu un Rosicrucien dire qu'il avait quitté la religion à laquelle il appartenait après s'être affilié à l'A.M.O.R.C. En revanche, j'en connais qui avaient abandonné leur religion d'origine et qui l'ont réintégré à la lumière des enseignements rosicruciens. J'ajouterai qu'en application de sa devise, l'Ordre se montre très tolérant envers toutes les religions, à tel point qu'un précepte rosicrucien énonce : **«Respecte toutes les croyances religieuses ou philosophiques, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la dignité humaine. Ne soutiens ni ne cautionne le**

fanatisme ou l'intégrisme, sous quelque forme que ce soit. Dans la manière de vivre ta foi, prends garde toi-même à n'être ni dogmatique, ni sectaire». Hélas, l'inverse n'est pas vrai, car des représentants et des fidèles de certaines religions font preuve d'une grande intolérance à l'égard de l'A.M.O.R.C. Voici d'ailleurs quelques extraits d'un pamphlet qui circule depuis des années contre les Rose-Croix :

«Peut-on être Chrétien et Rosicrucien ? Non ! ... L'A.M.O.R.C. veut transmettre une connaissance sur Dieu, l'homme et le monde. Une telle attitude est radicalement opposée à celle de Jésus qui est venu au milieu des hommes pour révéler le Mystère de Dieu, c'est-à-dire le Dessein arrêté de toute éternité par la Sagesse divine de sauver tous les hommes en Jésus-Christ». On peut lire plus loin, dans le même esprit : «L'A.M.O.R.C. professe la réincarnation d'un homme à travers plusieurs existences. Croire à cela ou l'enseigner, c'est nier le caractère unique et définitif du salut que le Christ accorde à chaque homme pour la Vie éternelle». Plus loin encore, il est dit également : «Mais l'incompatibilité la plus profonde, la plus radicale entre un Chrétien et un Rosicrucien, porte sur la personne même de Jésus. Pour l'A.M.O.R.C., Jésus n'a été qu'un messager divin parmi beaucoup d'autres. Nous sommes ici en plein arianisme, cette hérésie rejetée par les Chrétiens du IV^e siècle, au Concile de Nicée. Si Jésus n'est qu'un messager de Dieu, alors Dieu ne s'est pas fait homme».

Un autre extrait de ce pamphlet résume bien l'animosité que certains Chrétiens éprouvent à l'encontre de l'A.M.O.R.C. et traduit malheureusement l'intolérance qu'ils manifestent à l'égard des Rose-Croix : *«En fait, il y a derrière les Rosicruciens l'attitude tout humaine d'un savoir absolu, non pas révélé par Dieu, mais*

conquis par l'homme lui-même. Il y a le refus d'être sauvé par Dieu, mais la volonté de se sauver soi-même par la connaissance». Enfin, citons un passage que je trouve à la fois grave et pathétique : «On trouve chez les Rosicruciens le vieux péché d'Adam. On reconnaît en eux les affirmations que saint Paul et saint Jean ont rejetées parce qu'elles ruinaient la foi chrétienne : "Prenez garde qu'il ne se trouve quelqu'un pour vous réduire en esclave par le mensonge d'une philosophie selon la tradition humaine, selon les éléments du cosmos et non selon le Christ" (Col. 2, 8)».

Dans la plupart des pays d'Afrique, les autorités chrétiennes (catholiques et protestantes), vont jusqu'à accuser les Rose-Croix d'être des sorciers, de pratiquer des rites sataniques, et même de faire des sacrifices humains !!! Outre qu'elles sont graves, de telles accusations sont d'autant plus ridicules que les enseignements rosicruciens ont toujours affirmé que la sorcellerie, la magie noire, etc., n'ont pas d'autre effet que celui qu'on leur attribue et que quiconque ne croit pas en leur pouvoir n'a rien à craindre de telles pratiques. De même, l'A.M.O.R.C. nie l'existence du diable, de satan, des démons, etc., considérant que le diable n'est autre que l'homme lui-même lorsqu'il agit avec malveillance et commet des actes destructeurs. Quant à dire que les Rose-Croix font des sacrifices humains, c'est ignorer qu'ils considèrent la vie comme le bien le plus précieux qui soit. Où donc se trouve l'obscurantisme ?

L'intolérance, dans quelque domaine que ce soit, a souvent pour cause l'ignorance ou la peur de l'inconnu. C'est pourquoi l'un des degrés de l'A.M.O.R.C. est consacré à l'étude des religions majeures. De cette manière, chaque Rosicrucien est familiarisé avec les doctrines qui les caractérisent et comprend en quoi elles sont

toutes respectables, exceptions faites, naturellement, des intégrismes et des fanatismes qui s'en réclament. En fait, les Rose-Croix considèrent que chacune d'elles est comparable à l'un des sentiers menant au sommet d'une même montagne. Malheureusement, nombre de guerres ont été commises et le sont encore en leur nom. À l'aube du XXI^e siècle, il faut absolument qu'elles deviennent des vecteurs de paix. Comme je l'ai suggéré dans un chapitre précédent, l'idéal serait qu'elles mettent en commun ce qu'elles ont de meilleur et qu'elles s'unissent dans une Religion universelle non sectaire et non dogmatique, fondée sur le respect de chacun et sur le désir sincère d'élever l'humanité entière vers le Dieu de tous les hommes. Pour illustrer ces quelques remarques, voici à nouveau l'extrait d'une monographie de l'A.M.O.R.C. traitant de ce thème :



«Le sujet des religions est extrêmement complexe, car il est lié directement à l'évolution de la conscience humaine et aux efforts qu'elle a déployés pendant des millénaires pour connaître l'inconnu, pour ne pas dire l'Inconnaissable. De nos jours encore, ce sujet fait naître de nombreuses polémiques et les spécialistes en la matière sont souvent en désaccord lorsqu'il s'agit de définir les croyances religieuses qui ont jalonné l'histoire de l'humanité. Un tel état de fait est normal, car ces croyances sont avant tout le reflet des émotions que l'homme a ressenties alors qu'il tentait de comprendre la Divinité qu'il vénérât, parfois par amour, souvent par crainte. Or, il est très difficile d'expliquer intellectuellement ce que ces émotions ont pu être et même ce qu'elles sont encore. En conséquence, il est pratiquement impossible de définir tous les credo religieux existants car, dans une certaine mesure, ils sont aussi

nombreux que les hommes et les femmes qui, depuis les origines de la pensée, ont élevé leur cœur vers le Dieu qu'ils essayaient de connaître.

Nous allons donc poursuivre notre étude en considérant uniquement les courants religieux issus des trois grandes religions primitives que nous avons étudiées dans la monographie précédente. Les définitions qui vont vous être données seront volontairement succinctes, car nous considérons qu'une étude exhaustive de ce sujet ne présenterait aucun intérêt particulier dans le cadre de notre travail actuel. Cependant, si vous souhaitez l'approfondir, vous pouvez naturellement vous reporter à un ouvrage de référence et mener vos propres recherches. Nous devons préciser aussi que, pour les raisons qui ont été évoquées précédemment, ces définitions ne doivent pas être prises à la lettre car, en matière de Religion, elles ne peuvent être que générales. Autrement dit, comme nous l'avons indiqué, elles ne constituent qu'une approche intellectuelle des pensées et des émotions que le concept de Dieu a fait naître en l'homme, ces émotions et ces pensées étant liées nécessairement à l'éducation, aux croyances, au vécu et à l'évolution de chacun. Ceci étant dit, celles que nous vous présentons ci-après sont pratiquement acceptées par l'unanimité des anthropologues et des théologiens. [...]

Il est à noter également que la manière de définir les caractéristiques des grandes religions actuelles varie en fonction des spécialistes qui les étudient. Pour prendre un exemple simple, la plupart des théologiens considèrent que le Christianisme est une religion monothéiste. Cependant, une minorité d'entre eux affirment qu'elle est polythéiste car, à l'image de l'Hindouisme, elle est basée sur une Divinité triple qui se manifeste selon

les voies du Père, du Fils et du Saint-Esprit. D'autres encore considèrent qu'elle est une religion dualiste, car elle oppose un Dieu bienveillant à un Dieu malveillant assimilé au diable. Enfin, certains vont même jusqu'à dire qu'il s'agit d'une religion monothéiste à tendance anthropomorphique, car la Divinité chrétienne est souvent assimilée à un Surhomme ayant les vertus que le meilleur des êtres humains ne pourra jamais posséder. Ces quelques remarques s'appliquent d'ailleurs à la plupart des grands mouvements religieux que nous connaissons actuellement. Ainsi, certains théologiens définissent le Judaïsme comme un monothéisme théiste et anthropomorphique, car ils considèrent que le Dieu des Hébreux est vénéré comme un Père unique ayant les qualités et les défauts des hommes. [...]

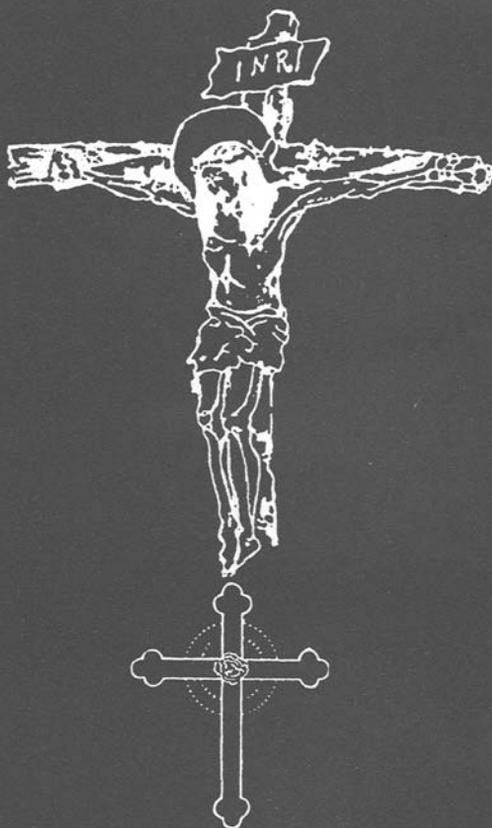
Malgré la difficulté du sujet, nous espérons que ce rapide voyage à travers les grands courants religieux ayant marqué l'histoire de l'humanité vous aura intéressé. En relation avec cette monographie, nous vous suggérons de réfléchir vous-même à la manière dont vous concevez la Divinité. Les Rosicruciens ont toujours considéré que l'idée que l'on s'en fait est propre à chacun et qu'elle ne doit être prétexte à aucune mésentente entre les hommes. À cet égard, si tous ceux qui croient en Dieu se comportaient à l'image de ce qu'il y a de meilleur dans leur credo religieux, nombre de guerres disparaîtraient et la paix serait possible sur cette Terre...».



Comme le montre ce texte extrait des enseignements rosicruciens, l'A.M.O.R.C. ne critique pas les religions et ne s'y oppose pas. Cela dit, aucune n'a le monopole de la foi ni l'apanage de la spiritualité, car la

croyance en Dieu n'est la propriété morale ou intellectuelle de quiconque. Elle appartient à toute personne qui est convaincue de Son existence et qui puise dans cette conviction un idéal de vie. Par ailleurs, il a toujours existé des organisations non religieuses qui se sont consacrées à perpétuer leur propre héritage spirituel à travers les âges. L'Ordre de la Rose-Croix fait partie de ces quelques rares organisations traditionnelles et mérite de la part des religions le même respect que celui qu'il manifeste à leur égard.

JESUS - CHRIST
et les *ROSICRUCIENS*



Couverture d'un pamphlet écrit par un responsable chrétien
contre l'A.M.O.R.C.

4.07.02

Jean VERNETTE
36, bis rue du Lycée
82000 MONTAUBAN (France)

E.mail : jean.vernette@wanadoo.fr

A Monsieur Serge Toussaint
Grand Maître

Cher Monsieur,

Je vous confirme ce que je vous ai dit dans notre conversation téléphonique du 1er juillet, dont j'ai bien apprécié l'esprit et la teneur.

A mes yeux, l'A.M.O.R.C. n'est ni une secte, ni une organisation religieuse, ni un mouvement s'adonnant à des pratiques sectaires. Mais une société de pensée et une organisation humaniste visant en particulier à la formation de ses membres, dans sa propre ligne de pensée. La "sectarisation" de l'A.M.O.R.C. dans le rapport parlementaire de juin 1999, à mes yeux, n'est pas justifiée.

Les divergences entre les enseignements de l'A.M.O.R.C. et ceux de l'Eglise catholique invitent chacun à approfondir sa propre foi et sa propre croyance, en respect du dialogue inter-religieux.

Par avance, je vous remercie de l'envoi des documents que vous m'annoncez, et serai très heureux de poursuivre notre échange, dans la vérité.

Avec mes sentiments les meilleurs.



Note : ce courrier, difficile à lire dans sa version manuscrite originale, a été dactylographié pour le rendre plus lisible. Rappelons que Monseigneur Vernette était le délégué épiscopal de l'Eglise catholique pour la question des sectes.

A.M.O.R.C. ET POLITIQUE

L'A.M.O.R.C. est depuis toujours apolitique, ce qui explique pourquoi ses membres proviennent de tous les horizons socio-culturels et représentent tous les courants politiques. En vertu de ce principe, les enseignements rosicruciens ne véhiculent absolument aucune idéologie politique. De même, il est strictement interdit d'avoir des discussions politiques dans le cadre des activités internes à l'Ordre, notamment lors des réunions tenues en Loge. Comme cela est rappelé régulièrement dans le bulletin interne que les membres reçoivent chaque mois avec leurs monographies, quiconque enfreint cette règle prend le risque d'être exclu de l'A.M.O.R.C.

Le fait que l'A.M.O.R.C. soit apolitique ne veut naturellement pas dire que les Rosicruciens n'ont pas d'opinion dans ce domaine ou qu'ils se désintéressent des problèmes de société. Chacun sait que l'idéal en la matière est d'assumer au mieux ses devoirs de citoyen (le vote en fait partie) et de participer pleinement à la vie sociale. Par ailleurs, beaucoup de membres de l'Ordre, en application de sa philosophie humaniste, s'impliquent dans des œuvres caritatives allant de l'aide aux plus démunis jusqu'à la protection de l'environnement, etc. Cela dit, il faut malheureusement noter

que depuis que l'A.M.O.R.C. a été classé comme "secte", certaines associations, après avoir appris incidemment que tel ou tel de leurs membres était Rosicrucien, voire simple sympathisant, lui ont fait comprendre qu'il n'était plus désirable. Il y en a même qui ont été exclus au nom du "principe de précaution", expression com-mode que l'on utilise désormais à des fins discrimi-natoires.

Certains détracteurs de l'A.M.O.R.C. ont prétendu et prétendent encore que son apolitisme est une façade et qu'en réalité il s'implique sur le plan politique, notam-ment en Afrique. Ceci est absolument faux. Ce qui est vrai, c'est que lorsqu'un dirigeant de l'Ordre va dans un pays étranger pour rencontrer les Rosicruciens qui y résident, il rend généralement une visite de courtoisie aux Autorités. Ce genre de visite est purement proto-colaire et n'a absolument aucune connotation politique. Dans le cadre de ma fonction, il m'arrive régulièrement d'en faire, et je ne parle jamais de politique avec les personnes concernées, ne serait-ce que parce que je ne partage pas nécessairement leur manière de gouver-ner. Je me limite toujours à des échanges concernant les activités de l'A.M.O.R.C., en particulier celles qui ont lieu dans leur pays.

À propos d'Afrique, je voudrais préciser également que la Constitution du Mali, considérée comme l'une des plus démocratiques des pays africains, a été rédi-gée par Demba Diallo, bâtonnier de l'Ordre des avo-cats, qui fut membre de l'A.M.O.R.C. jusqu'à sa mort en 2001. Il fut également président de la Ligue des Droits de l'Homme pour ce pays, et membre d'honneur de cette Ligue pour toute l'Afrique de l'Ouest. À son décès, nombre de journaux et de magazines lui rendirent hommage et saluèrent son combat, soulignant en cela

que son appartenance à l'A.M.O.R.C. avait été déterminante. De nos jours encore, nombre de Rosicruciens et de Rosicruciennes sont impliqués dans ce domaine, ce qui prouve que l'Ordre œuvre et a toujours œuvré dans l'intérêt de tous les hommes, quels qu'ils soient. Dans cet ordre d'idée, je suis membre de la L.I.C.R.A.* depuis plusieurs années et je fais partie du comité d'honneur de l'association Fraternité Sans Frontières, connue pour son sérieux et son humanisme.

Puisque je viens d'évoquer mon appartenance à deux associations qui œuvrent contre le racisme, il me semble opportun de porter à votre connaissance la réponse écrite que j'ai faite à la question «*Quelles sont les causes du racisme ?*», posée par un membre de l'A.M.O.R.C.



«Avant de répondre à cette question, on doit d'abord se demander s'il existe plusieurs races dans l'espèce humaine. Sur ce point, les avis divergent au sein même de la communauté scientifique. Certains anthropologues continuent de penser et de dire qu'il existe trois races prédominantes : la race blanche, la race jaune et la race noire, auxquelles ils ajoutent parfois la race rouge. D'autres considèrent que cette classification est une ineptie et qu'il n'existe en fait que la Race humaine dans son ensemble. Je pense en fait que ces deux positions ne sont pas nécessairement contradictoires dès lors qu'on les considère sous un angle humaniste et qu'on ne les utilise pas à des fins discriminatoires. En effet, on ne peut nier qu'il existe, sinon des races d'hommes, du moins des types d'hominidés. A titre d'exemple, si l'on compare un Africain, un Asiatique et un Européen, il est indéniable qu'ils sont typés

* Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme.

et caractéristiques de peuples différents. Ne pas le reconnaître n'est que pure hypocrisie et constitue en fait une forme de racisme, car nier les différences ne les fait pas disparaître pour autant et traduit souvent une incapacité à les accepter. Vous noterez d'ailleurs que certains "anti-racistes" sont les premiers à faire preuve de discrimination à l'égard des individus qui ne partagent pas leurs croyances religieuses, leurs opinions politiques, leur idéal philosophique...

En dernière analyse, ce n'est pas être raciste que de penser qu'il existe plusieurs races humaines. Ce qui l'est, c'est de mépriser les personnes qui appartiennent à une autre race que la sienne, au point de faire preuve de discrimination et d'oppression à leur rencontre. Malheureusement, le racisme est une réalité quotidienne et constitue un vecteur de haine entre les hommes, que ce soit d'ailleurs entre pays ou à l'intérieur d'une même nation. Quant à savoir quelles en sont les causes, je pense que ce serait une erreur de chercher à les définir précisément, car cela laisserait supposer qu'il peut y avoir de bonnes ou de mauvaises raisons d'être raciste. En ce qui me concerne, je préfère penser que rien ne justifie le racisme et qu'il est une expression de la bêtise ou de la méchanceté humaines. Vous noterez d'ailleurs que la plupart des actes racistes sont commis par des individus très limités sur le plan intellectuel ou(et) foncièrement méchants, ce qui ne constitue en aucun cas une excuse. L'orgueil étant une forme de bêtise, le racisme est également le fait de gens qui pensent ou font semblant de penser que la race à laquelle ils appartiennent est supérieure aux autres. Cet état d'esprit est généralement le propre d'individus faibles qui se donnent l'illusion d'être forts à travers leur groupe d'appartenance. Il s'agit en fait d'une perversion de

l'instinct grégaire. Quant à ceux qui font du racisme le support d'une idéologie, ils sont une insulte à leur statut d'être humain.

Affirmer qu'une race est supérieure à une autre n'a aucun fondement, que ce soit d'ailleurs d'un point de vue scientifique ou mystique. Certes, il existe des différences évidentes entre certains peuples, mais ces différences sont d'ordre culturel et résultent du contexte historique, géographique et économique qui leur est propre. Il est vrai également que certains individus ont un degré d'intelligence et un niveau de conscience supérieurs à d'autres, et ce, indépendamment de la race ou du peuple auquel ils appartiennent. Mais même dans ce cas, il serait pernicieux de voir en eux des êtres "supérieurs". En termes rosicruciens, nous dirons plutôt qu'ils sont plus évolués, ce qui ne fait pas du tout appel au même concept. En effet, si la notion de supériorité est arbitraire et traduit une position souvent idéologique, notamment lorsqu'elle s'applique à la notion de race, celle d'évolution correspond à un processus mystique, lequel résulte du fait que tout être humain possède une âme qui évolue graduellement grâce aux expériences de la vie. Ajoutons que ce processus est individuel, de sorte qu'il serait faux également de penser que telle race ou tel peuple est plus évolué que tel ou tel autre. Que l'on admette ou non l'existence de plusieurs races, chacun devrait donc privilégier les notions d'espèce humaine et de genre humain, et considérer l'humanité entière comme sa famille d'âmes. En fait, telle est la position que devrait adopter tout humaniste véritable».



Pour en revenir à la politique, il est un fait que des membres de l'A.M.O.R.C. assument des fonctions dans ce domaine, à différents niveaux et dans divers pays. Pour certains d'entre eux, il s'agit même de leur "profession". Mais en quoi les personnes concernées n'auraient-elles pas le droit de s'intéresser à la philosophie et à la spiritualité ? Pourquoi faire un procès d'intention à l'A.M.O.R.C. et le soupçonner a priori de vouloir exercer une influence politique à travers elles ? Se pose-t-on ce genre de questions lorsqu'il s'agit de cultivateurs, de commerçants, d'artisans, d'ingénieurs... ? Quoi qu'il en soit, les décisions et les actions politiques de ces membres n'impliquent aucunement l'A.M.O.R.C., pas plus, j'imagine, que celles des politiciens chrétiens, juifs, musulmans... n'impliquent le Christianisme, le Judaïsme, l'Islam... Cela dit, je ne peux qu'espérer qu'ils puisent dans l'humanisme rosicrucien l'inspiration et la volonté de mettre leur fonction au service du bien commun.

Les quelques remarques précédentes me rappellent à la mémoire un article diffamatoire paru il y a quelques années dans un hebdomadaire, où il était dit que l'A.M.O.R.C. infiltrait l'État français, et d'une manière générale la fonction publique. Comment peut-on écrire de telles inepties quand on se dit journaliste ? L'Ordre étant ouvert à tous les milieux socio-culturels, il compte effectivement parmi ses membres des agriculteurs, des ouvriers, des médecins... et des fonctionnaires. Là encore, existe-t-il en France une loi interdisant à ces derniers de s'intéresser au mysticisme ? Précisons également que la grande majorité d'entre eux étaient policiers, gendarmes, infirmiers, enseignants, etc., avant d'être Rosicruciens, de sorte que la logique voudrait que ce soit eux qui aient infiltré l'A.M.O.R.C. Pour reprendre le même raisonnement que précédemment,

doit-on considérer que l'Église elle-même infiltre le corps étatique sous prétexte que la majorité des hauts fonctionnaires français sont de religion catholique ? Que d'absurdité dans ce genre de désinformation !

Avant de travailler au siège de l'A.M.O.R.C., j'ai été instituteur plusieurs années, et je ne pense pas avoir été un mauvais enseignant, ni avoir présenté un quelconque danger pour les enfants. De même, je ne crois pas avoir été un collègue de travail dérangeant ou sectaire, et en tant que Rosicrucien, je n'ai jamais eu le désir ni même le sentiment d'infiltrer l'Éducation Nationale. À titre d'information, je voudrais dire aussi que le 23 novembre 1977, le brigadier Abbou Hammache fut tué en empêchant un fanatique d'entrer au Palais de l'Élysée, où se trouvait le Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing. Le 29 novembre 1977, une cérémonie officielle eut lieu à la Préfecture de Police, en présence du ministre de l'Intérieur, qui prononça une allocution à la mémoire du défunt. Or, ce Brigadier de confession musulmane était membre de l'A.M.O.R.C. Aurait-il fallu l'empêcher de le devenir ? À la question : *«Pourquoi souhaitez-vous devenir membre ?»*, voici ce qu'il avait répondu dans sa demande d'affiliation : *«Je désire m'affilier à votre Ordre dans le but de m'instruire d'une façon plus approfondie des lois naturelles et des mystères de la Vie. Armé de cette Force divine, je me mets à la disposition de ceux qui souffrent, j'aide ceux qui sont faibles et je lutte pour la justice et le respect de l'humanité»*.

Assurément, l'État français n'a rien à craindre des Rose-Croix, d'autant plus qu'ils ne recherchent ni le pouvoir politique, ni le pouvoir économique. En revanche, ils peuvent lui apporter leur humanisme et leur bonne volonté...

Depuis des décennies, certains prétendent que l'A.M.O.R.C. est orienté politiquement "à droite", d'autres "à gauche", d'autres encore "à l'extrême droite" ou à "l'extrême gauche". Certains idéologues ont même affirmé qu'il avait été créé dans le but de lutter contre le marxisme !!! Ceux-là doivent ignorer que Patrice Lumumba, figure emblématique du marxisme en Afrique, fut membre de l'A.M.O.R.C. jusqu'à sa mort. En outre, j'ai rarement lu ou entendu dire qu'il y avait parmi les Rose-Croix beaucoup d'écologistes, ce qui est pourtant le cas. Cette divergence d'opinion montre bien qu'on ne peut classer l'A.M.O.R.C. politiquement. Si tel est le cas, c'est précisément parce qu'il est totalement apolitique, et ce, une fois encore, en application de sa devise. Je pense d'ailleurs que cette indépendance dérange beaucoup et qu'elle est à l'origine de certains déboires que l'Ordre a connus au cours de ces dernières années. Mais chacun sait que la liberté s'est toujours payée au prix fort !

En relation avec la politique, je souhaiterais porter à votre connaissance la «*Déclaration rosicrucienne des devoirs de l'homme*», que l'A.M.O.R.C. a publiée sur un plan mondial en septembre 2005. La voici :



DÉCLARATION ROSICRUCIENNE DES DEVOIRS DE L'HOMME

PROLOGUE

Dès lors que les hommes ont pris conscience de la nécessité de vivre en sociétés organisées, ils ont généré diverses formes de gouvernement pour en assurer le fonctionnement. À ce jour, il apparaît que c'est à travers la démocratie que s'expriment le mieux les intérêts et les aspirations des individus en particulier, et

des peuples en général. En effet, bien que ce système soit imparfait et comporte nombre de faiblesses, ce sont actuellement les sociétés démocratiques qui garantissent le mieux les droits de l'homme, tels qu'ils ont été définis dans la Déclaration universelle.

Mais si le respect des droits de chacun est le fondement de toute démocratie, toute démocratie qui n'encourage pas le respect des devoirs correspondants porte en elle les germes de la décadence et favorise l'émergence d'une dictature. Ainsi que l'histoire l'a montré, le bon fonctionnement d'une société dépend d'un juste équilibre entre les droits et les devoirs de tout individu. Lorsque cet équilibre en vient à être rompu, que ce soit d'ailleurs au niveau des gouvernants ou des gouvernés, les totalitarismes les plus extrêmes s'emparent de la situation et plongent les nations concernées dans le chaos et la barbarie.

À l'aube du XXI^e siècle, nous constatons que dans nombre de pays où la démocratie est devenue un acquis de longue date, les droits des citoyens priment sur les devoirs qui leur incombent en tant qu'hommes, de sorte que l'équilibre est, sinon rompu entre les uns et les autres, du moins très menacé. Craignant que ce déséquilibre ne s'amplifie et n'aboutisse dans ces mêmes pays à une régression de la condition humaine, nous soumettons cette Déclaration des devoirs de l'homme à tous ceux et à toutes celles qui partagent notre inquiétude :

DÉCLARATION

Article 1 : Tout individu a le devoir de respecter sans prévention les droits de l'homme, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle.

Article 2 : Tout individu a le devoir de se respecter lui-même et de ne pas avilir son corps ou sa conscience par des comportements ou des pratiques mettant en cause sa dignité ou son intégrité.

Article 3 : Tout individu a le devoir de respecter autrui, sans distinction de race, de sexe, de religion, de classe sociale, de communauté ou de tout autre élément apparemment distinctif.

Article 4 : Tout individu a le devoir de respecter les lois du pays dans lequel il vit, étant entendu que ces lois doivent avoir pour fondement le respect de ses droits les plus légitimes.

Article 5 : Tout individu a le devoir de respecter les croyances religieuses et les opinions politiques d'autrui, dès lors qu'elles ne portent atteinte, ni à la personne humaine, ni à la société.

Article 6 : Tout individu a le devoir d'être bienveillant en pensée, en parole et en action, afin d'être un agent de paix sociale et un exemple pour les autres.

Article 7 : Tout individu en âge, en état ou en condition de travailler, a le devoir de le faire, que ce soit pour subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille, pour être utile à la société, pour s'épanouir sur le plan personnel, ou tout simplement pour ne pas sombrer dans l'oisiveté.

Article 8 : Tout individu ayant en charge l'éducation d'un enfant a le devoir de lui inculquer le courage, la tolérance, la non-violence, la générosité et, d'une manière générale, les vertus qui feront de lui un adulte respectable et responsable.

Article 9 : Tout individu a le devoir de porter assistance à quiconque est en danger, soit en intervenant directement, soit en faisant le nécessaire pour que les personnes habilitées à intervenir le fassent.

Article 10 : Tout individu a le devoir de considérer l'humanité entière comme sa famille, et de se comporter en toute circonstance et en tout lieu comme un citoyen du monde, faisant ainsi de l'humanisme le fondement de son comportement et de sa philosophie.

Article 11 : Tout individu a le devoir de respecter les biens d'autrui, qu'ils soient privés ou publics, individuels ou collectifs.

Article 12 : Tout individu a le devoir de respecter la vie humaine et de la considérer comme le bien le plus précieux qui soit en ce monde.

Article 13 : Tout individu a le devoir de respecter la nature et de la préserver, afin que les générations présentes et futures puissent en bénéficier sur tous les plans et voir en elle un patrimoine universel.

Article 14 : Tout individu a le devoir de respecter les animaux et de les considérer véritablement comme des êtres, non seulement vivants, mais également conscients et sensibles.

ÉPILOGUE

Si tous les individus s'acquittaient de ces devoirs fondamentaux, il resterait peu de droits à revendiquer, car chacun bénéficierait du respect qui lui est dû et pourrait vivre heureux dans la société. C'est pourquoi toute démocratie ne doit pas se limiter à promouvoir un «*État de droits*», auquel cas l'équilibre évoqué dans le

prologue ne peut être maintenu. Il est impératif également qu'elle prône un «*État de devoirs*», afin que tout citoyen exprime dans son comportement ce que l'homme a de meilleur en lui. Ce n'est qu'en s'appuyant sur ces deux piliers que la civilisation pourra assumer pleinement son statut d'humanité.

Le 21 septembre 2005».



Au cours de ces derniers mois, j'ai adressé un exemplaire de cette Déclaration à des personnalités politiques des pays francophones, accompagné d'un courrier explicatif sur papier à entête de l'A.M.O.R.C., portant ma signature. Nombre d'entre elles m'ont répondu et m'ont fait savoir qu'elles en avaient apprécié le contenu, je pense notamment à un haut responsable du Parti Socialiste, qui déclara dans un courrier en date du 4 avril 2006 : «*J'ai pris connaissance de votre publication relative à la déclaration rosicrucienne des devoirs de l'homme que vous venez de publier à l'échelle mondiale. Je tiens à vous féliciter pour la qualité de son contenu*». En 2003, j'avais également adressé à ces mêmes personnalités un exemplaire du livre intitulé «*Rose-Croix / Histoire et Mystères*», rédigé par l'un de nos archivistes. Là encore, nombre d'entre elles, tous partis politiques confondus, m'avaient répondu courtoisement. Comment penser qu'elles l'auraient fait si elles pensaient que l'A.M.O.R.C. était une secte ? En effet, à un tel niveau de l'État, on ne peut douter que les personnes concernées soient bien informées...

Si des personnalités politiques lisent ce livre (députés, sénateurs, etc.), je souhaiterais leur dire qu'ils auraient tort de penser que la lutte contre les sectes, telle qu'elle est pratiquée en France depuis quelques

années, est bien perçue par nos concitoyens. En raison de ma fonction, je voyage fréquemment et rencontre de nombreuses personnes, notamment lors des conférences publiques que je présente régulièrement. La plupart d'entre elles savent parfaitement ce qu'est l'A.M.O.R.C. et ne comprennent pas qu'on ait pu le classer parmi les mouvements sectaires. Cette incompréhension nourrit chez beaucoup un mécontentement qui vient s'ajouter à d'autres. Qu'on le veuille ou non, des milliers de personnes s'intéressent à l'ésotérisme, et des centaines prennent contact chaque mois avec l'A.M.O.R.C. Essayer de leur faire croire qu'il s'agit d'une secte est une insulte à leur intelligence et constitue à leurs yeux un mensonge d'État, puisque cautionné par ses plus hauts représentants. Tôt ou tard, les citoyens qu'ils sont feront savoir ce qu'ils en pensent à qui de droit, si ce n'est déjà fait...



AMORC
Ordre de la Rose-Croix
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY

Paris, le 15 mai 2002

Réf.: MT/FM/1017/02

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 29 avril 2002.

Vous pouvez concevoir qu'il n'est pas dans les habitudes de la LDH de délivrer des certificats de « non-secte ». Cette démarche nous est d'autant plus étrangère que nous avons refusé que le législateur définisse ce que serait une secte. Si nous avons partiellement approuvé la loi qui vient d'être adoptée, c'est uniquement parce qu'elle appréhendait des pratiques et ne donnait aucune définition d'une secte.

Je peux, cependant, vous donner acte de certains faits. Tout d'abord, nous n'avons jamais été saisis d'une plainte à l'encontre de l'A.M.O.R.C.. Ceci implique, d'une part, que nous n'avons jamais reçu, de la part d'une personne, des récriminations à votre égard mais aussi, d'autre part, que l'A.M.O.R.C n'a pas été évoqué dans les réunions publiques concernant les pratiques sectaires.

Par ailleurs, les statuts de votre association, comme son fonctionnement public ne laissent pas trace de pratiques sectaires.

Au total, je comprends mal comment votre association a pu être inscrite sur une liste d'organisations ayant des pratiques sectaires, méthode sur laquelle, au surplus, la LDH a émis plus que des réserves.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


MICHELE TUBIANA



FRATERNITE SANS FRONTIERES

Association antiraciste pour l'amitié et l'intégration

(Association régie par la loi de 1901)

Henri MONTIAS
6, square Servan
75 011 Paris

26 juin 2002

Monsieur Serge TOUSSAINT
Grand Maître de l'A.M.O.R.C.
Château d'Omonville
27 110 LE TREMBLAY

Cher Monsieur,

Connaissant l'humanisme de la philosophie rosicrucienne et sa contribution à la fraternité entre les peuples qui est aussi notre constant objectif, je souhaiterais vous proposer de faire partie du Comité d'Honneur de notre Association, dont l'A.M.O.R.C. est membre depuis plusieurs années.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Monsieur à mes sentiments de fraternité,

Le Président fondateur,
Henri MONTIAS



DECLARATION ROSICRUCIENNE DES DEVOIRS DE L'HOMME

PROLOGUE

Dès lors que les hommes ont pris conscience de la nécessité de vivre en sociétés organisées, ils ont généré diverses formes de gouvernement pour en assurer le fonctionnement. À ce jour, il apparaît que c'est à travers la démocratie que s'expriment le mieux les intérêts et les aspirations des individus en particulier, et des peuples en général. En effet, bien que ce système soit imparfait et comporte nombre de faiblesses, ce sont actuellement les sociétés démocratiques qui garantissent le mieux les droits de l'homme, tels qu'ils ont été définis dans la Déclaration universelle.

Mais si le respect des droits de chacun est le fondement de toute démocratie, toute démocratie qui n'encourage pas le respect des devoirs correspondants porte en elle les germes de la décadence et favorise l'émergence d'une dictature. Ainsi que l'histoire l'a montré, le bon fonctionnement d'une société dépend d'un juste équilibre entre les droits et les devoirs de tout individu. Lorsque cet équilibre en vient à être rompu, que ce soit d'ailleurs au niveau des gouvernants ou des gouvernés, les totalitarismes les plus extrêmes s'emparent de la situation et plongent les nations concernées dans le chaos et la barbarie.

À l'aube du XXI^e siècle, nous constatons que dans nombre de pays où la démocratie est devenue un acquis de longue date, les droits des citoyens priment sur les devoirs qui leur incombent en tant qu'hommes, de sorte que l'équilibre est, sinon rompu entre les uns et les autres, du moins très menacé. Craignant que ce déséquilibre ne s'amplifie et n'aboutisse dans ces mêmes pays à une régression de la condition humaine, nous soumettons cette Déclaration des devoirs de l'homme à tous ceux et à toutes celles qui partagent notre inquiétude :

DECLARATION

- Article 1 : Tout individu a le devoir de respecter sans prévention les droits de l'homme, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle.
- Article 2 : Tout individu a le devoir de se respecter lui-même et de ne pas avilir son corps ou sa conscience par des comportements ou des pratiques mettant en cause sa dignité ou son intégrité.
- Article 3 : Tout individu a le devoir de respecter autrui, sans distinction de race, de sexe, de religion, de classe sociale, de communauté ou de tout autre élément apparemment distinctif.
- Article 4 : Tout individu a le devoir de respecter les lois du pays dans lequel il vit, étant entendu que ces lois doivent avoir pour fondement le respect de ses droits les plus légitimes.
- Article 5 : Tout individu a le devoir de respecter les croyances religieuses et les opinions politiques d'autrui, dès lors qu'elles ne portent atteinte, ni à la personne humaine, ni à la société.
- Article 6 : Tout individu a le devoir d'être bienveillant en pensée, en parole et en action, afin d'être un agent de paix sociale et un exemple pour les autres.
- Article 7 : Tout individu en âge, en état ou en condition de travailler, a le devoir de le faire, que ce soit pour subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille, pour être utile à la société, pour s'épanouir sur le plan personnel, ou tout simplement pour ne pas sombrer dans l'oisiveté.
- Article 8 : Tout individu ayant en charge l'éducation d'un enfant a le devoir de lui inculquer le courage, la tolérance, la non-violence, la générosité et, d'une manière générale, les vertus qui feront de lui un adulte respectable et responsable.
- Article 9 : Tout individu a le devoir de porter assistance à quiconque est en danger, soit en intervenant directement, soit en faisant le nécessaire pour que les personnes habilitées à intervenir le fassent.
- Article 10 : Tout individu a le devoir de considérer l'humanité entière comme sa famille, et de se comporter en toute circonstance et en tout lieu comme un citoyen du monde, faisant ainsi de l'humanisme le fondement de son comportement et de sa philosophie.
- Article 11 : Tout individu a le devoir de respecter les biens d'autrui, qu'ils soient privés ou publics, individuels ou collectifs.
- Article 12 : Tout individu a le devoir de respecter la vie humaine et de la considérer comme le bien le plus précieux qui soit en ce monde.
- Article 13 : Tout individu a le devoir de respecter la nature et de la préserver, afin que les générations présentes et futures puissent en bénéficier sur tous les plans et voir en elle un patrimoine universel.
- Article 14 : Tout individu a le devoir de respecter les animaux et de les considérer véritablement comme des êtres, non seulement vivants, mais également conscients et sensibles.

ÉPILOGUE

Si tous les individus s'acquittaient de ces devoirs fondamentaux, il resterait peu de droits à revendiquer, car chacun bénéficierait du respect qui lui est dû et pourrait vivre heureux dans la société. C'est pourquoi toute démocratie ne doit pas se limiter à promouvoir un «État de droits», auquel cas l'équilibre évoqué dans le Prologue ne peut être maintenu. Il est impératif également qu'elle prône un «État de devoirs», afin que tout citoyen exprime dans son comportement ce que l'homme a de meilleur en lui. Ce n'est qu'en s'appuyant sur ces deux piliers que la civilisation pourra assumer pleinement son statut d'humanité.

ROSE-CROIX ET FRANCS-MAÇONS

Dans l'opinion publique, on confond parfois Rose-Croix et Francs-Maçons, probablement parce que les uns comme les autres faisaient partie autrefois de ce que l'on désignait sous le nom de «*sociétés secrètes*». Comble d'ironie, certaines A.D.F.I. ont longtemps entretenu cette confusion, puisqu'on peut lire dans un courrier émanant de l'une d'elles, en date du 9 juin 1995 : «*Les Francs-Maçons se défendent énergiquement d'une ressemblance avec les Rose-Croix ! Cependant, même hiérarchie, mêmes chemins initiatiques, même secret ou plutôt, schémas semblables - mais sur deux voies différentes - Rivaless ?*». Il est vrai qu'il existe entre eux des liens traditionnels et historiques, à tel point que dans certaines obédiences, l'un des plus hauts grades maçonniques est celui de «*Chevalier Rose-Croix*». Au XVIII^e siècle, ces deux fraternités avaient d'ailleurs en commun des mystiques célèbres, parmi lesquels Cagliostro, Jean-Baptiste Willermoz et Martinès de Pasqually, Maître de Louis-Claude de Saint-Martin, auquel se rattache l'Ordre Martiniste Traditionnel, parrainé depuis le début du XX^e siècle par l'A.M.O.R.C.

Au début de ce livre, je me suis permis de citer un extrait relativement important de «*Rose-Croix d'hier et*

d'aujourd'hui», écrit par Serge Hutin, historien de l'éso-térisme. Or, cet ouvrage comporte un chapitre complet sur les liens ayant existé jadis entre la Rose-Croix et la Franc-Maçonnerie. Ce chapitre étant plutôt court, le voici dans son intégralité :



«La Franc-Maçonnerie, qui constitue l'une des rares organisations initiatiques qui subsistent en Occident, apparaît comme un immense édifice composite où, à l'initiation corporative des trois degrés fondamentaux (Apprenti, Compagnon, Maître) sont venus s'adjoindre toute une série de hauts grades faisant revivre les anciens Ordres de Chevalerie, les Templiers, les Her-métistes, les Rose-Croix, la Gnose et même le Tribunal Secret de la Sainte-Vehme. À première vue, il n'y a rien de plus hétéroclite que tous ces degrés aux noms plus bizarres les uns que les autres et qui ont éveillé les rail-leries, non seulement des profanes, mais également des athées qui se sont infiltrés dans la Maçonnerie et qui ne cessèrent de tourner en dérision ces hauts grades, où ils ne voyaient que des superstitions ridicules. En fait, une étude impartiale des 33 degrés du Rite Écos-sais Ancien et Accepté, c'est-à-dire du Rite le plus cou-ramment pratiqué en France, conduit à y voir, non pas un assemblage d'inepties, mais une structure logique-ment ordonnée. C'est vrai aussi des autres systèmes (Rite Écossais Rectifié, Rite de Memphis-Misraïm, etc.).

Il n'est pas dans mon propos de développer l'histo-rique de la Maçonnerie, ses initiations et sa philosophie occulte, dont l'existence est niée par les Maçons “ratio-nalistes” mais qui n'en est pas moins une réalité essen-tielle. Je voudrais simplement montrer que le rôle joué par les Rosicruciens dans l'évolution de la Maçonnerie

n'est pas une légende, mais qu'il est un fait incontestable. Le rôle déterminant joué par le Rosicrucien Élias Ashmole et ses amis dans la transformation de la Maçonnerie opérative (celle des constructeurs) en la Maçonnerie spéculative, est attesté par les historiens les plus sérieux. Même dans les trois premiers degrés, la marque de l'influence rosicrucienne est manifeste, et comme l'a fort bien montré Goblet d'Alviella, c'est aux alchimistes rosicruciens qu'est dû le profond rituel d'initiation au «*grade de Maître*», qui fait revivre au récipiendaire la mort et la résurrection d'Hiram, assassiné par les trois mauvais compagnons.

Les hauts grades qui se développèrent dans la Maçonnerie durant tout le XVIII^e siècle portent en grande partie l'empreinte du Rosicrucianisme. Je dis «*en grande partie*» et non pas exclusivement, car on y trouve également trace d'autres doctrines initiatiques du passé. Une étude exhaustive des éléments rosicruciens dans les rituels maçonniques des hauts grades reste encore à faire et mériterait tout un ouvrage. Disons simplement quelques mots du grade maçonnique spécifiquement rosicrucien, le 18^e degré du Rite Écossais Ancien et Accepté, qui groupe dans ses Chapitres les «*Souverains Princes Rose-Croix*», appelés aussi «*Chevaliers de l'Aigle et du Pélican*» ou «*Rose-Croix d'Heredom*». En dépit de tout ce que l'on a pu dire, les rites et les symboles de ce grade sont des survivances authentiques du Rosicrucianisme.

Loin d'être une création des Jésuites, tout le rituel du 18^e degré semble bel et bien reproduire, d'une manière très fidèle, les enseignements et les pratiques des Rosicruciens du XVII^e siècle. Pas un détail, pas un objet, pas un geste qui ne soit hautement significatif pour celui qui connaît un tant soit peu le Rosicrucianisme. À ce

grade, l'Initié retrouve entre autres la signification ésotérique des initiales «*I.N.R.I.*», celles du nom du Christ, abréviation de la phrase latine : «*Igne Natura Renovatur Integra*» («*La nature est entièrement régénérée par le feu*»), qui indique l'accomplissement du Grand Œuvre parmi les hommes, c'est-à-dire la Rédemption de toute l'humanité. Quant au bijou symbolique que les Souverains Princes Rose-Croix portent en sautoir, il est analogue à celui que les Rosicruciens du XVII^e siècle utilisaient entre eux comme signe de reconnaissance.

Dans cette brève étude du Rosicrucianisme à l'intérieur de la Franc-Maçonnerie, il ne faut pas négliger de mentionner les deux célèbres thaumaturges du XVIII^e siècle, le Comte de Saint-Germain (1743-1784) et Cagliostro (1743-1795), qui furent de grands Initiés et des missionnés de la Rose-Croix. Cagliostro organisa tout un système maçonnique particulier : le Rite Égyptien, accessible aux femmes et aux hommes. Comme c'est le cas dans le Rosicrucianisme pratiqué par quelques organisations actuelles, l'accent était mis sur l'origine orientale des enseignements rosicruciens. Il faut signaler également un autre personnage très important, Martinès de Pasqually (1727-1774), auquel l'ésotérisme occidental doit beaucoup.

En dernière analyse, Martinez de Pasqually voulut rétablir la Franc-Maçonnerie sur ses bases spirituelles. Animé d'un zèle réformateur ardent, il fonda l'«*Ordre des Élus Cohen*», dont le plus haut degré était celui des «*Réaux-Croix*», où l'on étudiait des doctrines quelque peu différentes de celles des Rose-Croix. Précisons que ses enseignements eurent une très grande influence sur Louis-Claude de Saint-Martin (1743-1803), «*le Philosophe Inconnu*», que l'on peut considérer comme le plus grand théosophe du XVIII^e siècle et auquel se

rattache le «*Martinisme*», Ordre philosophique perpétuant l'ésotérisme judéo-chrétien. Par ailleurs, Pasqually inspira profondément Jean-Baptiste Willermoz (1730-1824), qui joua lui aussi un rôle très important dans la Franc-Maçonnerie.

En relation avec les remarques précédentes, il faut également mentionner que si Louis-Claude de Saint-Martin et Martinez de Pasqually furent membres de la Franc-Maçonnerie, le Martinisme comme le Martinéisme ne sont nullement des branches exclusives de l'arbre maçonnique, mais sont plutôt issus du Rosicrucianisme, tel qu'il se présentait à l'époque. Par ailleurs, nous pouvons nous poser la question suivante : Existe-t-il une survivance de la Rose-Croix en-dehors de la Franc-Maçonnerie ? La réponse est affirmative, sans aucune restriction».



Qu'en est-il maintenant des relations actuelles entre les Rose-Croix et les Francs-Maçons ? En application de sa devise, l'A.M.O.R.C., tout en étant totalement indépendant de la Franc-Maçonnerie, se montre tolérant à son égard et la considère comme une organisation traditionnelle et initiatique. Malheureusement, force est de constater que l'inverse n'est pas toujours vrai, tout du moins en ce qui concerne le Grand Orient de France et le Droit Humain, dont trop de membres s'emploient systématiquement à critiquer l'A.M.O.R.C., soit par ignorance de ce qu'il est vraiment, soit dans le but délibéré de lui nuire. Au regard de ce que j'ai expliqué dans le chapitre 12, je suis d'ailleurs convaincu que certains Maçons de ces deux obédiences sont directement ou indirectement à l'origine de sa "sectarisation" en 1999, et de sa nouvelle mise à l'index en 2006. Étant

donné qu'ils sont probablement agnostiques, athées, rationalistes ou matérialistes (ce qui naturellement est leur droit), et que les Rose-Croix sont spiritualistes, ils ne peuvent avoir agi ainsi pour éliminer une organisation "concurrente". Je suppose donc qu'ils l'ont fait dans le but de "laïciser" ou d'"athéiser" encore un peu plus la France. Ceux-là doivent ignorer que Harvey Spencer Lewis (1883-1939), alors Imperator de l'A.M.O.R.C., a été reçu lors d'un Grand Chapitre maçonnique tenu à Paris en 1926, avec les honneurs dus à son rang. Par ailleurs, Camille Savoie (1869-1951), haut responsable de la Franc-Maçonnerie, lui avait adressé un courrier en 1928, dans lequel il lui faisait part de toute sa sympathie et de l'intérêt qu'il portait aux enseignements rosicruciens.

La dérive laïciste du Grand Orient de France, ou du moins de certains de ses membres les plus influents, devenant à mes yeux de plus en plus marquée, j'ai écrit le 17 juin 2004 à Bernard Brandmeyer, alors Grand Maître de cette obédience, afin de lui faire part de mon sentiment. Il ne m'a jamais répondu. En revanche, la plupart des Grands Maîtres des obédiences spiritualistes, auxquels j'avais adressé une copie de ce courrier, m'ont répondu en termes très fraternels, me confiant qu'ils partageaient mon analyse et nourrissaient également des inquiétudes. Voici ce courrier, qui résume parfaitement les relations existant actuellement entre l'A.M.O.R.C. et le Grand Orient de France, et par extension avec le Droit Humain, qui lui semble inféodé :



«Le 17 juin 2004

Grand Orient de France
Monsieur Bernard Brandmeyer
16, Rue Cadet
75009 PARIS

Très Vénérable Grand Maître,
Cher Monsieur,

Ce courrier va sans doute vous surprendre, mais il m'a semblé nécessaire de vous l'adresser, en mon nom propre, mais aussi au nom de tous les Rosicruciens de France.

Depuis quelques années, l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix, dont je suis le Grand Maître actuel pour la juridiction française, est soumis en France à une oppression croissante de la part de personnes malintentionnées qui agissent le plus souvent pour des raisons idéologiques. Or, je sais que parmi ces personnes se trouvent des "frères et sœurs" du Grand Orient de France, qui utilisent leurs relations et leur position pour discréditer l'A.M.O.R.C. et lui nuire sur tous les plans. Il me semble donc nécessaire de vous faire part de ce que cette situation m'inspire.

Par définition, l'A.M.O.R.C. est un mouvement philosophique non religieux, non sectaire et apolitique. Plutôt que de m'étendre dans ce courrier sur son histoire, je préfère vous adresser par pli séparé un ouvrage qui en traite de manière exhaustive («Rose-Croix / Histoire et Mystères» - 448 pages). Si vous en prenez connaissance, vous noterez au passage que la Franc-Maçonnerie doit beaucoup aux Rose-Croix du XVII^e siècle, ce que vous savez certainement, et que le G.O.F. entretenait de bonnes relations avec l'A.M.O.R.C. au début du XX^e

siècle. C'est ainsi que Harvey Spencer Lewis (1883-1939), son responsable de l'époque sur le plan mondial, fut reçu avec les honneurs lors d'un Grand Chapitre tenu à Paris le 20 septembre 1926. Depuis, force est de constater que des Francs-Maçons de cette obédience traitent aujourd'hui en ennemis ceux que leurs Aînés accueillait hier en amis, à tel point que les Rosicru-ciens se voient désormais rejetés de certaines de ses Loges.

Alors qu'il est à l'opposé d'une secte, l'A.M.O.R.C. a été "sectarisé" en juin 1999 par une commission parlementaire dont le président, Jacques Guyard, est membre du G.O.F. Certes, il a eu depuis le courage et l'honnêteté de se raviser en déclarant dans un courrier qu'il m'a adressé en date du 13 mars 2002 : *«Je tiens à témoigner qu'aucun fait n'a pu vous être reproché qui vienne conforter ce classement... Je souhaite que votre réhabilitation se confirme dans le temps et atteste d'ores et déjà de votre situation d'association exerçant dans le cadre légal sa liberté de pensée»*. Je dois reconnaître également qu'un autre membre influent du G.O.F., Alain Vivien, qui fut le président de la commission parlementaire de 1983, puis le président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (M.I.L.S.), m'avait déjà attesté dans un courrier en date du 20 décembre 2001 : *«La Mission, depuis sa création en novembre 1988, n'a été saisie d'aucune plainte concernant l'A.M.O.R.C.»*. D'autres personnalités civiles, politiques et religieuses faisant autorité m'ont écrit au cours des mois et des années passés pour confirmer que l'A.M.O.R.C. n'a rien d'un mouvement sectaire.

À propos de la "sectarisation" de l'A.M.O.R.C., je voudrais vous préciser ou vous rappeler que la commission parlementaire a mené ses travaux *«sous le sceau du*

secret républicain», pour reprendre les propos d'un député qui en faisait partie, de sorte qu'il nous a été impossible de répliquer aux "témoignages" à charge rapportés à notre rencontre. Par ailleurs, nous n'avons été entendus par cette commission que le 9 juin 1999, c'est-à-dire le jour même où le rapport était adopté. Or, celui-ci comporte 347 pages et l'A.M.O.R.C. y est cité dès la 20^e. Cela suppose qu'il n'y a eu aucun débat contradictoire et que la cause était entendue... Vous conviendrez certainement que si l'on jugeait la Franc-Maçonnerie à travers les nombreux articles et ouvrages négatifs écrits sur elle depuis tant d'années, on pourrait en déduire qu'il s'agit d'une secte d'autant plus puissante que certains prétendent qu'elle a des réseaux internationaux et qu'elle a infiltré les institutions majeures de la République française, les administrations, la magistrature, les médias, etc. De toute évidence, un tel jugement vous semblerait à la fois injuste et indigne.

Incidentement, j'ai appris que certaines Loges du G.O.F. faisaient cause commune avec les A.D.F.I., associations anti-sectes quelque peu intégristes à l'encontre des minorités spirituelles, allant même jusqu'à poser dans leurs locaux des affiches encourageant la délation contre toute personne censée appartenir à une secte, affiches rappelant par leur graphisme celles que l'on utilisa durant l'Occupation pour inciter la population française à dénoncer les Juifs et les Francs-Maçons. Ironie de l'Histoire, la plupart de ces mêmes A.D.F.I. étaient jusqu'alors d'obédience catholique. Quand on sait que les Francs-Maçons étaient jadis excommuniés par l'Eglise, on ne peut qu'être perplexe devant une alliance aussi contre nature. Il est vrai que depuis peu, le Droit Humain, en la personne notamment de

Catherine Picard, a "noyauté" l'U.N.A.D.F.I. au plus haut niveau, puisqu'elle en est désormais la présidente, aidée en cela par Bernard Le Héritte, membre du G.O.F. Quant au C.C.M.M., autre association anti-secte notoire, elle est présidée par Daniel Groscolas, lui aussi membre du G.O.F. Pour ma part, je vois dans ce "noyautage" une guerre idéologique menée contre la spiritualité et ayant pour but d'instituer en France un laïcisme pur et dur, la lutte contre les sectes n'étant qu'un prétexte. L'intégrisme laïc étant tout aussi destructeur que l'intégrisme religieux, l'Histoire jugera...

Dans un Manifeste que l'A.M.O.R.C. a publié en mars 2001, Manifeste que les plus grands historiens de l'ésotérisme (Antoine Faivre, Roland Edighoffer, etc.) situent dans la lignée des Manifestes rosicruciens du XVII^e siècle, on peut lire en page 10 : *«Les courants de pensée comme le Rosicrucianisme ne sont pas monologiques, mais dialogiques et pluralistes. Autrement dit, ils encouragent le dialogue avec autrui et favorisent les relations humaines. Parallèlement, ils acceptent la pluralité d'opinions et la diversité des comportements. De tels courants se nourrissent donc d'échanges, d'interactions et même de contradictions, ce qu'interdisent et s'interdisent les idéologies totalitaires. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Pensée rosicrucienne a toujours été rejetée par les totalitarismes, quelle qu'en soit la nature »*. Si je ne doute pas que ces quelques lignes s'appliquent également au Franc-Maçonnisme, je crains néanmoins que certains membres du G.O.F., quoi qu'ils en disent, aient des comportements quelque peu fascistes à l'encontre de la spiritualité. Pourtant, on peut tout à fait être spiritualiste et profondément laïc, ce que sont d'ailleurs les Rosicruciens.

Nier le fait religieux ou vouloir réprimer le sentiment religieux est à la foi illusoire, inutile et sectaire. Qu'on le veuille ou non, il y aura toujours de nombreuses personnes qui s'intéresseront à la spiritualité tout en étant profondément laïques, les unes par conviction profonde, les autres par réaction au matérialisme ambiant. La plupart des religions n'ayant pas su s'adapter à l'évolution des consciences et des mentalités, c'est ailleurs que beaucoup d'entre elles vont et iront mener leur quête spirituelle. Dès lors, on doit se poser la question de savoir ce qui est le mieux pour ces personnes : s'affilier à l'A.M.O.R.C. qui, quoiqu'on en pense, est un mouvement philosophique sérieux, respectueux des lois et des libertés fondamentales ; ou bien se laisser alpaguer par des sectes véritables (car il en existe effectivement), avec tous les dangers que cela suppose pour elles-mêmes, leur famille et la société. Certes, la Franc-Maçonnerie spiritualiste peut également répondre à leur attente, mais toutes ne souhaitent pas et ne souhaiteront pas y adhérer.

Si des Loges du G.O.F. refusent aujourd'hui l'initiation maçonnique aux membres de l'A.M.O.R.C., il n'en a pas toujours été ainsi. Nombre de Rosicruciens y ont été admis dans le passé, et continuent à les fréquenter régulièrement. Peut-être en seront-ils exclus dans un avenir plus ou moins proche ? Quoi qu'il en soit, ils sont consternés par ce qui se dit dans certaines d'entre elles à propos de l'A.M.O.R.C. : que de mensonges, que de calomnies, que de manipulations ! Alors que la Franc-Maçonnerie se réclame d'un idéal de justice, d'intégrité et de vérité, comment ne pas être choqué par de tels agissements. À l'inverse, un certain nombre de Francs-Maçons fréquentent librement les Loges rosicruciennes, et jamais ils n'ont pu entendre la moindre

critique malveillante à l'encontre de la Franc-Maçonnerie. Si tel est le cas, c'est parce que les Rosicruciens ont à cœur d'être conformes à leur éthique et d'appliquer la devise de l'A.M.O.R.C. qui a toujours été : *«la plus large tolérance dans la plus stricte indépendance»*.

À ce jour, je n'ai plus de doute sur la volonté de certains Francs-Maçons du G.O.F. de nuire à l'A.M.O.R.C., non seulement pour les raisons idéologiques que j'ai mentionnées plus haut, mais également pour tenter de s'approprier le patronyme *«Rose-Croix»* et tout ce qui s'y rattache en termes de symbolisme traditionnel. J'en veux pour preuve les expositions organisées ça et là par certaines Loges de cette obédience sur le grade de Chevalier Rose-Croix. L'une d'elles m'a particulièrement marqué, puisqu'elle eut lieu à La Rochelle en 2001, au moment même où l'A.M.O.R.C. se voyait interdit d'y tenir son congrès annuel, ce qui fut une première dans son histoire, sur ordre de Maxime Bonno*, député-maire de cette ville, sympathisant zélé du G.O.F. Certes, la Rose-Croix n'est pas la propriété de l'A.M.O.R.C., mais il est étonnant que des Francs-Maçons athées ou matérialistes, ce qui est naturellement leur droit, s'emploient avec autant de vigueur à s'octroyer un symbolisme aussi spiritualiste.

À propos de la Rose-Croix, vous n'ignorez pas que les obédiences spiritualistes de la Franc-Maçonnerie (Grande Loge Nationale Française, Grande Loge de France, Memphis Misraïm, etc.) s'y réfèrent également, soit directement, soit indirectement. Contrairement à l'A.M.O.R.C., ces obédiences ont été préservées de la vague de "sectarisation" déclenchée dans notre pays par certains membres du Grand Orient de France et du Droit Humain. On peut se demander pourquoi ? La

* Monsieur Maxime Bonno, à travers la Municipalité de La Rochelle, a été condamné pour décision illégale et abus de pouvoir.

première réponse qui vient à l'esprit est tout simplement : *« parce qu'il ne s'agit pas de sectes »*, ce qui est exact. Mais en réalité, je pense surtout qu'elles doivent leur salut au fait que l'opinion publique ne fait pas la différence entre les diverses obédiences maçonniques, de sorte qu'il était inconcevable de les "sectariser" sans discréditer en même temps le G.O.F. et le D.H. Malheureusement, je ne suis pas sûr qu'elles soient pour autant à l'abri de manœuvres malveillantes émanant de certains de leurs "frères et sœurs" laïcistes.

Les membres les plus avisés du G.O.F. connaissent l'A.M.O.R.C. et savent parfaitement qu'il ne s'agit pas d'une secte. Dans le monde entier, il est considéré comme un mouvement philosophique ouvert aux hommes et aux femmes, sans distinction d'aucune sorte. C'est ainsi qu'il réunit aussi bien des Chrétiens que des Juifs, des Bouddhistes, des Musulmans et même des Agnostiques. De même, tous les courants politiques classiques y sont représentés. Dès lors, pourquoi autant d'animosité contre lui ? Est-ce parce que les Rosicru-ciens, plutôt que d'être athées, admettent l'existence d'un Grand Architecte de l'Univers ? Est-ce parce qu'ils prônent un humanisme, non pas matérialiste, mais spiritualiste ? Est-ce encore parce qu'ils accordent autant d'importance aux devoirs du citoyen qu'à ses droits ? Mais peut-être est-ce tout simplement parce qu'ils sont davantage des penseurs libres que des libres-penseurs ? D'après ce que je sais, ceux qui fréquentent les Loges maçonniques, toutes obédiences confondues, font pourtant partie de leurs meilleurs éléments.

Comme vous l'aurez compris à travers ce courrier, le comportement de certains membres du G.O.F. à l'encontre de l'A.M.O.R.C. me consterne et m'attriste à la fois. Aussi, j'espère qu'il ne s'agit là que de cas isolés (mais très

nuisibles) qui ne reflètent pas une "politique" généralisée au sein de cette obédience. Vous seul pourriez peut-être me le dire. C'est pourquoi je sollicite de vous rencontrer, afin que nous puissions échanger en toute cordialité sur ce problème particulier.

Dans l'attente d'une réponse éventuelle de votre part, je vous adresse, Très Vénérable Grand Maître, cher Monsieur, mes respectueuses pensées.

Sincèrement.

Serge Toussaint
Grand Maître».



Comme je le rappelle dans ce courrier, les Francs-Maçons ont été victimes de persécutions au cours de l'Histoire, comme ce fut malheureusement le cas des Rose-Croix, des Martinistes et d'autres minorités. Dès lors, que penser de ceux parmi eux qui combattent aujourd'hui l'A.M.O.R.C. et d'autres mouvements spiritualistes n'ayant absolument rien de sectaire ? Ils sont une insulte à la liberté de croyance et de conscience qu'ils prétendent défendre haut et fort. Peut-être est-il utile de leur rappeler l'article X de la «*Déclaration des droits de l'homme*» : «*Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi*». Peut-être ignorent-ils également que cette Déclaration fut approuvée le 26 août 1789 «*en présence et sous les auspices de l'Être suprême*». Naturellement, il ne s'agit pas de généraliser et de faire à mon tour des amalgames, car je sais que nombre de Francs-Maçons de toutes obédiences, dont certains sont également Rosicruciens,

n'apprécient pas du tout cette forme de sectarisme. Beaucoup m'ont d'ailleurs exprimé leur consternation lorsqu'ils ont su que l'A.M.O.R.C. avait été mentionné dans le rapport parlementaire de juin 1999, avant d'être à nouveau injustement stigmatisé dans celui de la M.I.V.I.L.U.D.E.S. en avril 2006. Certains d'entre eux m'ont même soutenu dans mes démarches en vue d'une réhabilitation ; d'autres ont tenté de me faire inviter dans leur Loge maçonnique, afin que je puisse présenter l'A.M.O.R.C. à leurs frères et sœurs et leur expliquer nos déboires. Mais cela leur a toujours été refusé jusqu'à ce jour...

Si Madame Picard et consort lisent ces quelques lignes, il est évident qu'ils s'emploieront à dire que l'A.M.O.R.C. est bel et bien une secte et que Monsieur Toussaint, pour s'en défendre, n'a pas trouvé mieux que de reprendre notamment la fameuse thèse du complot maçonnique. Sans doute ajouteront-ils qu'il s'agit là d'une réaction paranoïaque qui prouve bien que j'ai la personnalité d'un gourou sectaire. En réalité, je réaffirme simplement que le Grand Orient de France et le Droit Humain nourrissent en leur sein des idéologues qui confondent «*laïcité*» et «*laïcisme*», et qui, au nom de cette confusion, sont des agents de discrimination et d'oppression. Sans doute sont-ils une minorité ? C'est du moins ce qu'il faut espérer. Mais leur détermination et leur aveuglement sont tels qu'ils sont très nuisibles et portent véritablement atteinte aux droits de l'homme. Je réaffirme également que certains membres de ces deux obédiences maçonniques sont à l'origine de la "sectarisation" de l'A.M.O.R.C. et de la campagne de dénigrement dont il fait l'objet depuis quelque temps dans notre pays.

GRAND ORIENT DE FRANCE

GRAND COLLÈGE DES RITES

SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE ET SES COLONIES

BULLETIN N° 2 DES ATELIERS SUPÉRIEURS



Paris le 28 décembre 1926.

Le T.: Ill.: F.: Spencer Lewis, 33^e, Imperator des R.: C.: des Etats-Unis, à Tampa (Florida) est introduit au Grand Chapitre avec les honneurs dus à son rang.

Reçu solennellement par le Grand Commandeur qui, dans des termes élevés, lui souhaite la bienvenue, le remercie de sa visite et le prie de prendre place à l'Est, où, par sa présence, il honorera cette importante Tenue, réunissant les représentants de tous les Chapitres de la Fédération.

Le F.: Buisson, donne ensuite lecture de son rapport sur les modifications à apporter aux circonscriptions territoriales énumérées dans la Circulaire n° 6, du Grand Collège des Rites.

Dans cet extrait d'un rapport du Grand Orient de France, il est fait mention de la visite de Harvey Spencer Lewis, alors Imperator de l'A.M.O.R.C., lors d'un Grand Chapitre maçonnique tenu à Paris le 20 septembre 1926.



GRAND ORIENT DE FRANCE
GRAND COLLÈGE DES RITES
SUPRÊME CONSEIL
POUR LA FRANCE & SES COLONIES

Z. DE PARIS, le 12 juillet 1928 (R. V. 1.)

Monsieur Spencer Lewis 33^{me}
Imperator du système Conseil Rose-Croix.

Mon Fr. ch. et Ill. ch. Fr. et Imperator,

J'ai reçu avec un grand plaisir votre lettre
m'annonçant votre visite pour cet hiver.

Cela sera une joie pour moi de vous recevoir
ainsi que nos Fr. qui vous accompagneront et, si
vous voulez bien me prévenir d'avance, j'organise
serais pour cette époque une tenue semestrielle
d'ateliers supérieurs.

J'ai, moi aussi, bien souvent pensé à vous
et regretté que mon ignorance de la langue
anglaise ne me permette pas de correspondre
plus fréquemment avec vous.

Vous avais demandé si vous n'aviez pas une
traduction française du cours initiatique que
vous avez fait parvenir à notre Fr. Levy.

Cela m'aurait beaucoup facilité dans
l'organisation d'un centre rosicrucien à
Paris, ainsi que je vous l'avais fait espérer.

Dans l'espérance et la joie de vous revoir
bientôt je vous renouvelle l'assurance de mes
sentiments de fraternité, affection et vous salue
sous la Fr. du A. -

Le T. P. S. Grand Commandeur.

Camille Savoire
C. S.

Dans ce courrier daté du 12 juillet 1928, Camille Savoire (1869-1951), haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie, exprime toute sa sympathie à Harvey Spencer Lewis et lui fait part de l'intérêt qu'il porte aux enseignements rosicruciens.

A.M.O.R.C. ET MÉDIAS

Dans tous les milieux professionnels, il y a des gens consciencieux, honnêtes, tolérants..., et d'autres qui ne le sont pas. Le milieu médiatique n'échappe pas à cette règle. Au cours des années passées, j'ai rencontré un nombre relativement important de journalistes, notamment durant le cycle de conférences publiques que j'ai présentées à la suite des drames de l'O.T.S., afin d'expliquer en quoi l'A.M.O.R.C. n'avait strictement aucun lien avec cette secte. En règle générale, ils ont toujours eu l'honnêteté de rapporter mes propos dans leurs articles, à l'exception de deux ou trois qui ont fait preuve d'une mauvaise foi évidente et d'une extrême malhonnêteté intellectuelle. S'ils lisent ce livre et s'ils laissent parler un tant soit peu leur conscience, ils se reconnaîtront. De toute évidence, leur but était de nuire aux Rose-Croix et de les diffamer, au sens moral que je donne à ce terme. Sur le plan juridique, il est en effet très difficile d'obtenir gain de cause en matière de diffamation.

De toute évidence, il y a des journalistes que je n'ai jamais rencontrés et qui eux aussi ont rédigé des articles mettant en cause l'A.M.O.R.C. dans le cadre de l'affaire O.T.S. Or, nombre de ces articles étaient mensongers et ont malheureusement été repris par d'autres

journalistes, ce qui nous a causé beaucoup de tort. Cela dit, je pense sincèrement que le but recherché par la plupart de leurs auteurs n'était pas de nuire délibérément aux Rose-Croix. À l'exception là encore d'un ou deux journalistes véritablement animés par cette intention, à titre personnel ou sur ordre, je crois que les autres se sont limités à rapporter des informations qui leur ont été transmises. Mais je ne parviens pas à comprendre, ou plutôt à admettre, qu'ils n'aient pris ni le temps ni la peine de contacter le siège de l'Ordre pour en vérifier la teneur. Pourtant, chacun sait que même les sources "officielles" ou "autorisées" peuvent être mensongères, quoi qu'on en dise.

Les remarques précédentes s'appliquent également à la radio. Certaines émissions et flashes consacrés à l'O.T.S. en particulier et aux sectes en général ont eu lieu au cours de ces dernières années et de ces derniers mois. Dans certains cas, l'A.M.O.R.C. a été mis en cause directement ou indirectement, mais à aucun moment je n'ai été contacté pour m'exprimer sur le sujet. Or, je suis le responsable de la juridiction française depuis 1993, mon mandat ayant été renouvelé en 1998 puis en 2003. Après m'être interrogé sur les raisons de ce silence, je me suis finalement décidé à écrire à toutes les radios majeures, afin de solliciter la possibilité de m'exprimer sur les confusions et les amalgames subis par l'A.M.O.R.C. À ce jour, je n'ai jamais reçu la moindre réponse. Pourtant, ce n'est pas parce que le sujet lui-même n'est pas intéressant sur le plan médiatique. Est-ce tout simplement parce que l'on ne souhaite pas donner la parole aux Rose-Croix ?

Chaque fois que nous avons su qu'un article amalgamant l'A.M.O.R.C. et l'O.T.S. était paru dans la presse, nous avons demandé un droit de réponse que nous avons

pratiquement toujours obtenu, avec souvent, il est vrai, le concours professionnel de Maître Michel Zaoui, notre Avocat. En règle générale, c'est bien la preuve qu'après une enquête plus approfondie, le journaliste ou le responsable juridique concerné s'est rendu compte qu'il y avait eu confusions et amalgames. Cela dit, le mal était fait, car un droit de réponse est toujours très limité et ne permet pas de répondre à tous les points mensongers ou diffamatoires contenus dans l'article. Par ailleurs, chacun sait que *«calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose !»*. C'est pourquoi je trouve infiniment grave de publier des informations sans avoir pris soin de les vérifier auprès des personnes mises en cause. Il s'agit là d'un problème de déontologie. Qu'ils l'admettent ou non, les journalistes disposent d'un très grand pouvoir. Chacun sait que selon l'usage qu'ils en font, soit ils informent, soit ils désinforment, avec tous les préjudices qui en découlent.

Au cours de ces derniers mois et de ces dernières années, j'ai remarqué que les articles publiés dans la presse à propos des sectes, que ce soit d'ailleurs ou non en relation avec l'O.T.S., étaient pratiquement les mêmes au mot près. Cela veut dire que pour gagner du temps et être dans l'actualité, nombre de journaux reprennent simultanément un même texte de base, le plus souvent sans en avoir vérifié le fondement, et parfois même sans en connaître vraiment le contenu. Chacun comprendra que si ce texte de base comporte des allégations mensongères dès le départ, celles-ci se répandent ensuite à travers tous les journaux concernés. Or, je suis convaincu que les idéologues auxquels j'ai fait plusieurs fois allusion dans ce livre sont passés maîtres dans l'art d'utiliser cette lacune, ce qui revient finalement à manipuler les médias concernés. Par

ailleurs, leur collusion avec certains journalistes ou responsables de journaux est évidente.

Ces quelques remarques ne doivent surtout pas laisser supposer que l'A.M.O.R.C. cherche à obtenir des articles ou des émissions pour promouvoir sa philosophie, bien qu'elle mériterait selon moi d'être mieux connue. Je ne souhaite d'ailleurs aucunement que ce livre défraye la chronique, mais qu'il constitue un droit de réponse aussi exhaustif que possible aux propos mensongers et diffamatoires qui ont été tenus à l'encontre des Rose-Croix au cours des mois et des années passés. Ce que je voudrais simplement dire, au risque d'ailleurs d'en subir le revers, c'est que lorsqu'un média met l'Ordre en cause, la moindre des choses est de permettre à ses responsables de réagir et de s'expliquer. Dans le cas contraire, l'information donnée est à sens unique et constitue en fait une manipulation de l'opinion publique, avec toutes les conséquences négatives qui en résultent inévitablement. Par ailleurs, je regrette également que depuis que l'A.M.O.R.C. a été injustement classé comme "secte", certains journaux en soient venus à refuser de publier les annonces de ses conférences publiques, alors qu'ils le faisaient sans problème depuis des décennies.

Comme je l'ai déjà dit, une véritable "sectophobie" s'est installée en France depuis les drames de l'O.T.S., et certains médias en portent une grande responsabilité. De leur côté, les commissions parlementaires créées dans ce contexte, de même que la M.I.L.S. puis la M.I.V.I.L.U.D.E.S., ont "surfé" sans discernement sur la vague anti-sectes et ont "sectarisé" des mouvements qui n'auraient pas dû l'être. Les choses étant ce qu'elles sont, le grand public est plutôt désorienté, car il ne croit plus que tous ceux qui ont été mis à l'index dans

les rapports parlementaires et autres soient véritablement des sectes, et il a bien raison. En effet, comment penser qu'en dehors de la Franc-Maçonnerie et de l'Opus Dei, tout autre mouvement philosophique, spiritualiste ou religieux soit systématiquement une secte ?

Dans le contexte actuel, il faut beaucoup de discernement pour faire la différence entre les sectes véritablement dangereuses, qui sont très peu nombreuses et que les Services de Police connaissent parfaitement, et les mouvements inoffensifs qui n'ont en réalité rien de sectaire. Dans ce domaine, les médias devraient aider le public à faire la part des choses, mais en cultivant les confusions et les amalgames comme certains le font depuis trop longtemps, parfois pour de simples raisons d'audimat ou de vente, ils produisent l'effet inverse à celui qui devrait être recherché.

Château d'Omonville
27110 Le Tremblay
FRANCE



ORDRE DE LA ROSE-CROIX
MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE, INITIATIQUE
ET TRADITIONNEL MONDIAL

Tél : 33 (0) 2.32.35.41.28
Fax : 33 (0) 2.32.35.66.03
Internet : www.rose-croix.org
E-mail : amorc@rose-croix.org

21 juin 2006

COMMUNIQUE

Destinataires : Agence France Presse
Agence Reuters
Journalistes de la presse, de la radio et de la télévision

Expéditeur : Serge Toussaint, Grand Maître de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix.

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Suite à la mise en cause de l'A.M.O.R.C. dans le rapport parlementaire de 1999, puis dans celui de la M.I.V.I.L.U.D.E.S. de mai 2006 ; suite également aux articles de presse et aux émissions de radio ayant fait état de cette mise en cause, j'ai écrit un livre dont le titre parle de lui-même : « *"Secte" sur ordonnance / les Rose-Croix témoignent* ».

Ce livre, préfacé par Janine Tavernier, militante de l'U.N.A.D.F.I. dès 1984, puis présidente de 1993 à 2001, constitue en lui-même un droit, ou plus exactement un devoir de réponse, rendu nécessaire par l'oppression et la discrimination que les Rose-Croix subissent en France depuis quelques années.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire de ce livre, vous pouvez en faire la demande par courrier ou par courriel. Il vous sera expédié aussitôt. Cela dit, il est accessible également sur Internet, à l'adresse suivante : www.amorc.fr. Vous en trouverez ci-joint la table des matières.

Restant à votre entière disposition, recevez, Mesdames et Messieurs les journalistes, mes meilleures pensées.

ST/dd


Serge Toussaint
Grand Maître

DÉTRACTEURS DE L'A.M.O.R.C.

Il est évident qu'une organisation comme l'A.M.O.R.C. ne peut plaire à tout le monde. Comme toute association culturelle, tout mouvement philosophique, toute religion, tout parti politique, toute instance médiatique, etc., il a nécessairement des détracteurs. On peut les classer en plusieurs catégories :

— Comme c'est souvent le cas, c'est parmi les membres qui ont été exclus de l'A.M.O.R.C. que l'on trouve ses détracteurs les plus virulents. En raison de l'esprit de tolérance qui caractérise l'Ordre, les exclusions sont très rares mais toujours justifiées, ce que l'on peut démontrer sans problème. Elles sont motivées généralement par le fait que les quelques membres concernés utilisaient leur affiliation pour promouvoir des intérêts personnels, s'employaient à "gouroutiser" d'autres membres, tenaient des propos délirants, ne respectaient pas les règles élémentaires de l'Ordre, etc. La nature humaine étant ce qu'elle est dans ses aspects les plus négatifs, certains de ces exclus s'emploient à critiquer, voire même à diffamer l'A.M.O.R.C., bien souvent après l'avoir encensé pendant des années. Ce genre de comportement n'est pas étonnant, mais il est regrettable que de tels détracteurs trouvent toujours des personnes

attentives et complaisantes pour se faire l'écho de leurs mensonges et de leurs calomnies, sans jamais, naturellement, en vérifier le fondement.

— Il y a également des détracteurs de l'A.M.O.R.C. parmi ses ex-membres, autres que les quelques exclus (environ deux cents dans la juridiction française). Les raisons de leur animosité sont diverses : certains s'imaginaient que l'A.M.O.R.C. ferait d'eux des Maîtres spirituels en quelques mois ; d'autres pensaient y acquérir des "pouvoirs" extraordinaires ; d'autres encore croyaient qu'ils pourraient tisser des relations d'affaires ou d'influence, etc. Plutôt que d'admettre qu'ils ont été victimes de leurs propres illusions, de leurs propres délires, de leur propre orgueil, de leur propre inconstance, de leur propre manque de motivation, etc., ils rendent l'Ordre responsable de leur aigreur, refusant de s'avouer qu'il s'agit en fait d'un échec personnel. Chacun connaît alors le célèbre adage : «*Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage*».

Je dois préciser aussi que parmi les ex-membres de l'A.M.O.R.C., exclus ou ayant démissionné d'eux-mêmes, certains en viennent parfois à se sentir investis d'une mission et créent leur propre mouvement. En raison du prestige qu'ils véhiculent sur le plan ésotérique, ils lui donnent souvent une appellation intégrant les mots «*Rose-Croix*», «*Rosicrucien*», voire même «*Maçonnerie rosicrucienne*». De même, ils utilisent en partie ce qu'ils ont appris dans l'A.M.O.R.C., après l'avoir transformé et dénaturé. Je le déplore profondément, d'autant plus que ces quelques mouvements, qui reposent uniquement sur la personnalité de leur fondateur, sont sujets à des dérives plus ou moins sectaires et entretiennent des confusions avec l'A.M.O.R.C. Seule consolation : en règle

générale, ils disparaissent aussi rapidement qu'ils sont apparus.

— Les religions existantes comptent également des détracteurs de l'A.M.O.R.C., tant parmi leurs fidèles que parmi leurs dirigeants. Sans vouloir porter atteinte à la religion chrétienne, que je respecte tout autant que les autres religions, c'est néanmoins dans ses rangs que l'on trouve les attaques les plus extrêmes contre les Rose-Croix. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 13, on leur reproche d'avoir dévié le sens de la croix, de considérer Jésus comme un prophète parmi d'autres et non comme le Fils unique de Dieu, de préférer la réincarnation à la résurrection des corps, de ne pas croire aux miracles, au sens religieux du terme, etc. Face à une telle mauvaise foi, chacun devrait admettre que l'A.M.O.R.C. est alors victime du sectarisme, voire même du fanatisme ou de l'intégrisme des Chrétiens concernés.

— Plus étonnant, à la suite du rapport parlementaire publié en janvier 1996, des responsables et des membres de mouvements ayant été "sectarisés" dans ce rapport sont allés jusqu'à dire que l'A.M.O.R.C. n'y figurait pas parce qu'il avait exercé des pressions sur la commission. J'espère au moins que le fait qu'il soit mentionné dans le rapport parlementaire de juin 1999, ainsi que dans celui de la M.I.V.I.L.U.D.E.S. d'avril 2006, aura apaisé leur rancœur et peut-être même suscité leur compassion.

— Enfin, dans la dernière catégorie de détracteurs, on trouve tous ceux que l'A.M.O.R.C. dérange en raison de ses idéaux et de sa philosophie. Étant spiritualiste, il attire l'opposition des athées, des matérialistes et des rationalistes, notamment de ceux qui gravitent dans

les sphères du pouvoir. Prônant la pensée libre plutôt que la libre-pensée, il contrarie également les adeptes de la "pensée unique" et tous ceux qui, inconsciemment ou non, vont dans le sens du "politiquement correct", de l'"économiquement correct", du "médicalement correct", du "religieusement correct" et même du "médiatiquement correct". Enfin, il y a ceux qui, animés d'un anti-américanisme primaire, dénigrent l'A.M.O.R.C. à travers H. Spencer Lewis, qui œuvra à son émergence en 1909. Comme toutes les personnes hors du commun, il fut critiqué et calomnié dès son époque, et certains individus malveillants s'appuient de nos jours encore sur ces critiques et calomnies pour nuire aux Rose-Croix actuels.

Les critiques émises par les détracteurs de l'A.M.O.R.C. varient selon leur personnalité, leur volonté de nuire et les raisons qu'ils pensent avoir à le faire. Parmi ceux qui en ont été membres, très peu mettent en cause le contenu philosophique et humaniste de ses enseignements, à tel point, comme je l'ai indiqué précédemment, qu'ils s'en inspirent parfois pour fonder leur propre mouvement. Quant à ceux qui n'ont jamais été Rosicruciens et qui s'emploient à critiquer l'A.M.O.R.C., ils le font le plus souvent à la solde d'une quelconque association anti-secte, et généralement par ignorance de ce qu'il est vraiment. "L'argent étant le nerf de la guerre", ils lui reprochent notamment d'être riche. Que doivent-ils penser alors des grandes religions ? Mais qu'ils se rassurent : l'A.M.O.R.C. n'est pas riche. Cela dit, les Rose-Croix n'ont jamais considéré que la richesse était incompatible avec la spiritualité ; tout dépend de son origine et de l'usage que l'on en fait. Et pour ma part, je n'ai jamais rencontré de croyants qui priaient pour être pauvres...

Tout au long de son histoire, l'Ordre de la Rose-Croix a subi des railleries, des critiques, des opprobres, des oppressions, etc., mais il est toujours là. Naturellement, je préférerais que les détracteurs de l'A.M.O.R.C. se limitent à l'ignorer, ce qui serait mieux pour tout le monde. N'ayant pas le pouvoir de les ramener à de meilleurs sentiments, je me suis résigné à accepter avec philosophie leurs attaques malveillantes, car tel est sans doute le prix à payer lorsqu'on est vraiment un partisan et un défenseur de la pensée libre.

LETTRE OUVERTE
AUX MEMBRES DE L'A.M.O.R.C.

Sachant que des membres de l'A.M.O.R.C. liront ce livre, je souhaiterais l'utiliser pour leur adresser une "Lettre ouverte" dont les lecteurs non membres pourront être les témoins. À leur niveau, je sais qu'ils ont beaucoup souffert et souffrent encore de la campagne de dénigrement que l'Ordre a subie depuis l'affaire O.T.S., mais également de sa "sectarisation", tant elle est injuste.



Chers membres,

Vous savez mieux que quiconque à quel point je n'aime pas la polémique, et vous ressentez certainement l'effort que j'ai dû faire sur ma nature pour écrire un tel livre, sans compter que le temps et l'énergie qu'il a fallu lui consacrer auraient pu être utilisés à des fins plus utiles pour nos activités rosicruciennes. Mais plutôt que de laisser les autres rapporter à leur manière les événements qui ont marqué notre Ordre au cours de ces derniers mois et de ces dernières années, j'ai pensé

qu'il valait mieux le faire moi-même, à partir des informations que je possède et de ce que je présume.

Étant membres de l'A.M.O.R.C. depuis plus ou moins longtemps, vous savez parfaitement qu'il ne constitue en aucun cas un mouvement templier et qu'il est à l'opposé d'une secte. Suite à sa "sectarisation", vous avez d'ailleurs été nombreux à faire connaître votre indignation à qui de droit. Naturellement, les "mauvaises langues" diront probablement que ce genre de réaction est précisément celui que l'on attend de la part des adeptes d'une vraie secte. Qu'importe. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la vérité est toujours difficile à faire valoir, mais je suis convaincu qu'elle finit tôt ou tard par se manifester.

Si vous êtes toujours membres de l'A.M.O.R.C. au moment où vous lisez cette lettre, c'est que votre attachement à l'idéal Rose-Croix vous a rendu suffisamment forts intérieurement pour ne pas vous laisser atteindre par l'adversité. Sachez cependant que certains de vos frères et sœurs ont démissionné en raison des mises en cause que nous avons subies. Dans le doute, quelques-uns ont préféré nous quitter ; d'autres l'ont fait sous la pression de leur entourage familial ou social ; d'autres encore par crainte de représailles sur le plan professionnel... Cela doit certainement réjouir ceux qui ont tout fait pour provoquer cela. Mais «*Qui sème le vent récolte la tempête !*». Il s'agit d'une loi incontournable que tous les sages du passé, sous une forme ou sous une autre, ont enseignée aux hommes. On peut ignorer cette loi ou ne pas y croire, mais cela ne l'empêche nullement de s'appliquer dans la vie de chacun.

En l'état actuel des choses, nous sommes confrontés à une épreuve à la fois individuelle et collective. Comme vous le savez, les Rose-Croix en ont connu d'autres dans le passé, beaucoup plus terribles et dramatiques. Le meilleur maître des hommes étant le temps, laissons-le passer et accomplir son œuvre. Parmi les détracteurs de l'A.M.O.R.C., certains le sont par conviction profonde ou par idéologie ; il est donc impossible de leur faire comprendre que notre Ordre n'est ni ce qu'ils en pensent ni ce qu'ils en disent. D'autres le sont par opportunisme et parce qu'ils ont un intérêt quelconque à le critiquer, voire même à le diffamer. Mais d'autres le sont aussi parce qu'ils ignorent ce que l'A.M.O.R.C. est réellement et parce qu'ils disposent à son sujet d'informations tronquées. Ce livre leur aura peut-être ouvert de nouveaux horizons.

Comme beaucoup d'entre vous, je sentais bien que l'intolérance montait en France et que, sous prétexte de lutter contre les sectes, les uns cherchaient à instaurer le "religieusement correct" et les autres à "athéïser" la France, les grandes religions étant épargnées en raison de leur puissance politique et financière. En cela, on notera une fois encore que des personnes ou des "chappelles" opposées sur le plan idéologique savent s'unir lorsque leurs intérêts respectifs le nécessitent. Cela étant, on ne peut que regretter que le pays qui se dit la "Patrie des droits de l'homme" ait cautionné une telle dérive, au point d'avoir livré les Rose-Croix à la vindicte, alors qu'ils ont toujours eu à cœur de respecter les lois, de montrer la plus large tolérance envers toutes les religions, et de contribuer au bien de la société dans laquelle ils vivent. Où donc est le sectarisme ? N'est-il pas chez ceux qui prétendent le combattre ?

Nous avons connu des moments difficiles au cours des mois et des années passés, et nous manquons de recul pour savoir ce que l'avenir réserve aux Rose-Croix. Comme on le dit couramment en pareille circonstance : l'Histoire jugera. En attendant, nous allons poursuivre nos activités avec la même force d'âme et dans le même but, à savoir perpétuer notre héritage spirituel et œuvrer pour l'avènement d'un monde plus humaniste. C'est à cela que l'A.M.O.R.C. s'est toujours consacré, et malgré l'adversité, il n'y a aucune raison pour qu'il change d'orientation. Plus que jamais, il doit au contraire persister dans son idéal et ne pas se préoccuper du jugement de ceux qui ne partagent pas ses valeurs ou même s'y opposent.

Par le passé, je vous ai informés régulièrement de tout ce qui concernait notre Ordre, que ce soit sur un plan interne ou externe. Je continuerai naturellement à le faire, car nos relations ont toujours été fondées sur la communication et l'échange. De même, je continuerai à vous entretenir de sujets philosophiques, car là est le fondement de notre quête commune. De votre côté, j'espère que vous poursuivrez encore longtemps le cheminement spirituel que vous avez entrepris sur le Sentier de la Rose-Croix.

Dans cet espoir, je vous adresse mes meilleurs vœux de courage en ces temps difficiles et, plus que jamais, de Paix Profonde,

Sincèrement et fraternellement.

S. Toussaint

Serge Toussaint
Grand Maître

CONCLUSION

Le but de ce livre n'était pas uniquement d'exprimer le sentiment d'injustice que les membres de l'A.M.O.R.C. éprouvent face à l'acharnement subi au cours des mois et des années passés. Il était également d'en laisser un témoignage écrit pour les Rose-Croix du futur, et même peut-être pour l'Histoire. Naturellement, j'espère aussi que sa lecture vous aura permis de mieux comprendre en quoi consistent l'enseignement et la philosophie de l'Ordre. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, on n'y trouve rien de sectaire ni de dogmatique. Malheureusement, comme je l'ai dit en introduction, la liberté de croyance n'existe plus vraiment en France.

L'A.M.O.R.C. n'a ni la volonté ni l'intention de plaire à tout le monde, ce qui de toute façon serait impossible. En tant qu'organisation non pas secrète mais discrète, il ne souhaite pas non plus attirer sur lui l'attention des médias, d'autant plus qu'ils se sentiront toujours obligés de rappeler que des rapports "officiels" ont fait de lui une "secte". Il aspire simplement à poursuivre ses activités dans la sérénité, comme il s'est toujours efforcé de le faire. Étant constitué d'êtres humains, l'Ordre ne peut être parfait et ne prétend pas l'être. Néanmoins tous ceux qui le connaissent bien et qui sont honnêtes avec eux-mêmes, qu'ils soient membres, ex-membres ou non membres, savent qu'il s'agit d'un

mouvement respectable et que ses idéaux sont vraiment humanistes. Certes, on peut reprocher aux Rose-Croix d'être trop idéalistes, pour ne pas dire utopistes, mais Platon lui-même n'a-t-il pas déclaré dans la *«République»* : *«L'utopie est la forme de société idéale. Peut-être est-il impossible de la réaliser sur Terre, mais c'est en elle qu'un sage doit placer tous ses espoirs»*.

Certains auteurs ont dit de l'Ordre de la Rose-Croix qu'il avait été au XVII^e siècle le *«joyau de l'ésotérisme occidental»*. Je pense sincèrement que l'A.M.O.R.C. est de nos jours l'une des organisations traditionnelles les plus sérieuses. Je comprends parfaitement que l'on puisse n'éprouver aucun intérêt pour la philosophie ou le mysticisme, mais ce n'est pas une raison pour tourner en dérision, critiquer et encore moins diffamer ceux qui s'y intéressent. Comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises, l'A.M.O.R.C. a pour devise : *«La plus large tolérance dans le plus stricte indépendance»*. Ses membres souhaitent simplement que l'on manifeste à leur égard la tolérance qu'eux-mêmes essaient d'appliquer envers les autres. Si je précise *«essaient»*, c'est parce que les Rosicruciens n'ont pas la prétention d'être des sages. Ils s'évertuent à devenir meilleurs sur le plan humain, ce qui est déjà appréciable. Ce sont plutôt des philosophes, c'est-à-dire, littéralement, des *«amoureux de la sagesse»*.

Le monde est à la croisée des chemins, en ce sens que son destin dépend plus que jamais de l'orientation que les hommes vont lui donner au cours des prochaines décennies, tant sur le plan individuel que collectif. Si nous persistons dans le matérialisme excessif qui sévit actuellement dans la plupart des sociétés, nous allons au-devant de problèmes beaucoup plus graves encore que ceux auxquels nous sommes confrontés

depuis quelque temps. En effet, comme je l'ai déjà indiqué, le matérialisme est fondé sur les désirs les moins nobles de la nature humaine (désir de possession, désir de domination, etc.) et ne peut donc rendre le monde meilleur. Certes, il est impossible d'être heureux sans un minimum de confort, et il est vrai que des centaines de millions de personnes ne bénéficient pas de ce minimum vital. Cela dit, faire du bien-être matériel le seul idéal de l'existence est un non-sens, car le bonheur est un état de conscience qui transcende ce seul bien-être. Il repose avant tout sur des valeurs, sinon spiritualistes, du moins humanistes. Or, les Rose-Croix n'ont pas d'autre ambition que d'œuvrer à l'avènement d'un monde plus fraternel.

Au XVII^e siècle, les Rose-Croix lancèrent un appel à davantage de spiritualité et d'humanisme, car la société de l'époque leur semblait déjà trop matérialiste et trop individualiste. À l'aube du XXI^e siècle et du III^e millénaire, la situation n'a pas évolué positivement dans ce domaine. Elle s'est même aggravée, d'autant plus que pour la première fois dans l'Histoire, l'humanité a les moyens de s'auto-détruire sous l'impulsion de ses instincts les plus primitifs. L'appel lancé il y a près de quatre siècles est toujours actuel, et les Rose-Croix des temps "modernes" s'en font l'écho depuis le début du XX^e siècle. Sans doute cela dérange-t-il ceux qui pensent que "tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes", ou bien encore ceux qui estiment que le bonheur de l'homme ne réside que dans le matérialisme. Qu'importe, l'A.M.O.R.C. continuera à œuvrer à l'éveil des consciences, car il s'agit pour lui d'un devoir.

Depuis la publication de la «*Fama Fraternitatis*» en 1614, les Rose-Croix font partie de la tradition occidentale et de la culture européenne. En cela, rappelons que

l'un d'eux, en l'occurrence Comenius (1592-1670), est considéré de nos jours encore comme le Père spirituel de l'U.N.E.S.C.O. Et comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'A.M.O.R.C. a toujours encouragé ses membres à assumer au mieux leurs devoirs de citoyens et à mettre le meilleur d'eux-mêmes au service des autres. En retour, la France les a mis au ban de la société à travers des rapports impliquant directement ou indirectement ses institutions. C'est profondément injuste, honteux et révoltant, d'autant que ces rapports sont l'œuvre de quelques idéologues sectaires qui, à mes yeux, ne sont absolument pas représentatifs de l'État français, ni des Français eux-mêmes. Malheureusement, on les a laissé faire. En cela, je ne peux que déplorer l'acharnement inique de quelques-uns et la neutralité coupable de tant d'autres. Certes, il n'est jamais trop tard pour réparer une injustice, ce qui fit dire à Spinoza, autre célèbre Rose-Croix du XVII^e siècle : *«L'homme est faible en ce qu'il commet des erreurs ; il est grand en ce qu'il peut les réparer»*. Cela dit, au regard de ce que l'A.M.O.R.C. a subi, je ne me fais plus guère d'illusions...

Peut-être êtes-vous Rosicrucien, Franc-Maçon ou Martiniste ? Peut-être appartenez-vous à l'une des grandes religions actuelles ? Peut-être faites-vous partie d'une mouvement religieux, spiritualiste ou philosophique jugé "marginal" ? Peut-être êtes-vous au contraire agnostique, athée, rationaliste, voire même matérialiste ? À chacun son idéal et ses idées, au nom, précisément, de la liberté de pensée. Mais si vous ignorez l'existence de l'A.M.O.R.C., ou si vous en aviez uniquement entendu parler à travers l'affaire O.T.S. ou la "sectophobie" ambiante, j'espère que vous aurez compris le but, l'esprit et la nécessité de ce livre. J'espère

également qu'il vous aura permis de vous faire une idée plus précise des idéaux et de la philosophie des Rose-Croix. Dans cet espoir, je vous adresse mes meilleures pensées.

Omonville, le 30 mai 2006

Pour tout contact ou renseignement :

A.M.O.R.C.
Château d'Omonville
27110 Le Tremblay
France

Téléphone : 02.32.35.41.28

Télécopie : 02.32.35.66.03

Courriel : amorc@rose-croix.org

Internet : www.rose-croix.org

Ce livre est accessible également sur Internet à l'adresse
suivante : **www.amorc.fr**

LIVRES DU MÊME AUTEUR

- L'Ontologie des Rose-Croix, Éditions D.R.C. (1995).
- L'Idéal éthique des Rose-Croix, Éditions D.R.C. (1998).
- Humanisme et Spiritualité, Éditions L.P.M. (2000).

Édition et impression : Diffusion Traditionnelle - 27110 Le Tremblay - France
Tous droits réservés pour tous pays, y compris des illustrations
ISBN 978-2-908353-23-7 - Dépôt légal : juillet 2006

Imprimé sur papier recyclé

Membre de l’Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix depuis 1977, Serge Toussaint, auteur de ce livre, est le Grand Maître de la juridiction française depuis 1993 (il a été réélu à cette fonction en 1998 et 2003).

Depuis que l’Ordre du Temple Solaire a défrayé la chronique à travers les drames que l’on connaît, la France est devenue le théâtre d’une véritable “chasse aux sorcières”. Sous prétexte de lutter contre les sectes, on en est venu à combattre les croyances elles-mêmes et à instaurer un laïcisme pur et dur, source d’oppression et de discrimination. Alors qu’il est reconnu dans tous les pays du monde comme un mouvement philosophique non religieux et non sectaire, l’Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix a lui-même été victime de cette dérive, au point d’avoir été classé comme “secte”.

Ce livre comporte deux parties. Dans la première, l’auteur explique ce que sont les Rose-Croix, notamment à travers leur histoire, leur enseignement, leur philosophie, leur éthique... Dans la seconde, il montre, documents à l’appui, comment on a entretenu des mensonges, des confusions et des amalgames à l’encontre de l’A.M.O.R.C., afin de le discréditer et de faire croire au grand public qu’il s’agit d’une secte : A.M.O.R.C. et O.T.S., A.M.O.R.C. et commissions parlementaires, A.M.O.R.C. et M.I.V.I.L.U.D.E.S., A.M.O.R.C. et associations anti-sectes, A.M.O.R.C. et médias...

Ce livre est préfacé par Janine Tavernier, figure emblématique de la lutte contre les sectes. Membre de l’U.N.A.D.F.I. dès 1984, elle en fut la présidente de 1993 à 2001.